

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

* * *

Année 1614

3 E 69 / 162

par Thomas Spinosa

Notes :

Les 50 premiers folios du registre sont manquants, il démarre donc au f^o51 au milieu d'un acte.

[acte dont le début est manquant] – f°51

« Par madite dame [Magdeleine de Bonne] par quittance receu » chez ce notaire le 14/02/1613, 144 livres exigées par le sieur Martin procureur de ladite dame suivant quittance privée écrite et signée de sa main du 14/06/1613, et 466 livres 12 sols reçues par Salomon Lombard argentier de ladite dame suivant procuracion qui lui a été faite par ledit Martin, avec quittance de sa main le 09/08/1613, soit au total pour les paiements la somme de 2440 livres 12 sols, quittances retirées par ladite dame. Elle fait quittance « audit » Eyroux. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Guillaume [Rousset] notaire de Caromb et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Eyroux, Rousset]

Convention pour monsieur de Créquy – f°52

Le 27/01/1614 ont comparu Jean Laugier de Manosque (04) et Jacques Nicolas habitant de Noves (13), lesquels ont promis à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, « de fere nettoyer les foussés venantz de la fonteyne et source des Hermitans en la montaigne du Lebreon a l'estang de La Motte de la largeur de quatre pans, deux pans et demy au fondz et autrement les fere et acomoder bien et deument ensemble l'escluze pour l'acheminement et conduite desdites eaus audit estang et y travailler promptement sans intermission en sorte que le tout soyt faict et parfaict ainsi que s'apartient par tout le mois de febvrier prochain, moyennant le pris de neuf deniers pour chascune canne. » La somme est payable en trois paies égales, en déduction duquel prix lesdits « prisfacteurs » ont reçu 30 livres d'où quittance, ayant reçu l'argent de l'argentier de ladite dame. Un tiers sera payé en faisant le travail et un tiers lorsqu'il sera terminé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de sieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°54

Le 30/01/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, les droits seigneuriaux des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) consistant en droits de tasque de tous les grains, légumes, vins, huiles, amandes, fourrages, les lods, trézains, corvées et autres droits du seigneur, à l'exception de la cense due pour la bastide d'Anne Sauvecane « pour raison de la reduction de tasque a censine de quatre cosses bled pour chascune saumées de terre », et aussi à l'exception du « molin, droict de moulture, vergier du Castelas, droictz de folures, relarguier desdits terroirs que madite dame se reserve. »

Le tout pour trois ans et trois prises de fruits à partir du 1^{er} janvier de cette année contre une rente annuelle de soixante-quinze charges de blé annone et cinquante charges de conségal, mesure courante à payer chaque année au 15 août et à porter en ce lieu de La Tour-d'Aigues aux dépens des fermiers dans les greniers du seigneur dans lesquels seront mesurées les quantités de grains, et dont la première paie aura lieu le 15 août prochain. Ladite dame se réserve l'autorité de la justice, tous les droits d'amendes et adjudications, le droit de donner les investitures, retenir par droit de prélation, donner à nouveau bail et le pouvoir de faire dépaître tout son bétail gros et menu par tout le terroir desdits lieux. Les fermiers ne pourront prendre d'associé ou sous-arreter sans le consentement du seigneur. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Sicard, Darbon, Rousset]

Convention de mègerie pour Catherine Darbon – f°57

Le 31/01/1614 ont comparu Catherine Darbon femme de Joseph Danjou, et Toussaint Meit, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ladite Darbon autorisée par son mari, lesquels ont passé une

convention, savoir de semer cette année une saumée d'avoine grande mesure en une saumée de terre de ladite Darbon quartier du Revest. Ledit Meit fournira l'avoine et donnera un sézain et ne paiera rien d'autre ; tout le reste sera aux dépens de ladite Darbon. Une fois le grain net, après la dîme, la récolte se partagera à parts égales ; la paille appartiendra à ladite Darbon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Thoussain Met, J Danjou, Luque]

Quittance pour Pierre Bernusset – f°58

Le 31/01/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Pierre Bernusset rentier d'Aurel (84), présent, la somme de 330 livres pour le complément de la première paie échue au 1^{er} de ce mois pour la rente dudit lieu conformément à leur acte d'arrentement reçu chez ce notaire l'an dernier. La somme a été payée ainsi : 256 livres 9 sols par mandat fait par ladite dame « adressant » à Jean Rodet de Sault (84) du 12/02/1613 retiré à l'instant par le sieur Martin afin d'en faire les comptes et le reste en espèces. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, P Bernusset, Rousset]

Quittance pour Baptiste Gilly et Etienne Ferrat – f°60

Le 01/02/1614 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), rentier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Baptiste Gilly et Etienne Ferrat de La Bastidonne (84), présents, sous-fermiers des droits décimaux audit lieu, dix-huit charges de blé annone, vingt-deux charges de conségal, quatre charges d'orge et quatre charges d'avoine, et ce pour la rente dudit prieuré pour la récolte dernière ainsi qu'une charge d'avoine que ledit Gondon avait prêté auxdits débiteurs suivant acte fait chez ce notaire l'an dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Henry Roy de ce lieu. [Signé : J Gondon, Mairetet]

Quittance pour le couvent du Torret – f°61

Le 01/02/1614 a comparu Jean Garcin marchand habitant Manosque (04), cohéritier de feu Paul Agnel, lequel a confessé être contant pour sa part du droit de lods et trézain de l'acquisition d'une maison vendue au couvent du Torret par Etienne et François Fabry suivant acte chez ce notaire le 22/08/1605, ledit Garcin en faisant don « par pu don et aulmosne audit couvent », présent frère Elzias Palus gardien. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roux fils d'Antoine et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Garcin, Morel]

Quittance pour Me Louis Jourdan – f°62

Le 01/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cent vingt charges de blé annone, mesure courante, pour la rente du droit des cosses procédant de la réduction de la tasque du septain dont ledit Jourdan était le fermier suivant acte chez ce notaire du 07/02/1613, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Elle décharge tout arrêt et séquestration et la quittance comprend une charge de blé que ladite dame « a mis en compte audit Jordan sur ce que damoysselle Delphine Devoulx doit a bon compte de ses cosses et par contrere n'a aulcunement comprins en ceste quittance la partie deue par mestre Jaques Vian cy devant visiteur et de son nepveu dont y a proces pendant pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix pour raison dudit droict des cosses, laquelle partie demeuera en souffrance audit Jordan jusques a dernier jugement dudit proces. » Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Rousset, L Jourdan]

Quittance pour Jean Garcin – f°64

Le 01/02/1614 a comparu Michel Rodde de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de la communauté de ce lieu, par acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu du 31/12/1613, a reçu de Jean Garcin, marchand de ce lieu, à présent habitant à Manosque (04), présent, la somme de 45 livres 12 sols pour le parfait paiement de 60 livres de sa cession, le surplus ayant été payé à Jean Canard, ancien consul, pour 9 livres, et 5 livres 8 sols à Françoise Ginies hôte par commandement de Jean Menard et Nicolas Olivier consuls pour la dépense faite par les estimateurs en son logis durant l'estimation du glandage du déffends et des royères, présents et déclarant cela vrai. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Constans et François Icard de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Garcin, Pierre Constans, J Menard, Icard]

Investiture pour Louis Jourdan – f°66

Le 01/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle informée des acquisitions faites par Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, savoir : un pré de quatre émines trois cosses en ce lieu quartier du Moulin Vieux confrontant près d'Isnard Lantelme et demoiselle Marguerite Laydet, la rivière et le fossé, vendu par Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge pour le prix de 120 livres suivant acte chez ce notaire le 16/04/1613 ; une maison acquise de Claude Bouzon le vieux en ce lieu près du Portail Revelin pour le prix de 120 livres, acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 21/05/1611 ; un coin de chenevier acquis d'Honoré Ginies quartier du Colombier confrontant chenevier de Me pascal Sicard, de Claire Reynaud, le chemin, pour le prix de 24 livres, suivant acte chez ledit Me Sauvecane le 22/08/1611. Ladite dame est informée aussi des paiements des lods et trézains faits à Georges Gueidan et Jacques Nicollet anciens rentiers pour la maison et chenevier suivant quittance rapportée par ledit Jourdan signée par les rentiers en date du 19/09/1613. Ladite dame fait don du lods et trézain pour le pré. Elle investi ledit Jourdan sur ses nouvelles acquisitions. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguières, Martin, L Jourdan, Rousset]

Mariage entre Vincent Coupier et Catherine Andrieu – f°68

Le 02/02/1614 contrat de mariage entre « discret jeusne home » Vincent Coupier fils d'Esprit et de feu Catherine Gabouze du lieu de Saint-Michel diocèse de Sisteron (Saint-Michel-l'Observatoire, 04), résidant à présent à Pertuis (84), et Catherine Andrieu fille de feu Honoré et Magdeleine Arnaud du lieu de Saint-Martin-lès-Seyne (04). L'époux procède avec la déclaration portant consentement donnée par son père pour contracter mariage, acte chez Me Olivier Lazare notaire royal de Saint-Michel du 15/01/1614 ; l'époux est assisté par Pierre Coupier son oncle paternel ; l'épouse est assistée par sa mère, par Pons et Michel Andrieu ses frères.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels elle a donné 12 livres à l'instant ainsi qu'une couchette en bois blanc, une bassaque de toile de bourrasse et deux linceuls estimés à 21 livres. D'où reconnaissance.

La mère de l'épouse a donné à sa fille la somme de 45 livres à prendre sur ses biens dotaux au lieu d'Esparron (04).

Ledit Pons Andrieu a donné à sa sœur 9 livres à payer dans 6 ans à partir de ce jour.

Ledit Michel a donné 3 livres à payer à la Saint-Michel prochaine.

Georges Bonnet beau-frère de l'épouse lui a donné une caisse de bois blanc et une taulle pour porter le pain au four, le tout à la Saint-Michel prochaine.

Jeanne Andrieu sa sœur lui a donné six livres de chenevé à prendre fin août.

Anne Chaudon femme dudit Michel a donné quatre livres de chenevé à prendre fin août.

Gabrielle Reynaud femme dudit Pons Andrieu a donné un linceul, reçu précédemment d'où quittance.

L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap neuf teint de la couleur qu'elle choisira d'ici le jour du mariage ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la chambre haute de Georges Constans tenue par ladite Arnaud en arrentement, en présence d'André Meynier, Georges Reynaud et Honoré Ginies de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies]

Dette pour Me Jean Candolle – f°74

Le 03/02/1614 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle de ce lieu, absent, deux saumées d'orge prin, mesure courante, reçues en prêt pour semer cette année, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et de Guillaume Reynaud de ce lieu.

Le 23/11/1615 acte barré en présence dudit Candolle qui fait quittance audit Rougier. [Signé : Candolle]

Quittance pour Jean Sauvat – f°74

Le 03/02/1614 a comparu Jean Martin dit Quichon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, la somme de 6 livres 15 sols à bon compte du prix d'un plessage de maison vendu par ledit Martin audit Sauvat suivant acte chez Me Sauvecane, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance et promesse de l'en faire tenir quitte envers François Gabriel malgré la cession qui lui avait été faite. Fut présent Antoine Martin, maître gipier, fils dudit Jean qui tant pour lui que pour André, son frère, a approuvé et ratifié l'acte de vente cité. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Georges Rougier de ce lieu. [Signé : Courenc]

Dette pour Bernardin Audoin – f°76

Le 03/02/1614 ont comparu Georges et Noël Rougier, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Bernardin Audoin habitant de ce lieu, présent, douze panaulx de conségal et deux saumées neuf panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues (84) et Pierre Franchesquin de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour Me Claude Darbon – f°77

Le 04/02/1614 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François de ce lieu, absent, huit panaulx d'avoine et deux panaulx d'orge prin, le tout reçu en prêt pour semer cette année d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Chabert Silvestre et Noël Rougier de ce lieu.

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°78

Le 04/02/1614 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, ledit Etienne présent, la somme de 43 livres 10 sols reçue en prêt amiable ces jours passés pour aller à la foire Saint-Antoine à Sisteron (04) acheter deux bœufs, à payer au 15 août avec hypothèque de deux bœufs un poil blanc et l'autre rouge. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Guillaume Brigas de ce lieu. [Signé : Morel, Brigas]

Déclaration de relèvement pour Me Jacques Martin, Gaspard Hupais et Joseph Emin – f°79

Le 04/02/1614 la compte de Montravel a fait saisir les fruits seigneuriaux de la baronnie de ce lieu de La Tour-d'Aigues « pour certaines prethensions » qu'il a contre le seigneur Charles de Créquy et

ces fruits ont été séquestrés entre les mains de Jean Deidier et Bertrand Arnoulx, de Pertuis (84), qui en force des exploits les veulent faire porter dans ladite ville et « consumer presque tout en frais. » Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) procureur et ayant charge des affaires de madame de Créquy, épouse et procuratrice dudit seigneur, a prié et requis lesdits Deidier et Arnoulx de lui permettre de réduire les fruits avec estimation par rapport des estimateurs de Pertuis à savoir cent vingt-cinq quintaux de reviuere et des raisins estimés par le même rapport à trois cent vingt coupes de vin, ce qu'ils ont accordé à charge de s'obliger sous bonne caution de remettre le tout en état et les relever de la séquestration, ce qui a été effectué, ledit Martin s'étant obligé avec Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge et Me Joseph Emin de ce lieu, en qualité de pleiges suivant acte chez ce notaire le 19/09/1613.

A comparu ladite dame, laquelle informée du contrat et de l'obligation avec les pleiges, laquelle a approuvé et homologué ledit contrat pour la décharge dudit Martin et des pleiges, présents, et les en relève et garantie envers les séquestres, affirmant qu'ils n'ont rien en leur pouvoir ayant remis les fruits dans le château et fenières du seigneur en ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Hupais, Rousset]

Dette pour Jean Allemand – f°82

Le 04/02/1614 a comparu Audet Arlaud de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, sept panaulx de conségal, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, devant la maison de Jean Jouvent dans la rue publique, en présence de Jaumet Germain et Jean Martin fils de Jean de ce lieu.

Sommation pour Louis Jourdan – f°83

Le 04/02/1614 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « en percistant a ses precedantes requisitions » a sommé et requis Jean Antoine Plunier bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon (84), présent, de « tout presentement recevoir quatre charges et deux panaulx bled annone qu'il est condamné bailler audit Plunier par expediant passé du consantement des parties pardevant monsieur le lieutenant general a Aix du [blanc dans l'acte] janvier dernier en deduisant unze livres y mentionnés ou bien recevoir le pris du restant qu'il offre en deniers contans selon le rapport de Pertuis, autrement a protesté de tous despans, dommages et interestz et de s'en provoir comme de raison, ce que par ledit Plunier entendu a respondu qu'il requiert coppie. » D'où acte fait et publié en ce lieu, en la place publique, en présence de Jean Louis Roy et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Plunier, JL Roy, Jehan Sicard]

Procuracion pour monseigneur de Créquy – f°83

Le 04/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, audit nom et en son propre, laquelle a constitué pour procureurs noble Daniel Gras écuyer d'Aix-en-Provence (13) sieur de Venelles (13) et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présents, ou l'un d'eux, pour « contracter acte aveq monsieur mestre Barthelemi de Vaubelle de Huc conseiller du Roy et lieutenant general en l'admiraulté de Levant et par ledit acte luy ceder et remettre a somme de vingt ung mil livres a prandre et recevoir sur la communauté de la ville de Sisteront qui est en capital de pension annuelle et perpetuelle au denier douze selon l'acte de transaction passé par ladite deffuncte dame comtesse [NB : Chrétienne d'Aguerre mère dudit Créquy] » [inachevé, acte barré]

Procuracion pour monseigneur de Créquy – f°85

Le 04/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, audit nom et en son propre, a constitué pour procureurs noble Daniel Gras

écuyer d'Aix-en-Provence (13) sieur de Venelles (13) et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présents, ou l'un d'eux, pour vendre, transporter et remettre à Me Barthélémy de Vaubelle de Huc, conseiller du roi et lieutenant en l'amirauté du Levant le capital de 7000 écus sous forme de pension annuelle et perpétuelle au denier douze sur la communauté de Sisteron (04) suivant acte de transaction passé par feu Chrétienne d'Aguerre, mère dudit Créquy, avec ladite communauté chez Me de Citranne notaire royal d'Aix-en-Provence du 14/04/1604, moyennant le même prix de 21000 livres pour le capital « sur lesquels il se rambourcera de tout ce que mondit seigneur luy doit et du reste en vuidera ses mains en la condition que par lesdits procureurs sera advisé, ausquels madite dame a donné par ces presentes pouvoir de promettre par le contract que sur ce se passera que madite dame promettra fere despartir les sieurs Seve et Pelot de la saisie et arrestement qu'ilz ont fait tant dudit capital que pension sur ladite communauté et qu'ilz n'empêcheront que mondit seigneur en aye l'entiere et playne main levée et neanmoins que le sieur Jaques Vian cy devant visiteur se despartira aussy de la cession a luy faite par ladite deffuncte dame pour la somme de sept mil deux cens livres sur ledit capital selon l'acte receu par moydit notere du premier decembre six cens huit, et outre ce que mondit seigneur et dame seront tenus audit sieur de Vaubelle de bon debte et de toute eviction universelle et particuliere et qu'en cas que la pension du capital au denier douze feust pour l'advenir reduite a moingz soyt par autorité du prince ou que ladite communauté de Sisteron le vouldist fere reduire et que telle reduction feust ordonnée, en ce cas mondit seigneur et dame seront tenus des dommages et interestz que pour ce regard ledit sieur de Vaubelle pourroit souffrir et de la mongs value que telle reduction luy pourroit causer et a proportion de ce que le retranchement en sera fait a moingz que du denier douze que ladite pension se treuve imposée, si mieulx en cas de tel retranchement et reduction mondit seigneur et dame n'ayent payer audit sieur de Vaubelle tout a une fois la somme de sept mil escus capital de ladite pension ensemble les interestz escheus qu'ilz recevront dudit sieur de Vaubelle et il leur retrocedera en ce cas les mesmes sommes que ladite communauté et encores que madite dame fera approuver a mondit seigneur ledit contract et presente procuracion dans trois moys prochain. Accorde neanmoins audit sieur de Vaubelle qu'il ne sera tenu vuidier ses mains dudit pris jusques que le contract de transport et cession dudit capital et pension sera accepté par les consuls et communauté de Sisteron et qu'ilz promettront payer les sieur de Vaubelle et les siens a l'advenir comme estant au lieu et place de mondit seigneur de Crequi. » [Un renvoi indique ceci : « et encores convenir que sera permis a mondit seigneur et aux siens rachepter ledit capital et pension quand luy plerra en rambourçant ledit sieur de Vaubelle et les siens la mesme somme a une seule paye et des interestz si aucuns en y a. »] Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Rousset]

Procuracion pour monseigneur de Créquy – f°89

Le 05/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, laquelle a constitué pour procureurs noble Daniel Gras écuyer d'Aix-en-Provence (13), sieur de Venelles (13) et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présents, ou l'un d'eux, pour « vendre, ceder et remettre a monsieur mestre Jehan Baptiste de Paulmier conseiller du roi l'un des trezoriers generaulx de France en la generatilité de ... savoir le capital de sept mil escus en pension annuelle et perpetuelle au denier douze sur la communauté de la ville de Sisteron q uoy elle se treuve obligée pour les causes portées en l'acte de transaction passée par ladite deffuncte dame comtesse [NB : Chrétienne d'Aguerre, mère dudit Créquy] avec ladite communauté receue par mestre de Citranne notere royal d'Aix du quatorziesme avril en l'année six cens quatre moyennant le pris et mesme somme de vingt ung mil livres pour l'employer a l'aquictement des sommes deues au sieur de Vaubelle conseiller du roy et lieutenant en l'admirauté de Levant et au sieur Oratio Padoan marchand bourgeois de Marseille. Et pour raison de ce passer l'acte requis et necessere soubz les clauses translatives de domaine precaire constitué et autres necesseres en donne et deue forme, et promettre audit sieur Paulmier que mondit seigneur et dame

seront tenus de toute eviction universelle et particuliere et de bon debt deub et fere despartir le sieur Jaques Vian cy devant visiteur des greniers a sel de la cession de sept mil deux cens livres a luy passée par ladite feu dame comtesse sur ledit capital en sorte qu'entiere main levée soyt fete audit sieur Paulmier pour tout ledit capital comme estant au lieu et place de mondit seigneur de Crequi, convenir neanlmoinz que sera permis a mondit seigneur et aux siens rachepter ledit capital et pension quand luy plerra en rambourceant ledit sieur Paulmier ou aux siens la mesme somme a une seule foye et des interestz si aucuns en y a. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Rousset]

Arrentement pour Guillaume Sicard – f°92

Le 05/02/1614 a comparu Guillaume Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté un pré « restant a rompre » quartier de Badareau limitrophe de la terre anciennement pré que ledit Sicard a rompu, confrontant aussi pré de Barthélémy Icard, pour cinq ans et cinq prises de fruits contre une rente annuelle de 13 florins à payer chaque 31 août dont le premier paiement aura lieu le 31 août prochain. Ledit Ferland [il n'est pas nommé avant dans l'acte] « sera tenu planter des plansons de sausle en tous les endroitz que sera besoing selon l'indiquation et telz que ledit Sicard luy baillera, et en cas que le couvent du Turret vueille y fere conduire l'eau de la riviere, icelluy Ferland sera tenu y entrer pour ledit pred durant les quatre années subcequantes. » Ledit Ferland devra porter dans le pré onze charges de fumier par an. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Sicard, V May, Billard]

[Note : On suppose qu'il s'agit ici de Georges Ferland]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°93

Le 06/02/1614 a comparu Me Jacques Martin comme procureur de madame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, lequel a arrenté à Antoine Martel de ce lieu de La Tour-d'Aigues un jardin qui est à l'entrée du parc « au dessoubz et contre le parterre » pour deux ans et deux prises de fruits à partir du 1^{er} janvier dernier contre une rente annuelle de 4 livres 18 sols à payer à chaque 15 août dont la première paie aura lieu au 15 août prochain. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Jouvent de ce lieu et Antoine Pascal du Champsaur en Dauphiné. [Signé : Martin]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°95

Le 06/02/1614 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Charles de Créquy, dame Magdeleine de Bonne Desdigières sa femme et procuratrice générale présente pour lui, la somme de 600 livres pour reste et parfait paiement de 900 livres, pour le prix d'une maison que son feu mari a vendu à la défunte comtesse de Sault, mère dudit Créquy, venant du propre héritage de ladite Devoulx, en ce lieu, rue du Tripot, limitrophe de la maison des hoirs de feu Paul Agnel et la basse-cour du château, suivant acte chez ce notaire le 01/12/1608. Ladite Devoulx approuve et homologue l'acte. Elle confesse avoir reçu le paiement en grains en plusieurs fois tant des mains des anciens rentiers du seigneur que de l'argentier de la dame de Bonne suivant les mandats qui lui ont été adressés et le compte fait entre les parties, incluant ici toutes les autres quittances. D'où quittance, ainsi que des intérêts. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Dauphine Devoulx, Rousset, Martin]

Mariage entre Jean Rougon et Louise Chaix – f°97

Le 07/02/1614 contrat de mariage entre Jean Rougon fils de Claude et de Jeanne Tiran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Louise Chaix fille de Pancrace et de Marguerite Lambert, originaires

d'Auribeau (actuellement Hautes-Duyes, 04) habitants en ce lieu. Les époux sont assistés de leurs père et mères.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 120 livres pour ses droits paternels à payer ainsi : 45 livres le 15 août, même somme un an après et le reste un an après. En déduction de la première paie, il a expédié une charge de blé annone estimée à 18 florins soit 10 livres 16 sols que l'époux et son père ont reçu, d'où quittance et reconnaissance.

La mère de l'épouse a donné à sa fille 30 livres à prendre sur son bien et héritage ainsi que deux linceuls et une bassaque à recevoir dans huit jours.

Antoine Astoin a donné une coupe de vin, reçu ce jour d'où quittance.

L'époux et le père de l'épouse devront faire à leurs communs dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison neuf teint de la couleur choisie par l'épouse d'ici le jour du mariage ; les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Chaix, en présence de Barthélémy Gueidan et de Jean Antoine Lantelme de ce lieu. [Signé : Barthelemi Gedan, J Lantelme]

Dette pour Me Louis Jourdan – f°101

Le 10/02/1614 a comparu Pierre Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, absent, sept panaulx de conségal et trois panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au premier mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Rougas et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Le 28/08/1614 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Constans, présent. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Jacques Gueidan – f°103

Le 10/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de deux cents charges de blé annone, cent dix charges de conségal et trente charges d'avoine, mesure courante, pour la rente des lieux de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84) de l'année 1613, paie échue en août dernier suivant leur acte d'arrentement passé par la défunte comtesse de Sault, mère dudit Créquy le 24/10/1608, d'où quittance. Cette quittance inclut toutes les quittances privées passées par sieur Jacques Martin et par Salomon Lombard argentier de ladite dame et comprenant aussi une promesse écrite et signée par Me Gaspard Hupais et par ledit sieur Martin par laquelle ils étaient chargés d'obtenir cette quittance en faveur dudit Gueidan pour le paiement de ladite rente, ledit Gueidan promettant de rendre la promesse s'en jamais s'en servir. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Jaques Gaydan, Martin, Rousset]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°104

Le 11/02/1614 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), lequel a confessé avoir reçu de sire Charles de Créquy, absent, et des mains de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières sa femme et procuratrice générale présente, la somme de 86 livres tant pour le principal que les dépens à laquelle ledit seigneur a été condamné par arrêt de la cour de parlement de ce pays en date du 22/03/1613, d'où quittance. Ladite dame a reçu les lettres exécutoires de l'arrêt. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Joseph Just, J Gondon]

Quittance pour Joseph Just – f°106

Le 11/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières comme femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Joseph Just, de Marseille (13), rentier des droits seigneuriaux des fours de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de la tasque de La Bstidonne (84), présent, la somme de 86 livres en déduction et à bon compte de la rente qu'il devra cette année pour ladite ferme, suivant acte chez ce notaire l'an dernier, laquelle somme ladite dame promet déduire du prix des grains, suivant le rapport de Pertuis (84), à la fin du mois d'août. Ledit Just a donné la somme à Jacques Gondon de Saignon (84) à la demande de ladite dame d'où quittance de ce jour chez ce notaire. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Joseph Just, Rousset]

Dette pour Jacques Gondon – f°107

Le 11/02/1614 a comparu Joseph Just de Marseille (13), lequel a confessé devoir à Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent, la quantité de neuf charges et demi de blé annone, mesure courante, reçues en prêt précédemment, à rendre au dernier septembre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : J Gondon, Joseph Just, Candolle, Jehan Louis Le Long]

Convention pour Raymond Berard – f°108

Le 11/02/1614 a comparu Honorade Sarret femme de Raymond Berard, maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procuratrice de son mari, laquelle a convenu avec Antoine Berard de ce lieu, son beau-frère, que « ledit Anthoine Berard jouyra d'ung chenevier de ladite Sarrete assis au cartier de La Barriere confrontant chenevier de Pierre Jordan, dudit Berard, la riviere et le foussé durant six ans prochain d'huy comptables sans payer aucune rante ny autre chose sauf que en ceste consideration il sera tenu porter de terre a suffizance pour ramplir les endroictz que la rivere de l'Eze ou le foussé de Hourgouze ont emporté par inondation et remettre ledit chenevier en bon estat en pere de famille et en telle facon le laisser a la fin desdites six années et apres l'avoir acomodé s'il arrivoit quelque desbordement d'eaues il jouira dudit chenevier pour le temps qu'il sera cogneur par les extimateurs jurés dudit La Tour pour eviter proces. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et François Chabert de ce lieu ainsi que Pierre Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Roman, Fracois Chabert]

Sommation pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°110

Le 11/02/1614 ont comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, Jean Allemand et Barthélémy Volonne, consuls de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, adhérant à la sommation faite précédemment aux religieux de l'ordre de Saint-Ruf par frère Durand Noguier, ont sommé Jacques Gondon de Saignon (84), rentier des droits décimaux dudit lieu « de provoir de logis et vivres neccesseres et tout ce qui est requis audit frere Durand Noguier religieux de l'ordre Saint Francois arrivé ce jourd'huy, mandé et proveu par monseigneur l'archevesque d'Aix pour precher ce Caresme en l'eglize dudit La Tour comme estant ledit Gondon chargé de ce fere par son acte d'arrantement affin que la parolle de Dieu soit administrée et que aucun scandalle n'en arrive. » Ledit Gondon a répondu « que le sieur Vincens sacristain du monastere Saint Rufz les Valance, l'un des prieurs, est en ce lieu auquel lesdits consulz se doivent adresser. » D'où acte fait et publié en ce lieu, en la place publique, en présence de Jacques Nicolas consul de La Motte-d'Aigues (84) et Pierre Bret fils de Michel de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Sauvecane, J Gondon]

Quittance pour Antoine Roux – f°111

Le 12/02/1614 a comparu Damien Reynier maître gipier d'Apt (04) comme mari de Françoise Pazier, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 19 livres 10 sols pour la rente de cette année des vignes qu'il tient de lui, paie échue hier

suivant acte chez ce notaire, comprenant 8 livres 13 sols 3 deniers que ledit Roux a payées à Me Bernard Constans trésorier pour la taille due par ledit Reynier dont il a rapporté quittance. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Pazier et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : D Roynier, B Pazier]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°112

Le 12/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration chez Me Charbonneau notaire de Grenoble (38) en 1613, laquelle a constitué pour procureur Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, pour, au nom du seigneur et de sa femme, « fere compte avec monsieur mestre Barthelemi de Vaubelle de Huc, conseiller du roy et lieutenant en l'admiraulté de levant et le sieur Oratio Padoan marchand bourgeois de Marseille pour raison des affaires qu'ilz ont aveq mondit seigneur et sur ce fere et contracter tous actes de compte final, accord, porrogation, les payes et retirer les quictances neccesseres et a la passation de telz actes, obliger et soubmettre les biens de mondit seigneur et dame. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Rousset]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°114

Le 12/02/1614 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy laquelle a constitué pour procureur Me Abesson procureur en la cour de parlement de ce pays de Provence à Aix-en-Provence (13), absent, et tous les autres, pour, au nom dudit seigneur et de sa femme, « poursuivre et deffandre pardevant ladite cour certaine cause pendante sur l'apellation intergetée par Gilibert Bernard sieur de Sigoyer et Herosme Buffel dudit Sault de la sentence donnée par les sieurs lieutenants des apellations dudit Sault pour le fait du glandage par eulx prethendu aux forestz de mondit seigneur audit Sault et fere lesdites poursuite et deffances neccesseres jusques a fin de proces. » Ladite dame approuve ce qui a été fait par Me Jacques Martin son procureur en ses affaires et par Me Bernus procureur au siège de Sault (84) « pour raison dudit differant et proces. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Rousset]

Quittance pour Joseph Just – f°116

Le 15/02/1614 a comparu frère Elzias Palus religieux de l'ordre de Saint-François en l'Observance, gardien au couvent du Tourret en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Joseph Just, de Marseille (13), présent, la somme de 150 livres en déduction de ce que ledit Just doit payer au couvent suivant acte de promesse chez ce notaire le 25/11/1613 procédant du legs fait par feu dame Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault dans son testament, pour la paie contenue audit acte de promesse, d'où quittance incluant les précédentes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans ledit couvent, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Pallus, Joseph Just, Hupais]

Dette pour Salomon Lombard – f°117

Le 17/02/1614 a comparu Benoît Abel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées six panaulx de conségal et six panaulx d'orge, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Jean Canard de ce lieu. [Signé : Coussin]

Le 18/03/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Abel. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Compte-final pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°118

Le 18/02/1614 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé avoir été payé de tout ce que Jean Richard dudit Peypin-d'Aigues, présent, leur devait pour les grains à lui prêtés pour semer durant le temps de leur ferme, d'où quittance, sauf concernant les obligations passées aux semences dernières qui sont toujours dues selon leur compte-final. Les parties font barrer les actes d'obligations concernés et notamment l'acte d'obligation passé par ledit Richard et Noël Meynier « duquel lesdits fermiers ne se sont jamais servis en ce que regarde la part d'aultant [sic] Richard tant seulement d'aultant qu'il n'avoit rien receu en suite dudit acte contracté en leur absence. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : J Richard, Sicard, Darbon]

Transaction entre Pierre Bret et Jean Richard – f°120

Le 21/02/1614 Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) est débiteur envers Pierre Bret dudit lieu de la somme de 40 livres 3 sols 9 deniers « pour certains despans faitz a la poursuite dudit Bret pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix dont sentence en seroit intervenue » et suite à cela il a été colloqué sur un coin de pré d'environ une émine et demi quartier des Predz de Fonjallouze à Peypin-d'Aigues, confrontant pré des hoirs d'Antoine Estienne et de David Roux, et sur deux coins de jardin audit quartier en deux endroits, l'un confrontant jardin en deux parts de Marguerite Pavin, jardin de Noël Meynier, et l'autre confrontant jardin des hoirs de Jaumet Bret et de ladite Pavin et de Pierre Perin, le tout pour ladite somme de 40 livres 3 sols 9 deniers, collocation datée du 26/03/1613. Pierre Fayet d'Oppedette (04) a formé opposition sur ladite collocation comme acheteur des fruits pour huit ans des biens dudit Richard son neveu devant ledit lieutenant général des soumissions d'où sentence condamnant ledit Fayet aux dépens avec confirmation de la collocation. Ledit Richard a pris la cause de son oncle et a fait appel par-devant la cour. Ledit Richard est débiteur aussi envers ledit Bret de la somme de 23 livres 6 sols pour « raison de certains despans qu'il avoit testé condamné par sentence donnée par les sieurs officiers de ce lieu » le 15/05/1612 suivant deux billets exécutoires laxés au greffe de ce lieu le 23/02/1613 « sur lesquelz il auroit fait [ledit Bret] fere exploictz sur les biens d'icellui Richard jusques a imission de possession inclusivement compris les despans executifz revenant au tout soixante trois livres neuf solz neuf deniers » pouvant causer d'autres procès.

Ont comparu lesdits Pierre Bret d'une part, et d'autre part lesdits Jean Richard et Pierre Fayet, lesquels désirant vivre en paix et sans procès ont passé l'acte suivant. « La colocation cy dessus mentionnée faite sur lesditz pred et deux coingz de jardni pour ladite somme y contenue demeuera perpetuellement bonne et valable au proffict dudit Bret et des siens sauf et réservé que ledit Richard et les siens demeure des a presant en pouvoir et faculté de jouyr des fruitz desdites trois piecces et de les rachepter durant le terme de huict ans du jourdhuy comptables en payant toutesfois annuellement pendant ledit temps les tailles et censes sans aulcune depuplation ny deterioration, la pention de ladite some a raison du denier seze a chascun jour et feste Saint Michel comenceant le premier payement ledit jour saint Michel prochain venent et ainsy continuant an par an a tel jour durant ledit temps, demeurant aussy ledit Richard en faculté rachepter partie desdites possessions quand luy plerra dans lesdites huit années a l'extime que se treuvera faite par ladicte colocation et en ce cas lhors dudit payement la pention susdite se diminuera au pro rata et temps et pour temps a la raison que dessus. Mais si dans ledit temps il n'a rachapté lesdits biens audit cas ledit Richard ni le siens n'y seront jamais plus recepvables ains demeureront et apartiendront paisiblement audit Bret et aux siens et en force de ladite colocation sans qu'il y puisse estre recherché en aulcune façon et manière que ce soyt. Plus a esté convenu que ledit Richard prenant la cause comme dict est pour ledit Fayet et comme y estant condamné par ladite sentence sera tenu payer audit Bret et aux siens dans ledit temps de huict années la somme de dix huit livres treze soulz pour les despans adjudés par ladite sentence de monsieur le lieutenant general et encores la somme de vingt une livre dix

soulz a quoy ont liquidé lesdits despans adjudés contenus ausdits deux billetz executorialz et autres executifz designés aux exploictz sur ce faictz jusques a mise de possession inclusivement comme dict est, revenant au tout quarante livres dix soulz et des maintenant pour lhors ledit Bret pourra prendre paiement sur les biens qu'il a faict saisir audit Richard amplement mentionnés ausdits exploictz selon l'extime qu'en sera faicte par les extimateurs dudit Peipin qui en feront rapport en suyte du presant acte tant pour le principal, droict de lodz et trezain si aulcun en est deub que pour les frais de ladite colocation desquelz biens ledit Richard jouyra comme des autres cy dessus durant lesdites huict années en payant la pention annuelle a la raison du denier seze comme dict est, mais en paiement par ledit Richard la susdite somme de quatre livres dix soulz dans ledit terme et les droict de lodz en deduisant le tiers si l'aura payé les biens contenus en ladite colocation uqe se fera en suyte des presentes demeureront et apartiendront audit Richard et aux siens sans contradict. » Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : J Richard, Luque]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°125

Le 21/02/1614 ont comparu Jean Laugier de Manosque (04) et Jacques Nicolas habitant de Noves (13), lesquels ont confessé avoir reçu de monseigneur de Créquy et des mains de sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy épouse et procuratrice dudit seigneur, présent, la somme de 78 livres et ce pour l'entier paiement de la somme de 108 livres pour le travail qu'ils ont fait « au netoyement et recurage des foussés venant de le source des Hermitans en la montaigne du Lebreon jusques a la gorgue de Mirail pour la conduite de l'eau venant a l'estang de La Motte et pour le nombre de deux mil huict centz huictante cannes desditz foussés suivant le cannage qu'en a esté faict par mestre Pascal Sicard et se treuvera par son raport a raison de neuf deniers pour canne suivant l'acte de prisfaict a eulx donné, receu par moydit notere le vingt septiesme janvier dernier » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Balthazar Lantelme de ce lieu et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Lombard, Rousset]

Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°127

Le 22/02/1614 a comparu Claude Ravel laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absents, la somme de 28 livres 16 sols pour le prix d'une saumées d'orge et cinq saumées d'épeautre baillées pour semer, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Richard, Morel]

Quittance pour François Pourchier – f°128

Le 24/02/1614 a comparu Michel Ventron de Maubec (84), lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 16 sols pour la pension annuelle qu'il lui doit pour les biens qu'il a acquis de lui, paie échue à Noël suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Pourchier, en présence de Me Jean Brun et Antoine Reynaud de ce lieu. [Signé : Brun]

Dette pour Antoine Pourchier – f°129

Le 24/02/1614 a comparu Esprit Silvy de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier dudit lieu, présent, la somme de 93 livres pour le prix de deux bœufs, l'un poil rouge et l'autre noir, achetés, reçus précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié à Noël, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le

notaire, en présence de Jean François Bouzon de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Richard]

Le 29/09/1614 Marie Estienne femme dudit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Silvy 12 livres pour reste de la première paie, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Laurent Solliers et Esprit Sauvat de ce lieu.

Le 26/07/1617 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Silvy. Fait en présence de Jean Martin et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : J Martin]

Dette pour Antoine Pourchier – f°130

Le 24/02/1614 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 57 livres pour le prix d'un bœuf poil rouge, reçu précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84).

Le 18/06/1616 a comparu ledit Pourchier qui confesse avoir reçu dudit Pardigon, présent, la somme de 48 livres en déduction du principal, intérêts et dépens, d'où quittance. Fait en présence de Guillaume Brigas et Mathieu Rochel de ce lieu. [Signé : M Rochel]

Insolutondation pour Pierre Bret – f°131

Le 24/02/1614 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour satisfaire au contrat de transaction passé avec Pierre Bret dudit lieu chez ce notaire le 21/02/1614, a cédé en insolutondation et paiement pour la somme de 48 livres 16 sols qu'il doit audit Bret, présent, une terre d'une saumée et demi à Peypin-d'Aigues, quartier de Peyre Moret, confrontant terres d'Isabeau Meynier, draie entre eux, terre dudit Bret, le fossé du moulin et terre restante audit Richard. Cette terre est en paiement de ladite somme suivant estimation par Jacques Gras et Mathieu Furet, estimateurs jurés de Peypin-d'Aigues, et Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues pris pour expert et arpenteur, présents, comprenant 5 livres 10 sols pour le tiers du droit de lods et trézain et 1 livre 6 sol pour les frais de l'estimation. D'où quittance, ledit Richard se réservant le droit de racheter ladite terre dans les huit ans conformément à l'acte de transaction. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martel et Jean Roux fils d'Antoine, de ce lieu. [Signé : J Richard, V May]

Achat de terre pour Pierre Bret – f°133

Le 24/02/1614 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, fils de feu François, dudit lieu, présent, une terre de six cosses audit lieu, quartier dit La Broue du Prat confrontant chemin allant à Grambois, terres d'Isabeau Meynier et dudit Bret. La vente a été faite pour le prix de 3 livres 18 sols, ainsi que 18 sols pour le semé qui y est à présent, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : J Richard, V May, Pierre Constans]

Dette pour Salomon Lombard – f°135

Le 24/02/1614 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal et cinq panaulx de blé annone, en prêt, le tout reçu précédemment, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Furet et Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84).

Le 08/12/1614 a comparu ledit Lombard qui a fait quittance audit Pourret. Fait en ce lieu en présence de Claude Roman et de Pierre Laugier de ce lieu.

Dette pour Antoine Aubion – f°136

Le 25/02/1614 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Aubion de ce lieu, absent, la somme de 30 livres, reçue en prêt précédemment d'où

quittance, à rendre huit jours après Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon de ce lieu et Grégoire Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : J Brigas]

Convention pour monseigneur de Créquy – f°136

Le 25/02/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur de madame de Créquy, épouse et procuratrice générale de monseigneur de Créquy, lequel en ladite qualité a baillé à prix-fait à Jean Sauvat, maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues « de racomoder le four a cuire pain que mondit seigneur a au lieu de La Motte et y fere les reparations que s'ensuivent. Savoir y poser entierement tous les barz tout a neuf que madite dame luy fournira sur la place, refere la porte dudit four aussy tout a neuf, découvrir le couvert et le recouvrir de piarres lauzes aveq le mortier chaulx et sable, emboucher et fermier les trous, rabiller la muraille au-dedans en tous les endroictz neccesseres, a quoy ledit Sauvat sera tenu travailler promptement affin d'eviter l'entiere ruyne et cheute dudit four en sorte qu'il soit en bon estat dans ung mois prochain a la charge que ledit Sauvat sera tenu fournir tous les autres atraictz neccesseres pour la perfection de l'œuvre, moyennant le pris et somme de trente neuf livres que ledit Sauvat a confessé avoir receus des mains dudit sieur Martin », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Antoine Pascal de Champsaur en Dauphiné et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Martin, Rousset, A Pascal]

Quittance pour Jacques Gueidan – f°138

Le 27/02/1614 a comparu Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à présent à Sisteron (04), lequel a déclaré à Jacques Gueidan, son père, présent, que bien que par son mariage avec demoiselle Suzanne Nicolet son père a fait donation en sa faveur de 300 livres par an sa vie durant pour son entretien, ledit Georges « luy auroit tousjours promis reduire telle donation a six charges bled et trente coupes vin annuellement » et il confesse les avoir reçu cette année, terme à échoir à la Saint-Michel, d'où quittance ainsi que de tout arrérage. Il promet de ne jamais se servir de ladite donation au-delà du blé et du vin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et François Gabriel de ce lieu. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, F Charpin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°139

Le 27/02/1614 ont comparu Georges et Roman Queyrel, frères, de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et François Pourchier de ce lieu. [Signé : R Queyrel]

Le 25/09/1617 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Queyrel, présents. Fait en présence de Jean Roux et Bastien Bar. [Signé : R Queyrel]

Achat de maison pour Pierre Bret – f°140

Le 01/03/1614 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret dudit lieu, présent, une maison disrulte d'haut en bas, aux bastides de Fonjallouse, audit lieu, confrontant maison en deux parts dudit Bret, maison et calzal dudit Perin et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 30 livres, somme reçue en trois charges de blé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Paul Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Estienne, J Richard]

Testament de Catherine Lanchier – f°142

Le 02/03/1614 testament de « discrete feme » Catherine Lanchier veuve de feu Pancrace [Brançais] David, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille des feus Jaumet et Elziasse [blanc dans l'acte], de Vaugines (84), au lit, malade « et en vieillesse. » Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et

des prêtres de cette église. Elle demande que soit célébrée une grande messe à son enterrement, ainsi qu'une novaine et un cantage après et un autre cantage au bout de l'an de son décès pour la dépréciation de son âme et de ses prédécesseurs.

Elle lègue à Jean et Melchion Lanchier, ses frères dudit Vaugines, 5 sols chacun « ne leur faisant plus grand legat d'autant qu'ilz l'ont abandonné long temps y a sans luy donner aucune adistance, faveur ny ayde et traitée avec toute sorte d'ingratitude et inimitié sans aulcung suget. »

Elle nomme pour héritier universel Roman David, son petit-fils de ce lieu, fils de feu Henry son fils. Elle nomme pour gadiateurs Antoine Icard et Toussaint Meit de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Lanchier, en présence d'Honoré Thurin, Jean Bouchet, Antoine Icard, Antoine Barthélémy, André Heritier, Jacques Roux et François Maximin de ce lieu. [Signé : J Bouchet, H Turin]

Dette pour Jean Roy – f°146

Le 04/03/1614 ont comparu Me Joseph Emin et Antoine Guion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Roy dudit lieu, présent, la somme de 96 livres pour l'achat de deux bœufs, l'un poil blanc et l'autre rouge, achetés, reçus précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubion et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Jehan Rey, Emin]

Le 08/10/1614 ledit Roy a confessé avoir reçu dudit Me Emin, de son propre, 48 livres à bon compte de la première paie et il fait cession d'actions si besoin est contre ledit Aubion. Fait en ce lieu en présence de Christophe Escoffier de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Jehan Rey, Emin]

Le 25/05/1616 acte barré en présence dudit Roy qui confesse être entièrement payé et ce des mains dudit Me Emin, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Emin, Jehan Rei, H Thurin]

Procuracion pour Me Pons May – f°147

Le 04/03/1614 a comparu Pons May maître chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Martin Phelip maître fontainier de ce lieu, absent, pour « emprunter de qui trouvera jusques a la somme de trois centz livres pour les employer a l'aquictement de ce qu'il doit pour sa part pour l'exaction comme trezorier de la communauté dudit La Tour et a ses affaires plus pressantz » à rendre au terme et aux conditions avisées par ledit Philip avec hypothèque de 300 livres qui lui sont dues par Claude Tamisier de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Claude Ferrier de ce lieu.

Dette pour Jean Honoré Constans – f°149

Le 04/03/1614 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Bertrand Coussin de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Luque de Rians (83) et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°150

Le 04/03/1614 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, absents, deux charges de conségal mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Antoine Aubion de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Pierre Le Long]

Le 05/10/1618 acte barré en présence de Me Antoine Ange cessionnaire desdits Silvestre suivant acte reçu chez Me Sauvecane, qui fait quittance audit Long, absent. Fait en présence de Bastien Bar et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Ange]

Compromis entre Pierre Beymond et Paul Estienne – f°151

Le 04/03/1614 ont comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84) et Paul Estienne tant pour lui que comme ayant « expres pouvoir » de Marguerite Sauvecane sa mère, héritière testamentaire de feu Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels souhaitant mettre fin au procès qu'ils ont par-devant les officiers de ce lieu « pour raison de l'autorisation de certain rapport sur quelque prethension d'avoir ledit Estienne trop semé dans l'affar des terres du prieuré Sainte Catherine au terroir dudit Saint Martin dont ledit Beymond estoit fermier » ont compromis via l'arbitrage de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Me Jean Jourdan, baile de La Motte-d'Aigues, qui prendront un tiers si besoin est. Ils rendront leur sentence dans quinze jours et les parties devront l'accepter sous peine de 30 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Me Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Estienne, Gavaudan]

Achat de vigne pour Simon Guillen – f°152

Le 04/03/1614 a comparu François Gabriel maître menuisier natif de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à présent à Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Simon Guillen menuisier habitant en ce lieu, présent, une vigne de trois hommes en ce lieu, quartier de Cailloux, confrontant vignes de François Brun, de Jean Laugier et des hoirs de Jacques Peyrolle. La vente est faite pour le prix de 36 livres à payer, 12 livres à l'instant d'où quittance, 12 livres à Noël et le reste un an après. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Daniel Lamy notaire de Cabrières-d'Aigues (84) et François Icard de ce lieu. [Signé : Icard, Lamy]

Quittance pour Antoine Aubion – f°156

Le 04/03/1614 a comparu Antoine Pourchier tuteur des hoirs de feu Jean Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Aubion de ce lieu, présent, la somme de 81 livres 15 sols pour la rente des vignes desdits hoirs, paies échues l'une à Pâques et l'autre à Noël derniers conformément à l'acte d'arrentement issu de l'encan fait par-devant les officiers de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Meyran et Michel Felissian de ce lieu.

Dette pour Me Bernard Constans – f°157

Le 06/03/1614 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, une saumée de conségal, reçue précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Dette pour Me Claude Darbon – f°157

Le 06/03/1614 a comparu Michel Andrieu travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François de ce lieu, absent, la somme de 6 livres 6 sols pour l'achat d'une saumée d'orge prin pour semer aux terres qu'il tient à ferme de Pierre Roland au Grand Valon, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Jacques Gueidan fils de Jacques de ce lieu.

Le 06/11/1614 acte barré en présence dudit Me Darbon confessant avoir été payé par ledit Andrieu, absent, et des mains de Jacques Gueidan fils de Jacques payant du propre dudit Andrieu, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Grégoire Richaud et Pierre Laugier. [Signé : Darbon]

Dette pour Me Bernard Constans – f°158

Le 06/03/1614 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, une saumée d'avoine pour semer, reçue, à rendre au 1^{er} mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Michel Felissian de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°158

Le 06/03/1614 a comparu Michel Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 34 livres et demi pour le prix et plus-value d'un bœuf poil rouge échangé contre un autre baillé par ledit Meyran, poil blanc, chacun ayant reçu le sien d'où quittance, à payer en deux paies, moitié à la Toussaint et moitié au 15 août suivant, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Felissian de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83).

Le 06/09/1615 ledit Pourchier confesse avoir été payé par ledit Meyran, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Icard et Jean Pascal. [Signé : Icard]

Sommation pour Charles Cambe – f°159

Le 07/03/1614 a comparu Charles Cambe natif d'Apt (84), habitant à présent à Pertuis (84), lequel a déclaré à François Cambe son frère, présent, que « depuis le deces de feuz Marc Cambe et Jehanne Jehanne ses pere et mere, il a tousjour travaillé et fait ses negoces a part pendant leur jeunesse sans l'en avoir laissé que fort peu de bien qu'il a employé au mariage de Alix leur seur et entretenement d'icelle et d'autant qu'icelluy Charles se treuve a presant avoir quelques comodités, Dieu grace, procedés de son travail, n'estant raisonnable d'y estre troublé sous pretexte d'ung partage ny autrement puis qu'il n'a jamais rien jouy ny possédé de l'heritage de leurdit pere et mere, a ceste cause a somé et requis, somme et requiert ledit Francois son frere luy declairer presentement s'il prethend quelque chose pour raison de ce que dessus et notamment des aquisitions qu'il a faictes par son travail. Lequel apres avoir bien entendu la teneur de ceste declaration et sommation a respondu qu'il ne demande rien audit Charles soit de ses aquisitions ny autrement et l'en quicte avec promesse de jamais l'en rechercher en facon que soit, sauf que s'il sçavoit y avoir quleque chose de l'heritage de ses pere et mere il prethend ne s'en despartir ains y participer pour sa part. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de François Vieil en présence de Guillaume Darbon et de Jean Laugier de ce lieu. [Signé : Darbon]

Dette pour Jean Brun – f°161

Le 07/03/1614 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun sergent royal résidant à Aix-en-Provence (13), absent, deux saumées de conségal, reçues en prêt d'où quittance, à rendre au 15 mai prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jean Laugier de ce lieu.

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°161

Le 08/03/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur de madame de Créquy, lequel en ladite qualité a arrenté à Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présente, deux saumées de terres limitrophes du jas près de la fontaine de Miral au Lebreon, sur la commune de La Motte-d'Aigues (84) pour trois ans et trois saisons à partir de ce jour et se terminant, la dernière année, à la Toussaint, contre une rente de six panaulx de blé annone pour la récolte prochaine, sept panaulx pour la suivante et six panaulx et demi de blé pour la dernière, le tout mesure courante, à payer à chaque 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Denis Thopin de Vaugines (84) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin]

Cession pour Me Jacques Martin – f°163

Le 10/03/1614 ont comparu Barthélémy Roland et Marguerite Jayme, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ladite Jayme autorisée par son mari, lesquels en paiement de la somme de 66 livres qu'ils doivent à Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) résidant à présent en ce lieu, comme procureur de madame de Créquy, pour ce « qu'il leur a fourny tant en grains qu'en argent en plusieurs expeditions selon le compte qu'ilz en ont faict entre eulx » ils ont cédé audit Martin, absent, la même somme de 66 livres à prendre de Dominique Delaup de ce lieu, et Louise sa fille, sur ce qu'ils ont été condamnés à verser envers les époux par sentence juge de ce lieu du 04/02/1614. Fait et publié en ce lieu, en la rue publique devant la maison de Barthélémy Icard en présence de Jean Meyran et Pierre Vian fils de feu Louis.

Le 20/03/1614 ladite cession a été intimée audit Delaup lequel requiert copie. D'où acte fait et publié en ce lieu, près de la porte du jardin de la galerie, en présence de Benoît Abel et Henry Darbon de ce lieu.

Quittance pour Jacques Perben – f°165

Le 14/03/1614 a comparu Jean Audemary de Valensole (04) comme mari de Marguerite Vian, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Perben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme héritier universel de feu Lucrèce Peyrol, mère de ladite Vian, présent, la somme de 21 livres en étoffes pour des habits pour ladite Vian en déduction et à bon compte de plus d'argent qu'il doit suivant la transaction passée chez ce notaire le 14/02/1613, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque et de Jean Laugier de ce lieu.

Sous-arrentement pour François Roy – f°166

Le 15/03/1614 a comparu François Roy de Lourmarin (84), lequel a sous-arrenté à Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré qu'il tient de Claire Reynaud, quartier du Colombier, pour une saison seulement, se terminant à la Toussaint prochaine, contre la somme de 19 livres 6 sols à lui payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Laurent Lantelme de ce lieu.

Quittance pour Claude Bouzon – f°167

Le 15/03/1614 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Bouzon, son fils, présent, la pension qu'il lui doit annuellement pour son entretien jusqu'à ce jour, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Pierre Laugier de ce lieu.

Dette pour Salomon Lombard – f°168

Le 17/03/1614 a comparu Jacques Consolin de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une saumée de conségal mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de François Pourchier et du capitaine André Brunel dudit lieu.

Le 30/08/1614 acte barré avec le consentement dudit Lombard qui fait quittance audit Consolin, présent. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour Salomon Lombard – f°169

Le 17/03/1614 a comparu Jean Sauvat de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, reçus en prêt, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Mathieu Nel de ce lieu.

Déclaration avec sommation pour monseigneur de Créquy – f°170

Le 17/03/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur de madame de Créquy, elle-même épouse et procuratrice générale de monseigneur de Créquy, lequel a déclaré à Joseph Just, de Marseille (13), que « l'intention et volonté de madite dame a esté et est que l'arrangement par elle passé audit Just de la tasque du septain au lieu de La Bastidonne receu par moydit notere du neufviesme janvier dernier soyt de nul effect et valeur pour les raisons et considerations que madite dame proposera en temps et lieu, sommant et requerant ledit Just s'en despartir des a presant et retirer la somme de huictante six livres qu'il avoit payé a madite dame ou a Jaques Gondon pour elle par quittance receue par moydit notere le unziesme febvrier dernier que ledit sieur Martin lui offre au descouvert en sezains esdites presences aveq protestation en cas de refus de les depositer en mains tierces et solvables, ensemble les dommages et interestz si aucuns en y a a cognoissance d'expertz nommant acesfins mestre Joseph Emin pour madite dame, aultrement a protesté de s'en provoir au nom de madite dame ainsi et pardevant qu'il apartiendra et de tous despans, dommages et interestz. Ce que par ledit Just entendu a respondu qu'il requiert coppie pour fere responce par conseil. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, au-devant du château, en présence du capitaine André Brunel et de Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Martin, Rousset]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°171

Le 22/03/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 36 livres 12 sols pour le prix du blé acheté, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Cezar Delestic, C Tamisier]

Réception en l'église pour Anne Meynier et Suzanne Vilarde – f°172

Le 23/03/1614 vers 15h Anne Meynier fille des feus François et Jeanne Mathieu, de Peypin-d'Aigues (84), et Suzanne Vilarde fille de Mathieu et de feu Marie [blanc dans l'acte] de Cabrières-d'Aigues (84) ont comparu par-devant « devote personne » frère Durand Noguier religieux de l'ordre de Saint-François, docteur en sainte théologie, à présent prédicateur en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « ayant permission et pouvoir du sieur inquisiteur de la foy », lesquelles ont déclaré que durant leur vie, elles ont été instruites et nourries « en l'herezie calviniesne a laquelle elles desirent entierement renoncer comme en effect elles ont renoncé et renoncent » pour « vivre a la foy et religion catholique apostolique et romaine, le requerant humblement les recevoir suivant son pouvoir, promettant neanmoins ses soubzmettre et obeyr aux loix divines, ainsy que leur sera comandé et ordonné par les sieurs prelatz ayant charge en l'eglize, declairant encores ladite Meyniere qu'elle est en ceste volanté plus de trois ans y a, suyant laquelle requisition et protestation faite par lesdites Meynier et Vilarde sur la saint signé de la croix entre les mains dudit frere Noguier et en la presence de moy notere royal soubsigné et tesmoins soubz nommés et plusieurs autres adcostantz, il les a receues et recoyt en l'eglize chreptienne catholique apostolique romaine pour jouir et participer aux benefices et benedictions que Dieu promet et donne aux vrais enfans de son esglize par le moien des sacrementz et alimentz de sa sainte parolle qu'ilz y sont saintement administrés par les pasteurs et predicateurs comme tous le reste des fidelles. » D'où acte fait et publié en l'église paroissiale de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Me Antoine Vassal et Charles Jourdan et « plusieurs autres » dudit lieu. [Signé : Durand Noguier, Anthoine Vassal, Charles Jourdan]

Dette pour Salomon Lombard – f°174

Le 22/03/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 36 livres 12 sols pour un achat de blé, reçu d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu.

Dette pour Antoinette Meyran – f°175

Le 24/03/1614 a comparu Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoinette Meyran, veuve de Jean Jayme, de ce lieu, présente, la somme de 9 livres d'une part, et une saumée trois panaulx de conségal ainsi qu'un panau de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 23/10/1614 acte barré en présence de ladite Meyran qui fait quittance audit Felissian, présent. Fait en ce lieu en présence de Denis Ripert et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

Convention entre Jean Chabert et Michel Granier – f°176

Le 26/03/1614 a comparu Jean Chabert maître gipier de Manosque (04), lequel a convenu en prix-fait avec Michel Granier maçon habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de « fere une crotte le long du foussé que conduit l'eau venant des sources du Lebreon dans l'estang de La Motte et a l'endroit des predz dudit lieu dict au granier, de la haulteur et largeur que sera advisé par ledit Chabert et travailler le plus promptement que se pourra et y en fere aultant de quantité que besoing sera a chaulx et sable et de l'atraict que ledit Chabert fera remettre sur la place et fera oultre ce creuzer les fondementz, auquel travail ledit Granier travaillera sans intermission en sorte que le tout soyt fait par tout le mois de may prochain, moiennant le pris de vingt deux soulz pour chascune canne, reduicte a deux pans d'espoisseur, payables en travaillant et faite la besoigne. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert, Luque]

Cession pour Pierre Roman – f°177

Le 26/03/1614 a comparu François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en paiement de la somme de 24 livres qu'il doit à Pierre Roman, son fils émancipé, « les ayant payées pour luy a mestre Charles Chanut procureur en la cour pour pris de bled », il lui a cédé la quantité de deux charges de blé « sauf d'en deduire six livres qu'il en a receu », à prendre des hoirs de feu Toussaint Goirand de Cabrières-d'Aigues (84) qu'il devait par acte chez feu Me Georges Vian notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Roman]

Dette pour Pierre Mairetet – f°179

Le 26/03/1614 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, une saumée de conségal mesure courante reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Le 05/07/1621 ledit Mairetet a fait quittance audit Brigas. Fait en présence de messire Antoine Le Long prêtre et vicaire, et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Quittance pour Jean Jouvent – f°180

Le 26/03/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour monseigneur de Créquy, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 82 livres 10 sols à bon compte de la rente d'un jardin que ledit Jouvent tient en arrentement du seigneur, paie à échaire cette année à Pâques conformément à l'acte chez ce notaire du 17/09/1609, « sur laquelle somme ledit sieur Martin a precompté quinze livres sur l'extime des dommages et interestz prethendues par ledit Jouvent pour les causes contenues en ung rapport fait le dix septiesme may en l'année six cens dix au moien des edifices du parterres, et d'autre part dix huit livres sur le prisfait des arbres meuriers tirés de La Ferrage joignant la vigne de mondit seigneur pres le jardin de La Burliere au cartier de Saint Christophle et iceulx replantés dans le susdit jardin pres la riviere de l'Eze et encores cinq livres

pour avoir planté cent arbres meuriers dans le par cet aux ferrages de la fonteyne et a celle de la Royere et trois livres huict soulz pour pris d'ortolaille revenantz au tout lesdits precomptementz quarante une livres huict soulz » et le reste, soit 41 livres 2 sols, a été reçu en espèces. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Martin, Rousset]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°182

Le 02/04/1614 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols, reçue en prêt d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Gaspard Blanc de ce lieu.

Le 10/11/1614 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Chivalier. Fait en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret, de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°182

Le 02/04/1614 a comparu Christophe Boyer laboureur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Granier et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Lanteume]

Le 05/11/1614 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Boyer, d'où quittance. Fait en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret.

Déclaration et département de querelle pour Me Claude Darbon et Pascal Sicard – f°183

Le 04/04/1614 a comparu Jean Estienne maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, « que l'information faicte contre eulx, deux ans y a ou environ par autorité de monsieur le lieutenant general au siege d'Aix en qualité de sequestre des grains de Pierre Bret de Jaumillon dudit Saint Martin, a esté par luy poursuivye contre tout debvoir et raison et sans aulcung bon et legitime suget et par ainsy il s'en est desparti et despart par ces presentes et y renonceant entierement pour tousjours, a promis n'en fere jamais poursuite ny demande. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Rougon de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83).

Prorogation de compromis pour Me Claude Darbon et Jean Brun – f°185

Le 10/04/1614 ont comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), et Me Jean Brun sergent royal « exploictant par tout ce royaulme habitant audit Aix », lesquels pour arrêter le procès qui a lieu entre eux ont prorogé le compromis passé par eux chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues portant pouvoir à Me Jorna, Me Thoron et Me de Trets, avocats en la cour pour décider dudit procès, la prorogation se faisant pour un mois à partir de ce jour avec pouvoir donner aux arbitres de proroger eux-mêmes d'un mois supplémentaire. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gueidan de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Brun, C Darbon, Jaques Gaydan, Luque]

Procuracion pour monseigneur de Créquy portant substitution par le sieur Martin – f°186

Le 14/04/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), lequel comme procureur pour madame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuracion chez ce notaire du 14/02/1613, il a substitué son statut de procureur spécial et général pour Salomon Lombard, de Grenoble (38), argent de ladite dame, absent, « pour et au nom dudit sieur Martin substituant exhiger et recevoir » : 46 livres 10 sols de Marquet Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour la rente du jardin qu'il tient du seigneur, paie échue à Pâques

dernière ; 850 livres de Pierre Bernusset, rentier d'Aurel (84) pour la paie à échoir au 1^{er} mai ; 270 livres de Jacques Barban rentier de Saint-Hervit pour la paie à échoir au même jour ; 550 livres de Gilibert Brochier rentier de la place du Revest (04) pour la paie à échoir au même terme, le tout conformément aux actes passés chez ce notaire, et en passer les quittances nécessaires ou contraindre par voie de justice si besoin est. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin]

Accord entre Martin Philip et Jean Brigas – f°189

Le 14/04/1614 Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues s'est pourvu par requête par-devant les officiers de ce lieu pour avoir la déséparation d'une crotte de Malausène étant sous la maison qui était à feu Elzias Roux, quartier du Portal Romieu, confrontant maison dudit Brigas à présent de César Vian, « presuposant estre sienne ou pour le moins en partie pour les raisons proposées en sa requête. Au contraire, Martin Philip maître fontainier de ce lieu « soubstenoit ladite crotte luy appartenir entierement pour estre dessous la maison que feust dudit Roux, duquel Elzias Phelip son pere en est achepteur. » D'où le procès avec une ordonnance du 12 de ce mois.

Ont comparu lesdits Brigas et Philip, lesquels ont compromis ainsi : ledit Brigas se départ de sa prétention « sur ladite crotte et appartenances d'icelle bien que comme dict est soyt en partie au dessous la crotte que ledit Brigas a vandu a Christophle Boyer en ladite maison et appartiendra entierement audit Martin Phelip et aux siens. » Et ce moyennant 6 livres que ledit Philip a payé à l'instant audit Brigas, d'où quittance. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège et de Jean Grillard habitant en ce lieu. [Signé : M Phelip, J Brigas, C Darbon, J Grilhard]

Dette pour Jacques Gueidan – f°191

Le 14/04/1614 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 38 livres 10 sols pour l'achat de cinq charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Jaques Gaydan, Luque]

Le 08/11/1614 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Bouzon, présent. Fait en présence d'Antoine Pourchier et Giraud Panisset. [Signé : Jaques Gaydan]

Réception en l'église pour Isabeau Vespier – f°192

Le 15/04/1614 a comparu Isabeau Vespier, fille d'Antoine et de feu Françoise Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle s'est présentée par-devant « devote persone » frère Claude Garnier prêtre et chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf « ayant chargé pour l'effect des presentes de monseigneur le reverendissime archevesque d'Aix ou de son vicaire general », elle a « remonstré qu'elle a esté norrie et enseignée des son enfance en l'heresie calvinienne a laquelle elle desire entierement renoncer comme elle renonce aveq protestation de aladvenir et tant que plerra a Dieu la tenir au monde vivre en la sainte foy et religion catholique, appostolique et romaine, le requerant humblement la vouloir recevoir, declairant neanlmoinz en toute verité que despuis plusieurs années en ça elle est en ceste mesme volonté et resolution, suyvant laquelle requisition et protestation de renonciation cy dessus esdites presences ledit frere Garnier selon son pouvoir, attendu l'abjuration faite dudit erreur par ladite Vespier, sur le saint signe de la croix, a icelle recue et recoyt en l'eglize catholique, appostolique et romayne pour participer aux benedictions et benefices que tous les autres fidelles chreptiens par le moien des sacrementz que y sont constement administrés par les pasteurs et prelatz, predicateurs. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'église paroissiale, en présence de Me Jean Sicard, Me Jean Menard et Mathieu Hupais de ce lieu. [Signé : C Garnier, Jehan Sicard, J Menard, Mathieu Hupais]

Dette pour Christophe Arnaud – f°194

Le 17/04/1614 a comparu François Ginies de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Christophe Arnaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Gabrielle Silve sa femme présente, deux charges de conségal mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Piq de Grambois (84) et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 13/10/1614 acte barré en présence de ladite Silve, femme et « soy disant » procuratrice dudit Arnaud, qui fait quittance audit Ginies. Fait en ce lieu en présence de Jean Estienne et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : J Le Long]

Dette pour Guillaume Mallet – f°195

Le 17/04/1614 a comparu Balthazar Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Mallet de ce lieu, présent, la somme de 9 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Chansaur et Antoine Reynaud de ce lieu. [Signé : B Pazier]

Le 05/09/1614 acte barré en présence dudit Mallet qui fait quittance audit Pazier, présent. Fait en présence de François Blanc et Etienne Silvestre. [Signé : B Pazier]

Dette pour Martin Philip – f°195

Le 18/04/1614 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip de ce lieu, absent, la somme de 4 livres 4 sol pour un achat d'avoine, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Bartelemi Gedan, Darbon, Luque]

Quittance pour Isnard Brun – f°196

Le 19/04/1614 a comparu Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme ayant charge de l'exaction des droits de lods dus à feu Paul Agnel, Jacques Gondon et noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence, anciens rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Pascal Laugier et des mains d'Isnard Brun de ce lieu, son oncle, présent, payant de son propre argent pour son neveu, la somme de 7 livres 16 sols pour le droit de lods d'une collocation faite par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) sur une terre dudit Laugier le 20/06/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier dudit lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Candolle, Luque]

Déclaration pour Barthélémy Volonne – f°197

Le 21/04/1614 comme François Blanc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « heust fait la saison derniere sequestrer entre les mains de Barthelemi Volonne les raisins provenus d'une vigne de George Thurin située au cartier de Cailloux a la requestre dudit Blanc et par decret de la cour et a la requeste aussy du trezorier dudit lieu, estantz lesdits raisins dans la thine d'Honoré Thurin en laquelle Sperit Vilamus megier de ladite vigne et autres dudit Thurin les avoit logés, desquelz ledit Vilamus en auroit retiré sa part le concernant montant dix neuf coupes et demye et pour les restantes dix neuf coupes et demye de ladite megerie, ledit George Thurin auroyt requis ledit Volonne sequestre de les luy expedier pour sa part le concernant, ce que luy auroit accordé et qu'il pourra prandre des mains dudit Vilamus sequestre pour ledit tresorier deduction fete de cinq livres payés par ledit Volonne audit tresorier et deux sezains pour le louage du thoneau. »

Ont comparu lesdits Vilamus, Georges et Honoré Thurin père et fils, lesquels ont déclaré que « ledit Volonne n'a rien en son pouvoir de ladite sequestre, estant encores comme dict est en mains dudit Vilamus et promis et prometent audit Volonen stipullant de le relever entierement envers ledit Blanc et autres qu'il apartiendra pour raison de ladite sequestration. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Volaire et Joseph Danjou de ce lieu. [Signé : G Thurin, H Thurin]

Procuration pour Antoine Durand – f°199

Le 21/04/1614 a comparu Antoine Durand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureurs Jean et Pierre Durand, ses frères, ledit Jean présent, pour « poursuivre le proces intanté pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix au moien de l'exhibition de la colocation faicte sur ses biens, de Blaze et Elzias Durandz ses freres, presuposant icelle fere casser, et sur ce fere toutes les poursuites requises et neccesseres jusques a fin de proces. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Volaire et Pierre Jouxtras de ce lieu.

Dette pour Jacques Gueidan – f°200

Le 26/04/1614 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, absent, la somme de 15 livres pour l'achat de deux saumées de conségal, reçues précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de David Mure de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 15/05/1615 acte barré en présence de Me Balthazar et Jacques Gueidan tant pour eux que pour Georges leur frères, comme donataires de feu Jacques leur père, qui font quittance audit Aubion, présent, des 15 livres au prix d'un tonneau vendu à l'encan suivant les experts, ce jour. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Gueidan, Gueidan, H Thurin]

Achat pour Jacques Roux – f°201

Le 28/04/1614 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Roux de ce lieu, présent, un homme de vigne et un petit coin de terre limitrophes en ce lieu, quartier du Plan, confrontant vignes de Guillaume Sicard, dudit Roux et vigne restante dudit Gueidan. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : Bartelemy Gedan, H Thurin, Jaques Gaydan]

Le 04/09/1634 Me Esprit Blanc procureur du sieur Henry de Beaurepaire a confessé avoir reçu dudit Jacques Roux 4 livres pour le droit de lods de ladite acquisition, d'où quittance. Fait en présence de Me Pierre Bonaud de Pertuis (84) et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : S Blanc, P Bonaud]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°204

Le 28/04/1614 a comparu Jean Bret fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 3 livres 18 sols, pour le prix de grain achetés, reçus d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Pierre Bret fils de Michel dudit lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin dudit lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : H Thurin, Luque]

Le 06/06/1616 acte barré, ledit Sicard faisant quittance audit Bret. Fait en présence de Guillaume Morel et de Claude Favier. [Signé : Sicard, Morel]

Cession pour sieur Salomon Lombard – f°205

Le 29/04/1614 a comparu Jacques Olivier maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de la somme de 36 livres qu'il doit à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, pour un prêt, il lui a cédé semblable somme à prendre de Jean Brigas de ce lieu, qu'il lui doit suivant une cédule privée du 15/07/1613, retirée par ledit Lombard. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Lombard, Luque]

Le 29/04/1614 ladite cession a été intimée audit Brigas qui a répondu « qu'il l'accepte et doitb legitiment ladite somme de trente six livres, qu'il ayme aultant payé a l'ung que a l'autre. » D'où

acte, fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Allemand dudit lieu. [Signé : J Brigas]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°206

Le 30/04/1614 a comparu Pascal Guion habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Jean Thorame de ce lieu.

Le 27/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Guion. Fait en présence de Pons Aubin et Claude Favier.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°207

Le 30/04/1614 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux saumées et demi de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Jean Thorame de ce lieu.

Le 31/07/1614 ledit Lombard fait quittance audit Durand. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Antoine Chansaur de ce lieu.

Déclaration avec promesse pour sieur Salomon Lombard – f°208

Le 30/04/1614 a comparu Marc Antoine de Froissard, sieur de Callas, lequel « combien qu'il soyt au lict malade », a déclaré et confessé que « monsieur Salomon Lombard de Grenoble, argentier pour madame de Crequi, comtesse de Sault, baronne de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée et autres terres et baronnies, present, acceptant et stipullant, a payé a monsieur Estienne Thomas operateur habitant d'Aix, aussy present et declairant estre veritable, la somme de six centz livres pour leur convention reellement comptée esdites presences et par ledit sieur Thomas retirés en sezains et autres monoye, promectant ledit sieur de Calas randre ladite some audit sieur Lombard ou icelle luy fere admettre par madite dame en son compte et autrement l'en descharger en bonne et deue forme. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et salle basse du pavillon des moulins, en présence de messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu et messire Louis Simian prévôt en l'église de Saint-Juers, « n'ayant ledit sieur de Calas peu signer causant son indisposition. » [Signé : Estiene Thomas, Simian, B Emin, Lombard]

Codicille pour Marc Antoine de Froissard, sieur de Calas – f°209

Le 01/05/1614 a comparu noble Marc Antoine de Froissard de Villeneuve, sieur de Calas, lequel est au lit, malade, et se souvient avoir fait son testament chez Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues le 11/04/1614 et désire y ajouter ce codicille.

Il demande que les legs qui y sont faits soient payés par noble Claude de Froissard, sieur de Saint-Jamet, son frère et héritier universel ou ses successeurs, dès « qu'il sera paisible, jouissant de son heritage et non au paradvant, deffandant a tous les legataires mentionnés audit testement ne contraindre ni poursuivre sondit frere et heritier pour le payement des choses leguées jusques a ladite paisible jouissance a peyne de privation du fruict et payement desdits legatz, declarant neanlmoinz ledit sieur codicilant qu'il a baillé en garde douze centz livres a Vincens de Castelanne de Pombar sieur de Magnan, d'Aix, voullant et entendant que incontinent apres son decces il en fasse l'entiere restitution audit sieur de Saint Jamet son frere et heritier sans aulcune difficulté. »

Il charge son héritier de payer 300 livres aux prêtres de ce lieu en capital pour percevoir une pension perpétuelle et annuelle « a codition qu'ilz celebreront une grand messe des mortz, diacre soubz diacre, pour la deprecation de son ame a semblable jour qu'il deccedera, laquelle pention sera payée lhors que sondit heritier jouira paisiblement de sondit heritage. »

Il approuve, ratifie et confirme son testament. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et dans la salle basse du pavillon des moulins, en présence de messire Claude Garnier

prêtre résidant en ce lieu, Me Joseph Emin de ce lieu, Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84), monsieur Etienne Thomas opérateur habitant Aix-en-Provence (13) et messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu. [Signé : B Emin, C Garnier, Estiene Thomas, Rousset, Emin]
« Ayant ledit sieur de Calas prins la plume en sa main, a dict ne se pouvoir signer a cause de sa faiblesse et indisposition. »

Dette pour Salomon Lombard – f°213

Le 03/05/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 36 livres pour le prix de conségal acheté, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Cezari Delestic]

Mariage entre David Mure et Marguerite Girard – f°214

Le 04/05/1614 contrat de mariage entre « discret homme » David Mure, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Catherine Mallet, de la ville de Strasbourg (67), et « honneste femme » Marguerite Girard veuve de feu Jean Pourchier, fille de Charles et de feu Catherine Queyrel, de la ville de Pertuis (84). L'épouse est assistée par son père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels ledit Mure confesse avoir reçu 181 livres 18 sols en meubles, ustensiles de maison et bijoux suivant l'évaluation faites par deux de leurs amis communs ; ainsi que 51 livres 10 sols en argent, soit un total de 233 livres 8 sols. D'où quittance et reconnaissance.

Ledit Mure « sera tenu prandre en charge, nourrir et entretenir Charles Pourchier fils de ladite Gerarde et dudit feu Pourchier pendant sa pupilarité et luy fournir d'habitz neccesseres et le fere aprendre aux escolles de ce lieu sans l'occuper ailleurs, en prennant par icelluy Mure la pension que ledit feu Porchier luy a leguée par son dernier et valable testament receu par moydit notere l'année derniere et jour y contenu, durant ledit temps de pupilarité dudit Porchier. »

L'époux devra faire à ses dépens à l'épouse une chaîne d'argent garnie de ses attaches valant 22 livres 10 sols et une robe et un aubergeon de drap fin de boutique, le tout reçu à l'instant par l'épouse d'où quittance. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 150 livres ; d'elle à lui 75 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit feu Pourchier « en laquelle ladite Gerarde fait a present sa rezidance », en présence de Me Claude Gavaudan, Jean Bouchet de ce lieu et Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne (84). [Signé : Gavaudan, J Bouchet, Queyrel]

Dette pour Jacques Gueidan – f°220

Le 05/05/1614 ont comparu Pierre et Antoine Barthélémy, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jacques Gueidan, de ce lieu, absent, la somme de 13 florins 9 sols pour le prix d'onze panaulx de conségal, reçus précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Martin de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 16/08/1614 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance auxdits Barthélémy. Fait en ce lieu, en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Jaues Gaydan]

Quittance pour François Pourchier – f°221

Le 07/05/1614 a comparu Me Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien visiteur des gabelles à sel en ce pays, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu, présent, 187 livres 10 sols pour la rente de cette année et dernière paie à échoir mi-août, pour les biens que ledit Pourchier tient en arrentement de lui « en estant sorty le premier de ce mois » suivant acte chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) du 24/10/1608. Il a reçu la somme en espèce sauf 45 livres que les parties ont compensé pour la non-jouissance du jardin, chambre et haut de maison

suivant le rapport fait par les arbitres. Ledit Vian a confessé avoir reçu tous les meubles et autres choses que ledit Pourchier devait laisser à la fin de ladite ferme suivant leur acte. D'où quittance. Ledit Pourchier fait aussi quittance pour la non-jouissance. Ledit Pourchier pourra jouir de la cave jusqu'à ce qu'il récupère le vin durant la saison ainsi que du chenevier qui est à présent semé de blé jusqu'à la récolte, laissant néanmoins le fumire qui est actuellement dans la sueille près de l'étang afin que Nicolas Olivier rentier moderne puisse en jouir et le prendre suivant son contrat. L'acte d'arrentement est barré. Fut présent Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) « qui a consanti que ledit sieur Vian et a sa requisition ayt retiré la susdite somme nonobstant la cession a luy faicte receue par mestre Lois Sauvecane l'an present et jour y contenu, promettant ne s'en jamais servir contre ledit Pourchier et les siens. » Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison de Laurent Vian fils de Jacques où ledit sieur Vian loge à présent, en présence de Guillaume Darbon et dudit Laurent Vian, de ce lieu. [Signé : Vian, Candolle, Darbon, L Vian]

Dette pour Jacques Gueidan – f°224

Le 13/05/1614 a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, six panaulx de conségal, à raison de 6 florins et demi la saumée, reçus précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Guillaume Mallet de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84).

Le 30/08/1614 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Rambaud, absent. Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Girard et Antoine Garcin. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°225

Le 15/05/1614 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan de ce lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre ou payer dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Pierre Laugier, de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Le 22/01/1615 ledit Gueidan fait quittance audit Brigas, absent. Fait en présence de Jean Pascal et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Dette pour Jacques Gueidan – f°226

Le 16/05/1614 a comparu Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, absent, 3 livres 15 sols pour l'achat de cinq panaulx de conségal, reçus précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et de Guillaume Morel de ce lieu.

Dette pour David Mure – f°227

Le 20/05/1614 a comparu Guillhen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à David Mure, de ce lieu, absent, cinq panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre ou payer au 15 juin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Pourpe de ce lieu et Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84).

Déclaration pour David Mure – f°227

Le 20/05/1614 ont comparu Claude et Antoine Pourpe, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à David Mure, habitant en ce lieu, présent, qu'ils ont reçu de lui 65 livres de laine qu'il avait en séquestre à la requête dudit Claude, ayant partagé l'ensemble entre eux suivant accord verbal « pour en employer le pris a secourir Michel Pourpo leur pere », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Icard]

Convention entre Claude Bouzon et Jean Reynaud – f°228

Le 21/05/1614 a comparu Claude Bouzon fils de Claude, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Jean Reynaud de ce lieu, présent, « de luy vendre ung thoneau bois de chesne neuf tenant environ cinquante coupes, bon et recevable, dressé aux despans dudit Reynaud, pour la norriture des ... [*mres*, mot abrégé] tant seulement dans la cave de sa maison, demeurant cahrgé de le fere visiter et recevoir lhors qu'on le dresser, d'aultant que apres la reception ledit Bouzon n'en sera de rien tenu, pour et moyennant le pris et somme de douze soulz pour coupe et outre ce six florins pour les chevilles de fer que ledit Bouzon y fera mettre comme il promet », somme à payer moitié à la Saint-Michel et moitié à la Saint-Martin qui suivra. Ledit Reynaud hypothèque le tonneau. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Me Louis Sauvecane de Pertuis (84). [Signé : H Thurin, L Sauvecane]

Le 31/05/1614 acte barré en présence des parties avec quittance mutuelle « bien que ledit Reynaud n'a receu le thoneau. » Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu.

Procuracion pour Jaume Roux – f°230

Le 22/05/1614 a comparu Jacques Roux couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Honoré Thurin fils de Georges, de ce lieu, absent, pour retirer de Me André, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), « ung sac et piecces concernant le proces qu'il avoit pardevant ledit sieur lieutenant, demandeur en oblige et clame contre Francois et Saulvaire Pourretz, pere et filz dudit La Tour, et en passer audit mestre André quittance valable. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°231

Le 27/05/1614 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 21 livres 12 sols pour le prix du blé, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dette pour Salomon Lombard – f°232

Le 30/05/1614 a comparu Etienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Dette pour Antoine Vespier – f°232

Le 31/05/1614 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Vespier, dudit lieu, absent, une saumée de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Roux de ce lieu et Isnard Luque de ce lieu.

Dette pour David Mure – f°233

Le 02/06/1614 a comparu Antoine Guion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à David Mure, de ce lieu, présent, deux charges quatre panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt amiable, à rendre au 31 août. Fut présent Me Joseph Emin, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Lantelme dudit lieu. [Signé : Emin, Sauvecane]

Dette pour David Mure – f°234

Le 03/06/1614 ont comparu Georges et Noël Rougier, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à David Mure, de ce lieu, absent, trois saumées six panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François et Georges Meisonier, de ce lieu. [Signé : Darbon]
Le 24/10/1616, ledit Mure fait quittance auxdits Rougier. Fait en présence de Louis Porre et Jean Martin.

Dette pour Jacques Perben – f°235

Le 03/06/1614 a comparu Daniel Arquier de Lambesc (13), lequel a confessé devoir à Jacques Perben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 51 livres pour reste du prix d'un cheval poil bai, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies égales, moitié à la Saint-Michel et moitié à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Queyrel de La Bastidonne (84) et Michel Grange de Lambesc. [Signé : D Arquier, M Grange]
Le 05/10/1617 ledit Perben a fait quittance audit Arquier. Fait en présence de Jean Pascal de ce lieu et Michel Grange de Lambesc (13). [Signé : M Grange]

Dette pour David Mure – f°236

Le 04/06/1614 ont comparu Bastien Trochaud et Balthazar Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à David Mure de ce lieu, présent, douze panaulx de conségal, reçus précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Marquet Berard de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier et François Velixandre, de ce lieu.
Le 27/10/1618 ledit Mure a fait quittance auxdits Trochaud et Lantelme. Fait en présence de François Solliers et Barthélémy Vincent, de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°237

Le 04/06/1614 a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, 13 livres 10 sols pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Pierre Franchesquin, de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°238

Le 05/06/1614 a comparu François Gabriel, de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 9 livres pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Bastien Blachier de ce lieu. [Signé : Barthelemy]
Le 30/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Gabriel. Fait en présence de Barthélémy Icard et Isnard Molinet, de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°239

Le 05/06/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 27 livres pour un achat de conségal, reçu d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°240

Le 06/06/1614 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 18 livres pour un achat de

conségal, reçu d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Favier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Quittance et département de querelle pour Marguerite Jayme – f°240

Le 07/06/1614 a comparu Alayette Bermond femme d'Antoine Criquet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Marguerite Jayme femme de Barthélémy Roland, présente, la somme de 3 livres 5 sols pour le remboursement des frais engagés au procès qu'elle a intenté par-devant les officiers de ce lieu « pour raison de certain prethendu excès de gratigneures comises en sa personne par ladite Jayme », d'où quittance à condition que ladite Jayme « payera le chirurgien et autres fraiz si aulcungz en y a et en relevera comme elle promet ladite Bremonde en bonne forme. » Ladite Alayette se départ du procès, sans préjudice des droits du procureur juridictionnel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Estienne de ce lieu.

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°242

Le 07/06/1614 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en principal et Pierre Bret son fils en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, dix-huit panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Palon de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°243

Le 07/06/1614 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), la somme de 9 livres pour un achat de conségal, reçu d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°243

Le 07/06/1614 a comparu Barthélémy Roland en principal et Georges Rougier en pleige, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 7 florins pour l'achat d'une demie charge de conségal, reçue précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Reynaud et Pons Andrieu de ce lieu.

Le 24/11/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Roland, présent. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°244

Le 09/06/1614 a comparu Antoine Martini de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 9 livres pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : A Martini, Luque, C Darbon]

Le 22/11/1614 ledit Lombard a fait quittance audit Martini, présent. Fait en présence de Louis Porre et Pons Aubin. [Signé : A Martini]

Quittance pour les hoirs de feu Jean Pourchier et reconnaissance de dot pour Marguerite Pourchier – f°245

Le 09/06/1614 a comparu Jean Gaillard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité d'époux de Marguerite Pourchier fille de feu Jean et de Catherine Pardigon, lequel a confessé avoir

reçu des hoirs dudit feu Jean Pourchier et des mains d'Antoine Pourchier leur tuteur, de ses propres deniers, payant audit nom Marie Estienne sa femme présente, la somme de 55 livres 8 sols à bon compte de la dot constituée à ladite Pourchier, paie échue suivant sentence entre les parties rendue par le lieutenant général des soumission au siège d'Aix-en-Provence (13) du 11/12/1613 et les lettres exécutoires levées le 28/05/1613, « en force desquelles ledit Gaillard a fait fere comander audit tuteur de payer par cinquiesme du present mois », avec 2 livres 10 sols pour les dépens executifs. Le tout reçu à l'instant, d'où quittance, « sans prejudice audit Gaillard de l'instance pendante pour raison du prethendu rabillement de ladite sentence et des despans et interestz adjudés par icelle et par mesme moiien sans prejudice audit Anthoine Pourchier tuteur des despans a luy adjudés par la mesme sentence et autres. » Ledit Gaillard fait reconnaissance au profit de sa femme, absente, des 55 livres 8 sols. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Antoine Reynaud de ce lieu. [Signé : Ange]

Mègerie pour Barthélémy Icard – f°247

Le 10/06/1614 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Barthélémy Eyriès de ce lieu, présent, une truie poil noir avec une marque blanche et six petits pourceaux poil blanc « seullement hors du laict », le tout reçu d'où quittance, pour quatre ans à partir de ce jour. Quand du bétail mourra, chacun y entrera par moitié tant que ledit Eyriès n'est pas responsable. Lorsque du bétail sera vendu, le fruit en sera partagé. S'il faut mener les porcs à l'aglandage, chacun en paiera la moitié. Ledit Icard fournira audit Eyriès deux panaulx quatre cosses d'orge pour chaque portée de porcs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Canard et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : B Iccard, Eyries, J Martin]

Le 06/11/1614 lesdits Icard et Eyriès se sont fait quittance et ont fait barrer cet acte, ledit Icard ayant récupéré lesdits pourceaux. [Signé : Eyrieys, B Iccard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°249

Le 10/06/1614 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 27 livres pour un achat de conségal, reçu d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Samuel Thomas de La Motte-d'Aigues. [Signé : Morel]

Le 24/11/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Toussaint Sauvecane. [Signé : Lombard, T Sauvecane]

Dette pour David Mure – f°249

Le 11/06/1614 ont comparu Antoine et Barthélémy Reynier, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à David Mure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée huit panaulx de conségal, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Furent présents Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu, lesquels se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel de La Bastidonne (84) et Guillen Andrieu de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 07/10/1614 acte barré en présence dudit Mure qui fait quittance auxdits Reynier, absents. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Georges Ferland de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°251

Le 11/06/1614 a comparu Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 4 livres 10 sols pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

Quittance pour Charles Eyroux – f°252

Le 11/06/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), lequel comme procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration chez ce notaire le 14/04/1613, a confessé en ladite qualité avoir reçu de Charles Eyroux bourgeois de Simiane (04), absent, la somme de 1350 livres en déduction de la rente des lieux de Simiane et Saint-Christophe, paie échue au 1^{er} mai, suivant acte d'arrentement chez ce notaire le 01/02/1613, somme par ledit Martin reçue des mains de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de ladite dame, que lui-même avait reçu dudit Eyroux avec quittance suivant pouvoir qu'il avait dudit Martin en date du 08/05/1614. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84) et Antoine Pascal, du Champsaur. [Signé : Martin, Rousset, A Pascal]

Accord pour dame Jeanne de Bourdon – f°254

Le 12/06/1614 le 01/09/1612 dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, a arrenté sa bastide, affar et tenement de terres, prés, vignes et jardins à Joseph Queyrel de La Bastidonne (84) pour cinq ans et quatre prises de fruits contre une rente annuelle de trente-sept charges moitié annone, moitié conségal, suivant acte chez ce notaire. « Lequel arrentement les parties ont jugé neccessere fere finir, combien que le terme ne soyt arrivé et que ledit Queyrel n'ayt encores perceu la premiere recolte. »

Ont comparu ladite dame de Bourdon et ledit Queyrel, lesquels se sont accordés. Ledit Queyrel quitte ladite bastide et biens. Ledit Queyrel pourra prendre les blés et légumes pendants audit affar et le chenevé au chenevier en payant la rente dudit acte pour cette année. Ladite dame devra payer audit Queyrel la somme de 105 livres « pour satisfaction de la culture et œuvres par luy faictes tant en quarante saumées de terre cultivées moitié a deux rayes et l'autre moitié d'une, que aux jardins et vigne de ladite bastide, laquelle somme elle luy imputera sur ce que ledit Queyrel luy doit » et elle garde le reste des fruits pendant.

Ledit Queyrel a rendu les six bœufs que ladite dame avait fourni à l'entrée de la ferme et estimés à 195 livres et ainsi détériorés de 6 livres qui se compenseront avec la somme ci-dessus. La dame a récupéré les bœufs, d'où quittance.

Moyennant la somme de 6 livres pour la détérioration des bœufs, 18 livres prêtées pour l'achat des pourceaux mentionnés dans l'acte, 15 livres pour le prix du pourceau gras que ledit Queyrel devait expédier, dix charges de conségal prêtées pour vivre, trente charges moitié blé, moitié conségal fournies pour les semences dans ladite bastide, quatre panaulx de graine de chenevé semées audit chenevier et trente-sept charges pour la rente de l'année, à payer au terme prévu et à déduire de la compensation ci-dessus, ledit Queyrel sera quitte de tout l'arrentement. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite dame, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Scipion Pelissier bourgeois de Manosque (04). [Signé : Pellicier, Janne de Bourdon, Gavaudan]

Quittance pour Joseph Queyrel – f°257

Le 12/06/1614 a comparu dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, laquelle a confessé avoir reçu ce jour de Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), présent, la somme de 19 livres et demi à bon compte de ce qui lui est dû par le précédent acte et ce en une truie poil blanc, une truie poil noir et cinq petits pourceaux « yvernouges » poil blanc estimés à ce prix par les parties, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite dame, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Scipion Pelissier bourgeois de Manosque (04). [Signé : Pellicier, Janne de Bourdon, Gavaudan]

Déclaration pour dame Jeanne de Bourdon – f°259

Le 12/06/1614 a comparu Claude Rougon laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé et déclaré avoir reçu de dame Jeanne de Bourdon, d'Aix-en-Provence (13), dame de Saint-Hilaire, présente, six bœufs, l'un blanc, l'un rouge, âgés de cinq ans, une paire de bœufs l'un poil

blanc « barmet » [?] et l'autre rouge de cinq ans, et deux autres poil rouge de huit ans. Ils sont estimés à 195 livres et ont été récupérés dès hier. Il est actuellement la jouissance de la bastide et biens baillés en arrentement par ladite dame suivant acte chez Me Decitrani notaire d'Aix-en-Provence (13) le 06/05/1614, y ayant quarante charges de terres cultivées moitié de deux rayes moitié d'une ray, dont la culture vaut 105 livres, soit la même estimation que celle faite lors du précédent arrentement de Joseph Queyrel, l'ancien rentier. Il a reçu de ladite dame 22 livres et demi en argent pour subvenir à ses affaires et négoce, somme reçue en prêt. Il a en son pouvoir le foin des prés de la ferme « qu'il recognoist pourront produire la mesme quantité de pastures contenues au precedant acte d'entre ladite dame et ledit Queyrel, promettant icelluy Rogon en randre aultant, ensemble les pailles au mesme estat que ledit Queyrel estoit obligé, et encores de payer le pris desdits beufz, facture de culture et argent presté aux jour, lieu et terme par quartiers mentionnés audit acte receu par ledit mestre Decitrani se chargeant de nourrir durant la ferme ung porceau que ladite dame luy baillera annuellement a l'esgal des siens, marqué de la marque de ladite dame. » Tout le bétail est hypothéqué au profit de ladite dame. Il promet de payer 22 livres et demi pour le prix de deux truies, l'une poil blanc, l'autre poil noir, et quatre pourceaux « yvernouges » reçus précédemment et faire le paiement par quarts. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite dame, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Scipion Pelissier bourgeois de Manosque (04). [Signé : Pellicier, Janne de Bourdon, Gavaudan]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°261

Le 12/06/1614 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 4 livres 10 sols pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de la dame de Saint-Hilaire, en présence de Jean Roy couturier et Claude Rougon de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°262

Le 13/06/1614 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 9 livres pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel de La Bastidonne (84) et Daniel Furet de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : D Furet, C Queyrel]

Le 31/08/1614 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Malan. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°262

Le 13/06/1614 a comparu Imbert Olivier d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges deux panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Valentin Clemens de ce lieu ; [Signé : I Olivier, C Tamisier]

Le 25/08/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Olivier, présent. Fait en ce lieu en présence de Claude Moret et Louis Porre. [Signé : I Olivier]

Quittance pour Jacques Nicolas – f°263

Le 13/06/1614 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues, absent, tous les grains qu'il leur doit suivant les actes chez ce notaire et d'autres tant de ce lieu que de Pertuis (84), d'où quittance « et cancelation desdites obligations en force de la presente, toutz paymentz et autres exploictz, saisies et quittances a ceste cy comprises pour avoir receu payment cy devant et d'an

en an depuis la tenue de leur première ferme, mesmes en force de lettres de revocation de precaire dont y peult avoir instance pour sequestres par autres creanciers, ayant compté et comprins les grains desdites saisies a la presente quittance. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : Sicard, Darbon]

Dettes pour David Mure – f°264

Le 16/06/1614 ont comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84) en principal et Pierre Bourcet en pleige, lesquels ont confessé devoir à David Mure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée deux panaulx de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 05/10/1615 ledit Mure a fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu en présence de Claude Ferrier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

Dettes pour Me François de Bonadonne – f°265

Le 16/06/1614 ont comparu Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, l'épouse autorisée par son mari, lesquels ont confessé devoir à Me François de Bonadonne, de Pertuis (84), avocat en la cour, absent, la somme de 4 livres 10 sols pour un achat de conségal, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, L Allard]

Sous-arrentement pour Antoine Pourchier – f°266

Le 17/06/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Me Claude Darbon de ce lieu, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), présent, un pré de trois sétérées quartier de Saint-Vincent, que ledit Pourchier tient à rente d'André Manuel marchand de Pertuis (84) pour le prix et conditions de l'acte d'origine chez Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis du 6 de ce mois, ledit Darbon ayant l'extrait de cet acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : C Darbon, Morel, C Tamisier]

Procurations pour monseigneur de Créquy – f°267

Le 18/06/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguères, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procurations chez ce notaire du 14/04/1613, lequel en ladite qualité a nommé comme procureur substitué monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de ladite dame, présent, pour recevoir de Roland Ripert bourgeois de Saint-Savornin [Saint-Saturnin-les-Apt (84)] la somme de 2550 livres pour la rente de la place dudit lieu, paie échue au 1^{er} mai suivant acte d'arrentement entre feu Chrétienne d'Aguerre mère dudit Créquy et lui, et en concéder quittance ou contraindre par voie de justice en cas de refus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu, et Me Guillaume Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Martin, Lombard, Hupais, Rousset]

Dettes pour David Mure – f°270

Le 19/06/1614 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à David Mure de ce lieu, absent, Marguerite Gerard sa femme présente pour lui, la somme de 10 livres, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Reynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Isnard Luque de Rians (83). Le 06/11/1614 acte barré en présence dudit Mure qui fait quittance audit Solliers. Fait en ce lieu, en présence de Pierre Laugier et Salomon Jourdan de ce lieu.

Quittance pour Me Pierre Aubert et reconnaissance de dot pour Marguerite Aubert – f°270

Le 20/06/1614 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Aubert, lequel a confessé avoir de Me Pierre Aubert baile de Villeneuve (04) son beau-père, présent, la somme de 126 livres à bon compte de la dot assignée à ladite Aubert dans son contrat de mariage reçu chez feu Me Louis Belon notaire royal de Villeneuve, somme reçue en divers paiements tant en grains qu'en argent selon leur compte fait à l'instant, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : C Ferrier, Pierre Aubert, Luque]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°272

Le 20/06/1614 ont comparu Olivier et Jean Antoine Baignol, père et fils, de Saint-Martin-de-Castillon (84), résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de conségal et une saumée de blé annone, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : JA Baignol, Luque]

Dette pour Antoine Pourchier – f°273

Le 20/06/1614 a comparu Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 32 livres 1 sol pour l'achat de deux vaches poil roux, reçues précédemment d'où quittance, à payer en deux paies égales, moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des vaches. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Icard]

Le 25/01/1617 ledit Pourchier a fait quittance audit Andrieu. Fait en présence de François Velixandre et Jean François Bouzon.

Quittance pour Roland Ripert – f°274

Le 24/06/1614 a comparu monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), comme procureur de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, suivant procuration de ladite dame audit Martin chez ce notaire le 14/04/1613 et celle dudit Martin audit Lombard chez ce notaire le 18 de ce mois, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Roland Ripert bourgeois de Saint-Savornin (Saint-Saturnin-lès-Apt, 84), la somme de 2550 livres pour la rente de la place dudit lieu pour cette année, paie échue au 1^{er} mai, conformément à son acte d'arrentement avec feu Chrétienne d'Aguerre mère dudit Créquy chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et salle basse du pavillon des moulins en présence de Melchion Thomas de Saint-Saturnin-lès-Apt et Antoine Martin de Beaurepaire. [Signé : Lombard, R Ripert, Thomas, A Martin]

Procuracion pour messire Balthazar Emin – f°276

Le 20/06/1614 a comparu messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel, confirmant et approuvant tout ce qui peut avoir été fait par Me Reynaud notaire royal et procureur ordinaire à Tarascon (13) a constitué ce dernier pour procureur ou tout autre en ladite cour pour, en son nom « se presenter pardevant monsieur Jehan du Pré doyen en la colegiale Sainte Marthe de ladite ville de Tarascon et official forain au cartier de Provence et commissaire delegué par monseigneur le reverendissime archevesque prolegat d'Avignon, sur certain adjournement fait audit messire Emin a la requestre de l'oeconome et chapitre Saint Rufz lez Valance comme appelant de sentence de monsieur le reverendissime archevesque ou de son vicaire general dont mention est faite a l'exploict dudit adjournement, et pour raison de ce fere toutes les poursuites et deffances

requizes et neccesseres jusques a fin de cause. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Elzias Martin et Jean Canard de ce lieu. [Signé : B Emin]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°278

Le 20/06/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Antoine Laurens de ce lieu. [Signé : Cezari Delestic, H Turin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°279

Le 27/06/1614 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, reçues en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

Testament d'Antoine Darbon – f°280

Le 27/06/1614 vers 14h testament d'Antoine Darbon, fils émancipé de Georges et de feu Louise Michel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, qu'ils célèbrent une grande messe des morts, une novaine, un cantage au bout des funérailles et un autre au bout de l'an de son décès pour la dépréciation de son âme. Les prêtres seront payés par son héritier suivant la coutume et que ses funérailles soient faites à la discrétion de ses gadiateurs.

Il lègue à Catherine Darbon, sa sœur, veuve d'Honoré Mallet, 3 livres, à lui payer dans l'an de son décès.

Il lègue à Suzanne Darbon son autre sœur 60 livres à lui payer en deux paies égales, moitié au jour de son mariage et moitié un an après. Si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue son héritier.

Il lègue à Georges Darbon, son père, une pension d'une saumée de blé pour la convertir en pain, chaque année sa vie durant pour « aider a sa norriture », à lui expédier par quarts dès après son décès, « le priant tres humblement se contanter de ladite pension atandu le peu de moyens et comodités de sondit heritage. »

Il nomme pour héritier universel Jacques Darbon, son frère. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue ledit Georges Darbon son père sa vie durant pour les fruits seulement et pour le fonds au plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs Me Claude et Henry Darbon ses cousins. Fait et publié en ce lieu, dans la bastide dudit Darbon au quartier des Molières, en présence de Me Pons May chirurgien, François Charpin, Charles Jourdan, Me Balthazar Gueidan notaire, Jean Menard et messire Balthazar Emin prêtre, tous de ce lieu, Constant Vincens cordonnier y habitant, et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : B Emin, F Charpin, Charles Jourdan, Luque, P May]

Dette pour François Pourchier – f°285

Le 01/07/1614 a comparu César Delestic de Cucuron (84) en principal et Claude Tamisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues en pleige, lesquels ont confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 39 livres pour l'achat de vingt coupes de vin, reçues d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du notaire, en présence d'Antoine Astoin de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Cesari Delestic, C Tamisier]

Le 24/07/1617 acte barré en présence dudit Pourchier confessant avoir été payé des 39 livres ainsi : des mains dudit Delestic 10 livres 16 sols, et des mains dudit Tamisier 29 livres 24 sols, comprenant les intérêts et dépens de clame à 2 livres. Il a reçu la somme dudit Tamisier il y a deux ans, d'où quittance et cession d'actions audit Tamisier contre ledit Delestic. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Me Arnaud Le Long de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°286

Le 01/07/1614 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Richard, Luque]

Cession pour Guidon Mombrion – f°287

Le 05/07/1614 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procureur de Jean son frère suivant une procuration chez un procureur d'Apt (84), lequel pour s'acquitter de 10 livres 4 sols que ledit Jean doit à Guidon Mombrion cardeur à laine suivant une cédule privée écrite de sa main et signée tant par lui que par ledit Jean Guillaume en date du 13/02/1613, il a cédé audit Mombrion, présent, semblable somme à reprendre d'Antoine Aubion de ce lieu sur ce qu'il doit audit Sauvecane pour la rente de sa bastide, paie de cette année, suivant acte d'arrentement chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur à Aix-en-Provence (13) et Marquet Berard de ce lieu. [Signé : Sauvecane, C Darbon]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°288

Le 05/07/1614 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées deux panaulx de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Jacques Olivier de ce lieu.

Le 09/10/1614 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu, en présence de Pierre Laugier et Jean Martin de ce lieu.

Dette pour David Mure – f°289

Le 11/07/1614 a comparu François Blanc cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à David Mure de ce lieu, absent, la somme de 12 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre fin août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 07/05/1616 acte barré en présence dudit Mure qui fait quittance audit Blanc. Fait en ce lieu en présence de Louis Porre et Jean Roux de ce lieu.

Codicille pour Me Jacques Vian – f°290

Le 13/07/1614 codicille de Me Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel en ce pays, fils des feus Me Georges Vian notaire royal et demoiselle Sparonne Boyer, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au li, malade.

Il se souvient avoir fait son testament chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu l'an dernier, par lequel, entre autres, il a fait un legs à l'hôpital et aux pauvres de ce lieu d'un « certain affar de terres et pred aux cartiers du Plan et de Badareau » et a voulu que ce legs soit gardé « neanlmoinz que par la donation faicte a mestre Jaques Vian son nepveu en son contract de mariage c'est reservé le susdit labourage et pred expressement pour l'acomplissement et effect dudict legat et a presant veult que ce soit a condition que sondit nepveu et heritier pourra rachepter le fondz desdits biens legués lhors que luy plerra moyennant dix huict centz livres payables tout a coup et en une seulle paye pour estre ladite somme remise en mains de la communauté de ce lieu ou autre proche voisine et la pention employée a la subvention des pouvres comformement audit testament. »

Il maintient les autres legs pieux.

Considérant que « Guillaume Darbon a feu Honoré l'a servy dix mois fidellement, a voulu et ordonne que luy soyt expedié douze charges de consegail bon et receptable mesure courante pour payement de sesdits gages. »

Il maintient le reste du testament et notamment l'institution d'héritier universel en faveur dudit Me Jacques Vian son neveu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Laurent Vian son cousin, en présence de Me Pons May chirurgien, Nicolas Olivier, Jean Louis Le Long, Georges Rougier, Me Jean Candolle, tous de ce lieu. Ledit Vian « a declairé ne se pouvoir signer atandu sa faiblesse. » [Signé : P May, N Olivier, Candolle, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Me Pons May – f°293

Le 18/07/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 11 sols à laquelle ledit May a été condamné par arrêt de la cour des comptes du 21/03/1614 et 11 sols pour les intérêts suivant les lettres exécutoires du même jour « en force desquelles il avoit comancé fere executions contre ledit May, ayant neanlmoinz fait compenser pour le surplus de la somme contenue au mandat dont estoit question, mentionné audit arrest, des tailles dudit Pourchier pour les années six cens unze et six cens douze conformément audit arrest », d'où quittance ainsi que des dépens executifs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : P May]

Vente du droit des cosses pour monseigneur de Créquy – f°294

Le 22/07/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration dudit Martin chez ce notaire le 14/02/1613, lequel audit nom a vendu à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le droit des cosses que le seigneur a sur les particuliers de ce lieu possédant terres y sujettes, réduites de la tasque du septain à cense et droit de cosses à raison de quatre cosses de blé annone par saumée de terre conformément à la transaction sur ce sujet, y comprenant les terres d'Anne Sauvecane, du capitaine Bernard et Jean Louis Roy frères, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84). Le tout pour une année à savoir la paie du 15 août prochain sauf les réserves décrites au précédent acte d'arrentement passé par ladite dame audit Jourdan chez ce notaire le 07/02/1613.

La vente est faite pour le prix de 1140 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Barthélémy Chabert procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Martin, L Jourdan, Chabert, Hupais]

Quittance pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°297

Le 28/07/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), en qualité de procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration dudit Martin chez ce notaire le 14/02/1613, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la quantité de soixante-quinze charges de blé annone et cinquante charges de conségal, mesure courante, pour le paiement de la rente des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'ils tiennent en arrentement dudit seigneur, paie échue à la Sainte-Magdeleine dernière conformément à l'acte chez ce notaire du 30/01/1614, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Martin de Beaurepaire. [Signé : Martin, Sicard, Darbon, A Martin]

Cession pour Me Jacques Martin – f°299

Le 28/07/1614 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en paiement de la somme de 768 livres 11 sols qu'ils doivent à Me Jacques Martin,

de Beaurepaire (38), intendant aux affaires de monsieur de Créquy, somme qui leur a été prêtée durant le terme de leur arrentement des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), « pour la subvention de leurs affaires » selon leur compte fait à l'instant, ont cédé audit Martin, présent, même somme de 768 livres 11 sols à prendre des particuliers desdits lieux, à savoir : 28 livres 14 sols pour le prix d'une charge trois panaulx de blé, une charge de conségal, cinq panaulx d'orge, dix panaulx d'avoine le tout dû par Monet Romane ; 37 livres 8 sols 6 deniers pour le prix de deux saumées trois panaulx de blé, une saumée cinq panaulx de conségal, le tout dû par Noël Meynier ; 47 livres 3 sols pour le prix de deux saumées et demi de blé et deux saumées et demi de conségal, le tout dû par Mathieu Roman ; 6 livres 6 deniers pour le prix de deux panaulx de blé et cinq panaulx de conségal, le tout dû par Jean Meynier ; 40 livres 11 sols pour deux saumées neuf panaulx de blé et une saumée de conségal, le tout dû par Sauvaire Mouret ; 32 livres 2 sols pour une saumée cinq panaulx de blé et deux saumées de conségal, le tout dû par Jean Malan ; 65 livres 18 sols pour trois saumées huit panaulx de blé et trois saumées de conségal, le tout dû par Jean Etienne ; 82 livres 8 sols pour trois saumées de blé, six saumées de conségal et huit panaulx d'avoine, le tout dû par Michel Bret ; 30 livres 3 sols pour une saumée de blé, deux saumées et demi de conségal, le tout dû par Barthélémy Goirand ; 13 livres 15 sols pour une saumée deux panaulx de blé, due par Claude Ravel ; 17 livres 15 sols pour une saumée de blé, cinq panaulx de conségal et huit panaulx d'avoine, le tout dû par Pierre Barthélémy ; 6 livres 2 sols pour un panau cinq cosses deb lé et six panaulx de conségal, le tout dû par Jean Bret fils de Michel ; 74 livres 7 sols pour trois saumées quatre panaulx de blé et quatre saumées huit panaulx de conségal, le tout dû par Jean Richard ; 5 livres 16 sols pour cinq panaulx de blé et deux panaulx d'orge, le tout dû par Pierre Bret fils de Michel ; 6 livres 17 sols 6 deniers pour le prix de six panaulx de blé dus par Philippe Mouret ; 37 livres 16 sols pour le prix de deux saumées de blé et deux saumées de conségal, le tout dû par ledit Monet Romane ; 32 livres 2 sols pour une saumée cinq panaulx de blé et deux saumées de conségal, le tout dû par Georges Roux ; 3 livres 10 sols pour trois panaulx de blé dus par Jacques Gruot ; 17 livres 2 sols pour une saumée et demi de blé due par Mathieu Furet ; 5 livres 6 sols 6 deniers pour sept panaulx une cosse et demi de conségal, le tout dû par Mathieu Olivier ; 15 livres 3 sols pour une saumée de blé et cinq panaulx de conségal, le tout dû par Etienne Goirand ; 33 livres 3 sols pour une saumée de blé et deux saumées et demi de conségal, le tout dû par Mathieu Rambaud ; 23 livres 18 sols pour deux saumées et demi de blé, cinq panaulx d'avoine et une saumée d'orge, le tout dû par Toussaint et Joseph Sauvecane ; 25 livres 12 sols pour deux saumées de blé et sept panaulx d'avoine, le tout dû par Roman Ricard ; 5 livres 5 sols pour sept panaulx de conségal dus par Pierre Perin ; 15 livres pour le prix de deux saumées de conségal dues par Pierre Roman fils de François ; 22 livres 10 sols pour le prix de trois saumées de conségal, le tout dû par Louise Romand et Daniel Pavin ; 13 livres 10 sols pour une saumée huit panaulx de conségal, le tout dû par Marquet Nicolas ; 25 livres 10 sols pour trois saumées quatre panaulx de conségal, le tout dû par Barthélémy Jourdan ; et finalement 4 livres 14 sols pour cinq panaulx d'orge et cinq panaulx d'avoine, le tout dû par Antoine Reynier.

D'où quittance de ladite somme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence d'Antoine Martin de Beaurepaire, et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Sicard, Darbon, Martin, A Martin]

Procuration pour Me Jacques Martin – f°304

Le 28/07/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), ayant charge des affaires de monseigneur de Créquy, lequel a constitué comme procureur spécial et général [blanc dans l'acte] absent, pour en son nom « exhiger et recevoir tout ce que luy est deu par les particuliers des lieux de Peipin et Saint Martin mentionnés au roolle qu'il luy baillera signé de sa maison pour fere le recouvrement des semés y contenues et que luy sont ce jourdhuy esté cedées par mestres Pascal Sicard et Claude Darbon » rentiers desdits lieux suivant acte chez ce notaire. Le procureur passera les quittances ou contraindra par voie de justice en cas de refus, et de lui en rendre compte et lui expédier tout ce qu'il en recevra. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en

présence de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°306

Le 28/07/1614 a comparu Jean Chabert, maître maçon et gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de monseigneur de Créquy comme héritier de feu Chrétienne d'Aguerre sa mère, et des mains de monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy épouse et procuratrice dudit Créquy, présent, la somme de 313 livres pour reste et entier paiement de 463 livres 10 sol « pour le prisfait des murailles faictes par ledit Chabert au long des foussés venantz des sources hes Hermitans et murail a l'estang de La Motte constructes dans les predz et graniers dudit lieu mentionnés au rapport de visite sur ce fait, y ayant la quantité de cent trois cannes reduictes a deux pans d'espoisseur selon l'acte de prisfait receu par moydit notere du [blanc dans l'acte] dernier, a raison de quatre livres dix sols pour canne. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard et Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert, Lombard, Darbon, Sicard]

Arrentement pour Jean Cassan – f°307

Le 09/08/1614 a comparu Jean Cassan habitant Aix-en-Provence (13), lequel a arrenté à Pierre Desmichels tisseur de toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une maison située à l'Hôpital Pauvre, confrontant jardin de Jean Brigas ; plus une saumée de terre et une carterade et demi de vigne limitrophes audit quartier, confrontant vignes d'Antoine Courenc et de Laurent Lantelme ; un chenevier d'une émine quartier des Naisses confrontant chenevier de Balthazar Billard. Le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de la Saint-Michel prochaine contre une rente de 12 livres par an à payer en deux paies égales moitié à l'entrée et moitié à l'issue. Si un arbre meurt, il pourra prendre le bois et y plantera un autre à la place. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy de ce lieu et François Antoard de Cucuron (84). [Signé : Pierre Desmichielz, Cassan, Barthelemy]

Le 07/10/1616 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque, bien que le terme ne soit pas échu. Fait en ce lieu en présence d'Henry Darbon et David Baridon de ce lieu. [Signé : Cassan, Pierre Desmichielz]

Quittance pour Georges Roux – f°309

Le 09/08/1614 a comparu Pierre Thomé tisseur de draps habitant à Nîmes (30), natif de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Georges Roux dudit lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte de ce qu'il lui doit suivant acte de compte-final passé entre eux chez ce notaire le 29/11/1605, tant en principal qu'en intérêts. La somme a été reçue au prix d'une charge de conségal, d'où quittance. Ledit Thomé consent « au relaxation d'une asnesse poil noyr garny d'ung bast qu'il avoit faict saisir audit Roux, laquelle moiennant ce il affecte et ypotheque audit Thome aveq promesse de la tenir des a present en son nom et tiltre de precaire constitué et ne l'engager ny vendre jusques qu'il sera payé. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Chabert de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : P Thome, J Richard]

Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier et reconnaissance de dot pour Marguerite Pourchier – f°310

Le 11/08/1614 a comparu Jean Gaillard, comme époux de Marguerite Pourchier, fille des feus Jean et Catherine Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs dudit feu Jean, et des mains d'Antoine Pourchier leur tuteur, présent, la somme de 60 livres en déduction et à bon compte de la dot de ladite Pourchier, paie échue au 5 juillet dernier, suivant leur contrat de mariage chez ce notaire le 05/07/1609. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme,

absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May de ce lieu et Charles Audiffret marchand d'Aix-en-Provence (13). [Signé : V May, Charles Audiffred]

Dette pour Jean Honoré Constans – f°312

Le 18/08/1614 a comparu Jean Chainé, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'une ânesse poil « grizard » garnie d'un bât, reçue, d'où quittance, à payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Le 15/09/1615 a comparu Jacques Olivier, tailleur, cessionnaire dudit Constans, lequel a fait quittance audit Chainé. Fait en présence de Jean Pourret et Claude Favier.

Achat de culture de guéret pour Sauvaire Bertet – f°313

Le 18/08/1614 ont comparu Joseph Danjou et Catherine Darbon, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ladite Darbon autorisée par son mari, lesquels ont vendu à Sauvaire Bertet de ce lieu, présent, la culture de deux saumées de guéret de quatre raies, sans comprendre « le couvrir », à quoi « ledit Danjou travaillera à sa première requête au cartier du Plan du Revest, à choisir sur les terres cultivées que lesdits mariez ont audit cartier, à prendre sur un bout » contre le prix de 18 livres, somme payée à l'instant d'où quittance. Les époux font cette vente pour payer les tailles courantes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Danjou, H Rous]

Cession pour Michel Garnier – f°315

Le 18/08/1614 a comparu Jean Garcin marchand de Manosque (04), lequel en paiement du prix d'une vache, un veau et un bœuf, achetés ce jour à Michel Garnier maître maçon habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, estimés à 78 livres, il lui a cédé semblable somme de 72 livres [sic, on trouve une autre mention de 72 livres, qui semble être le prix correct] à prendre de François et Jean Darbon, frères, de ce lieu, sur plus d'argent qui a été adjugé à feu Paul Agnel, oncle dudit Garcin, dont il est cohéritier, par arrêt de la cour de parlement du 08/03/1612 et les lettres compulsoires pour les dépens du 29 du même mois « en force desquelles ledit feu Agnel avoit fait gager lesdits Darbons. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bernard marchand de Pertuis (84) et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Garcin, Claude Bernard]

Quittance pour Jean Garcin – f°317

Le 18/08/1614 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, marchand habitant à Manosque (04), présent, la somme de 17 livres tant pour le principal que pour les dépens « procedant du differant qu'estoit entre eulx à cause d'une asnesse mentionnée au proces pendant pardevant les officiers de cedit lieu, dont s'en est ensuivi rapport fait par Charles Girard et Jehan Martin en suite d'ordonnance du vingt quatriesme et vingt sixiesme may derniers », somme reçu à l'instant d'où quittance. Ledit Bouzon lui remet le rapport d'estimation et autres procédures « pour en avoir son recours contre Vincens Barriere. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Luque de Rians (83) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Garcin, Luque]

Quittance pour Pierre Long – f°318

Le 19/08/1614 a comparu Claude Alauete époux de Jeanne Jourdan, résidant à présent à Orange (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Long, de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), présent, trois charges de blé, moitié annone, moitié conségal, pour la rente de cette année des biens qu'il tient des hoirs de feu Jean Auphan dudit La Motte-d'Aigues, suivant acte d'arrentement chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) du 17/11/1610, ledit Long payant « suivant l'ordonnance

huy faite par le sieur lieutenant de juge », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, dans la maison de Magdeleine Bouchard, en présence de Pierre Bonardel et Antoine Auman dudit lieu.

Quittance pour Jean Ginoux – f°319

Le 20/08/1614 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Ginoux de Lourmarin (84), présent, la somme de 30 livres tant pour principal du reste de la taille due par Jean et Jacques Roman, frères, pour les biens qu'ils tiennent à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) pour l'année 1608, que pour les dépens du procès litéatoire fait jusqu'à collocation le 8 novembre de la même sur les biens desdits Roman, ledit Ginoux payant pour eux de ses propres deniers. Somme reçue à l'instant d'où quittance. Ledit Jourdan remet ledit procès litéatoire et collocation audit Ginoux en lui faisant toute cession d'actions pour son remboursement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : L Jourdan, H Turin, Luque]

Mariage entre Raymond Borrillon et Marguerite Ferland – f°320

Le 24/08/1614 contrat de mariage entre Raymond Borrillon fils de feu Mari et d'Eynès Melne, du lieu de Niozelles (04), et Marguerite Ferland fille d'Elzias et Honorade Sarrazin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par Jaume Melne son oncle maternel ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse a assigné en dot à sa fille la somme de 30 livres pour ses droits paternels, à payer en quatre paies égales, la première le 15 août prochain et ainsi de suite au même jour les années suivantes.

La mère de l'épouse donne à sa fille en augment de dot la somme de 30 livres à prendre sur son héritage, à son décès. De plus, elle lui donne une vigne d'une carterade en ce lieu, quartier de Puilebous confrontant vignes de Charles Jourdan, de Jean Allemand et des hoirs d'Honoré Bressier, pour en jouir dès à présent ainsi que des fruits pendants. En plus, elle donne à sa fille « une bassaque toile bourrasse et son traversier, deux linceulx toile de maison, ung plat, une tasse et une escuelle d'estain » à lui expédier au jour du mariage.

Balthazar Lantelme, fils de feu Pierre, lui a donné une serviette à l'instant.

Mathieu Nel lui a donné le drap d'une « chemizolle drap cordeillat neuf » pour le jour du mariage. L'époux devra faire faire à ses dépens à l'épouse une robe de drap de cordeillat, et le père de l'épouse un aubergeon de même drap, neufs et teints de la couleur choisie par l'épouse ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Sarrazin, en présence d'André Meynier, Guillaume Darbon et Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu. [Signé : Darbon]

Procuracion pour Pierre Thomé – f°327

Le 25/08/1614 a comparu Pierre Thomé maître tisseur de draps résidant à Nîmes (30), lequel a constituée pour procuratrice spéciale et générale Garcine de La Tour, sa belle-mère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour arrenter une vigne qu'il possède à Pielibous pour le prix et temps qu'il avisera, et exiger la rente due par Philippe Estienne cette année, en passer quittance ou contraindre par voie de justice ne cas de refus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : P Thome]

Achat pour Jean Reymond – f°328

Le 25/08/1614 ont comparu Barthélémy et François Icard, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Jean Reymond, de ce lieu, présent, une terre qui était à Jaume Arnaud leur beau-père, d'une saumée et demi en ce lieu, quartier de La Garrigue, confrontant terres de François Daumas, de Me Pons May, de Louis Rougier et de Joseph Queyrel. La vente est faite pour le prix

de 24 livres à payer ainsi : 18 florins en quatre brebis, reçues précédemment d'où quittance, et le reste de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Rougier et Claude Rapuc de ce lieu. [Signé : B Iccard, Iccard]

Le 21/09/1615 lesdits Icard ont confessé avoir reçu dudit Reymond 13 livres 4 sols pour le reste du prix ci-dessus, d'où quittance. Fait en présence de Laurent Raymond et Louis Porre. [Signé : B Iccard, Iccard]

Quittance pour Esprit Silvy – f°331

Le 30/08/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Esprit Silvy, de La Bastide-des-Jourdans (84), et des mains d'Elzias Silvy son frère, présent, la somme de 33 livres en déduction du prix de deux bœufs achetés suivant acte chez ce notaire cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Emin]

Achat de chenevier pour Claude Rapuc – f°331

Le 01/09/1614 a comparu Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Claude Rapuc habitant de ce lieu, présent, un chenevier quartier de La Barrière, en ce lieu, d'une émine, confrontant cheneviers d'Antoinette Rougon, d'Antoine Chansaur, le fossé du quartier et la rivière de l'Eze. La vente est faite pour la somme de 21 livres, à payer en deux paies égales, moitié dans huit jours et moitié le 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : H Turin, Luque]

Le 11/09/1615 ledit Martin fait quittance audit Rapuc, présent. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Me Joseph Dille de Brignoles (83). [Signé : Dille, L Jourdan]

Dette pour Antoine Pourchier – f°334

Le 01/09/1614 a comparu Antoine Mirabeau de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 15 sols pour l'achat d'un âne poil noir avec son bât et cordages, reçu précédemment d'où quittance, à payer ainsi : 6 livres à la Toussaint et le reste en deux paies égales, moitié au 15 août et moitié de ce jourd'hui en un an. Il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Antoine Aubion de ce lieu.

Arrentement pour Antoine Olivier – f°335

Le 11/09/1614 a comparu Raymond Olivier de La Bastidonne (84), lequel a arrenté à Antoine Olivier, dudit lieu, son frère, présent, les biens qu'il possède audit lieu consistant en maison, vigne et terres, pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de la Saint-Michel prochaine. La rente annuelle est de trois charges moitié blé annone, moitié seigle, et trois coupes de vin, le tout mesure courante à payer à chaque 15 août pour les grains et chaque Saint-Michel pour le vin à partir du 15 août et Saint-Michel prochains. Ledit Antoine devra notamment porter auxdits biens vingt charges de fumier. Ledit Antoine devra payer audit Roman 6 livres qu'il lui doit pour raison de leur compte-final fait ce jour entre eux et ce au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel et Hugues Combe dudit lieu. [Signé : C Queyrel]

Le 20/08/1617 ledit Roman Olivier a confessé avoir reçu dudit Antoine la rente de cette année, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Icard et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Le 21/05/1619 acte barré en présence desdits Roman et Antoine Olivier, frère, qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence d'Antoine Chansaur de ce lieu et Simon Breagne de Pertuis (84). [Signé : Breagne]

Achat pour Arnoux Richaud – f°338

Le 14/09/1614 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnoux Richaud habitant de ce lieu, présent, une terre de six émines en ce lieu, quartier du Plan, confrontant

terres de la sacristie, vignes de Grégoir Richaud, de Pierre Vian et le chemin d'Ansois. La vente est faite pour la somme de 60 livres en déduction de laquelle les parties ont compensé 46 livres et demi que ledit Durand doit audit Richaud pour des prêts tant en grains qu'en argent suivant des cédules privées « dont y avoit instance formée pardevant les sieurs officiers de cedit lieu, presentement rompues [les cédules] par les parties », ledit Richaud en faisant quittance ainsi que pour toutes les affaires qu'ils peuvent avoir eues ensemble jusqu'à ce jour. Pour les 13 livres 10 sols restantes du prix de la terre, ledit Richaud les paiera pour ledit Durand à Antoine Pourchier, sur ce qu'il lui doit pour l'achat d'un bœuf.

Ledit Durand se réserve la possibilité de racheter cette terre jusque dans deux ans à partir de ce jour, s'il paie la somme de 60 livres audit Richaud et dans ce cas cet acte sera nul. Cependant ledit Durand sera « appellé à l'accord et paiement du droict de lodz affin qu'il ne puisse estre constraint rambourcer audit Richaud que ce qu'il en aura payé. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : H Thurin, Jehan Louis Le Long]

[En marge : Le 05/11/1614 ledit Antoine Pourchier a fait quittance des 13 livres 10 sols, suivant acte chez ce notaire]

Dette pour Jean Honoré Constans – f°341

Le 15/09/1614 a comparu Louis Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, la somme de 21 livres pour l'achat d'un âne poil noir avec son bât, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 8 septembre avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Granier et de Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Quittance pour Marquet Berard – f°342

Le 15/09/1614 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdigières, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration audit Martin le 14/02/1613, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Marquet Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres 10 sols à bon compte de la rente du jardin qu'il tient du seigneur, près L'Anthin, paie échue à Pâques suivant acte d'arrentement chez ce notaire, d'où quittance. La somme comprend 24 livres payées à monsieur Salomon Lombard argentier de ladite dame suivant quittance privée écrite dans le livre dudit Berard le 29/04/1614. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Antoine Pascal du Champsaur. [Signé : Martin, A Pascal, H Thurin]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°344

Le 16/09/1614 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdigières, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration dudit Martin chez ce notaire du 14/02/1613, lequel a baillé en ladite qualité à ferme à Jean Orcière et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84), présents, le four à cuire le pain que ledit seigneur a audit lieu pour deux ans à partir de Noël, sauf pour les particuliers des bastides des Figuières qui ne sont pas compris dans cet arrentement et franc de fournage pour le seigneur et ses domestiques. La rente annuelle est de douze charges et demi deb lé annone, mesure courante, à payer à chaque 15 août dont le premier paiement aura lieu au prochain 15 août. « Lesdits fermiers seront tenus prendre le droict de fournage sur tous les manantz et habitans dudit lieu acoustumé et que se treuve deub a mondit seigneur et luy conserver ses droictz seigneuriaux sans aulcune surcharge desdits habitantz aveq et soubz les autres conditions et reserves contenues aux precedantz arrentementz ausquele pour se regard les parties s'en rapportent. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just, de Marseille (13) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Joseph Just]

Prorogation pour Antoine Pourchier contre Jean Louis Le Long – f°347

Le 16/09/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « faisant consideration aux prieres et requeste » de Jean Louis Le Long de ce lieu, « remonstrant n'avoir aulcung moien pour le present de luy payer la somme de cent livres que Lois Ange luy avoit cédé a prendre sur luy » suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 30/07/1612, ni les intérêts dus depuis le terme de l'obligation, obligation chez Me Sauvecane le 18/05/1612, ledit Pourchier lui proroge le paiement jusqu'à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine, de même que pour les intérêts liquidés par les parties à 9 livres 9 sols jusqu'à présent. Fut présent Me Pierre Le Long de ce lieu, père dudit Jean Louis, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Plantard de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Jehan Louis Le Long, Pierre Le Long, Luque]

Dette pour monsieur Jacques Martin – f°349

Le 17/09/1614 a comparu Jean Maurizan de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, la somme de 10 livres 16 sols « pour la norriture et vivres a luy fornyes durant trente neuf jours qu'il a demeuré prisonier au chasteau a la requeste de Jehan Richard dudit lieu », à payer dans 8 jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, sur le pont du château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Vincent Barrière de ce lieu.

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°349

Le 20/09/1614 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, absent, cinq panaulx de conségal pour semer en une terre à La Motte-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à prendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : Iccard]

Le 22/08/1615 le sieur Lombard a fait quittance audit Blain. Fait en présence de Pons Aubin et Jacques Roman.

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°350

Le 20/09/1614 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et trois saumées de conségal, mesure courante, pour semer cette année dans ses terres et celles qu'il tient à rente de la communauté à La Motte-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Christophe Escoffier. [Signé : Iccard]

Le 26/09/1615 ledit Lombard fait quittance audit Gouirand. Fait en présence de Jean Roux et Barthélémy Volonne.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°351

Le 20/09/1614 a comparu Jacques Cavalier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois saumées de blé annone, trois saumées de conségal et une saumée d'orge prin, mesure courante, pour semer cette année en ses terres à La Motte-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, Iccard]

Le 25/02/1621 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Cavalier au terme dudit contrat sauf pour la somme de 25 livres et demi reçue ce jour des mains de Nicolas Cavalier, de Lourmarin (84), tuteur des enfants et hoirs dudit feu Jacques, d'où quittance. Fait en présence de François Armeidan et Vincent Barriere de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°352

Le 20/09/1614 a comparu Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Etienne Gouirand et Jacques Cavalier de La Motte-d'Aigues.

Compromis entre Barthélémy et François Icard, frères – f°353

Le 21/09/1614 ont comparu Barthélémy et François Icard, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels « desirantz vivre en paix, couper chemin a tous les differantz qu'ilz ont entre eulx pour raison des biens donnés par Jaques Arnaud du lieu de La Bastidonne de Saveric leur beau pere et dont ilz en ont desja contracté transaction » reçu chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu, « sur laquelle ilz avoient intanté proces entre eulx a cause de l'usurpation des fruitz qu'ilz presuposoient l'ung contre l'autre » lesquels compromettent « leursdits differantz et leurs circumstaces tant dudit fait que autres prethensions dudit Francois pour la restitution de sa part des sommes qu'il presupose avoir esté exhigées par ledit Barthelemi apres leur partage », à Me Claude Darbon fils de feu Jean nommé par ledit Barthélémy et Jean Martin fils de Pierre nommé par ledit François pour juger de ceci avec Grégoire Queyrel et Hugues Combe de La Bastidonne pour « raison du partage des biens de leurs donations dudit Arnaud et eulx seulz aveq ung tiers non suspect s'ilz ne sont d'accord pour liquider la prethension dudit Francois tant de droict que de fait ainsy qu'ilz verront bon estre qui y pourront travailler dans quinze jours prochains d'huy comptables. » Les parties devront respecter la sentence sous peine d'une amende de 100 livres moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire et Esprit Vilamus de ce lieu. [Signé : B Iccard, Gueidan, Iccard]

Le 12/01/1615 lesdits Barthélémy et François ont prorogé ledit compromis pour quinze jours à partir de ce jour. Fait et publié en ce lieu, en présence de Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84) et Me Antoine Darbes de Pertuis (84). [Signé : B Iccard, M Pavin, Iccard, Darbes]

Dette pour madame de Créquy – f°355

Le 22/09/1614 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdigières, absente, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) intendant en ses affaires, présent, la somme de 25 livres 10 sols pour l'achat d'un cheval poil noir « tiré des jumentz de foulange de ladite dame », reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque du cheval. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Vincent Barrière et Michel Chivalier [incertain] de ce lieu. [Signé : Martin, J Richard]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°356

Le 25/09/1614 a comparu Barthélémy Goirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, en prêt, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Pourchier et Claude Blain. [Signé : B Goirand]

Le 17/10/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Goirand. Fait en présence de Guillaume Brigas et Claude Favier. [Signé : B Goirand]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°357

Le 25/09/1614 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer cette année en une terre qu'il possède audit lieu, reçue précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de François Pourchier et Valentin Clemens de ce lieu.

Le 22/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Blain. Fait en présence d'Antoine Reynaud et Pons Aubin.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°358

Le 25/09/1614 ont comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et François Brun marchand de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, argentier de madame de Créquy, absent, huit charges de blé annone et trois charges de touzelle, mesure courante, pour les semer cette année aux terres de leur bastide quartier de Piedbernard en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Esprit Vilamus de ce lieu. [Signé : F Brun, C Darbon]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°360

Le 25/09/1614 a comparu Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, mesure courante, pour les semer cette année, reçues précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques. Fut présent Pierre Franchesquin de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Esprit Vilamus de ce lieu.

Investiture pour Pierre Mairetet – f°361

Le 27/09/1614 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), comme fermier du chapitre du monastère Saint-Ruf-lès-Valence en Dauphiné, du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues et comme ayant pouvoir suivant son contrat, étant informé de l'acquisition faite par Pierre Mairetet de ce lieu d'une maison à lui vendue par Esprit Pourret originaire de ce lieu, à présent habitant à Cavaillon (84), en ce lieu aux faubourgs près du Portail Revelin confrontant maisons de Philippe Astoin, dudit Mairetet et la rue, sous la majeure directe dudit prieuré. L'achat a été fait pour le prix de 63 livres suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 02/06/1614. Ledit Gondon ayant reçu le lods de l'acquisition, il l'a ratifiée, confirmée et homologuée et il a investi ledit Mairetet sur cette propriété. Fait et publié en ce lieu, dans la maison claustrale, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire royal et Jean Menard de ce lieu. [Signé : Mairetet, J Gondon, Gueidan, J Menard]

Testament de Jean Crespin – f°363

Le 28/09/1614 testament de Jean Crespin, travailleur, fils des feus Jean et Magdeleine Boniface, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église et que ses funérailles soient faites à la discrétion de Catherine Tartonne, sa femme « bien aymée. » Il veut que soit célébrés une novaine de messe, un cantage au bout de ses funérailles et un autre à la fin de l'an de son décès, le tout payé comme de coutume.

Il lègue à Catherine Tartonne, sa femme, tous les meubles « et choses » qui se trouveront dans la maison où il habite, « porte fermée », ainsi que les fruits et usufruits de tous ses biens en gardant l'état de viduité, en payant les tailles et en entretenant son fils jusqu'à sa majorité « et avec ce elle ne pourra demander autre chose sur son bien et heritage soit pour la repetition de son dot ni autrement en facon que soit. »

Il nomme pour héritier universel Jean Crespin son fils et de ladite Tartonne. S'il meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il lui substitue Simon Monier, son neveu, fils de Marie Crespin sa sœur,

demeurant à Pertuis (84). Il nomme pour gadiateurs Claude Ferrier et Philippe Arnoulx de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison que le testateur tient de Georges Thurin, en présence de Jean Daumas, Jean Gaillard, Honoré Baille, Barthélémy Roland, Pierre Daumas, Jean Antoine Thomas dudit lieu, Jaume Ripert et David Roux de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : JA Tomas, Thurin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°367

Le 29/09/1614 a comparu Marquet Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et deux charges de conségal, en prêt, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Roy et Pierre Barthélémy dudit lieu.

Le 06/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Nicolas. Fait en présence de Jacques Roman et Daniel Ripert de Cabrières-d'Aigues (84).

Quittance pour les hoirs de Me Pierre Roux – f°368

Le 29/09/1614 a comparu Me Daniel Furet, trésorier de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu des hoirs de feu Me Pierre Roux avocat en la cour, et des mains de Me Jacques Silvestre baile dudit lieu, présent, payant en déduction de la rente qu'il leur doit cette année, la somme de 67 livres 10 sols et ce pour la part concernant lesdits hoirs de leur taille imposée par la communauté cette année pour les biens qu'ils possèdent audit lieu, d'où quittance ainsi que de 8 sols 6 deniers pour les dépens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : D Furet, Jacqu Silvest, J Le Long]

Convention pour Jacques Gondon avec Me Louis Jourdan – f°369

Le 29/09/1614 a comparu Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a convenu avec Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, que ledit Jourdan « demeurera dans la maison claustrale dudit prieuré aux habitations acoustumées et tiendra la table pour la norriture de quatre prebtres et ung diacre servantz l'eglize et le predicateur durant le Caresme, pour le temps et terme de deux années et sept mois comptables des le premier jour du mois d'octobre prochain, moyennant vingt charges bled froment bon et receptable, trois centz couppes vin pur, net et bon, cent quatre vingtz livres argent pour chascune année et trente livres pour chascun caresme pour ledit predicateur, que ledit Gondon sera tenu et promet payer audit Jordan, savoir le bled pour les deux années entieres a chascun premier jour d'octobre, le vin a ray de thine et l'argent ledit Jordan le retiendra par ses mains sur la rante du chanvre qu'il tient dudit Gondon, et pour les sept mois de la derniere année, ledit Gondon payera a proportion de ce que dessus temps pour temps. Lequel vin ledit Gondon sera tenu loger deux centz couppes dans les thoneaux de la cave dudit prieuré et les cent dans la ville et lieux que ledit Jordan voudra, demeurant ledit Gondon chargé de paier la rante des thoneaux pour lesdites cent couppes. Davantage a esté convenu que ledit Jordan sera tenu fournir toutes choses neccesseres pour l'hospitalité des religieux dudit ordre passantz avec obediance durant trois jours et autres venantz de la part du chappitre pour afferes de leur maison et leurs serviteurs seullement durant huit jours sans qu'il soit tenu fournir aulcune chose pour leurs chevaulx et montures. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu et Daniel Furet de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Gondon, L Jourdan, Hupais, D Furet]

Dette pour Jacques Consolin – f°371

Le 29/09/1614 a comparu Georges Meisonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Consolin, tonnelier de Grambois (84), présent, la somme de 27 livres pour l'achat

d'une « thine tenant trente cinq saumées de bois de chesne dressée dans la cave dudit Meisonier », dont il fait quittance, à payer le 15 août, avec hypothèque de ladite cuve. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Darbon de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83).

Convention pour le couvent du Torret – f°373

Le 29/09/1614 a comparu Sébastien Trochaud jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à l'économe du couvent du Torret, absent, Michel Barthélémy de ce lieu, syndic spirituel du couvent présent, de cultiver le jardin qui est dans l'enclos du couvent, tant le plus haut joignant la vigne que joignant le pré, et planter les graines, hortolailles nécessaires ainsi que les arbres que l'économe fournira sur la place. Pour le jardin joignant le pré, il ne fera que des légumes. Il ne sera pas tenu de l'arrosage, entretiendra les allées. Et ce durant un an à partir de ce jour contre 39 livres à lui payer, 18 livres à l'instant, reçues d'où quittance, et le reste en deux paies égales, moitié à la Saint-André et moitié au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Barthelemy, Luque]

Dette pour Antoine Pourchier – f°375

Le 01/10/1614 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue d'où quittance, à payer en deux paies égales, moitié au 15 août, moitié un an après, avec hypothèque de la vache. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Raymond Morillon de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : Luque]

Le 17/08/1616 ledit Pourchier a fait quittance audit Rougon, tous deux présents. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Icard et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : B Icard, J Grillard]

Quittance pour Bastien Trouchaud – f°376

Le 01/10/1614 a comparu Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Bastien Trochaud de ce lieu, présent, la somme de 8 livres 14 sols pour l'entier paiement du prix d'un âne acheté suivant acte reçu chez ce notaire l'an dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Barthélémy et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Barthelemy, JH Constans]

Sous-arrentement pour Honoré Roux – f°377

Le 01/10/1614 a comparu François Roy laboureur de Lourmarin (84), lequel a sous-arrenté à Honoré Roux laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, tous les biens possédés par demoiselle Claire Reynaud femme de Jean Faizan bourgeois de Marseille (13) en ce lieu consistant en maison, vignes, bastide, affar de terres et prés et jardins pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière, les terres étant prêtes à semer « ayant été laissées ainsy cultivées par Anthoine Aubion precedant fermier », contre une rente de vingt charges moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante, à payer à chaque 15 août à partir du prochain, soit la même rente que celle accordée entre ledit Roy et ledit Faizan suivant leur acte chez Me Jean Gilli notaire royal de Pertuis (84). Ledit Roy baillera seize saumées moitié blé moitié conségal pour semer lesdites terres, et 60 livres en argent dans huit jours. En échange, ledit Roux devra payer 150 livres audit Faizan en acquit pour ledit Roy tant pour le remboursement des 60 livres que pour le prix de la culture et guéret estimés à 90 livres. Il devra aussi rendre lesdites semences audit terme de l'acte d'arrentement et en respecter les clauses. Si ledit Faizan suivant leur acte souhaite expédier audit Roy trente bêtes à laine, ledit Roux les prendra à sa charge et suivant l'acte d'arrentement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Mathieu Rochel, de ce lieu. [Signé : H Rous, Billard, M Rochel]

Le 06/10/1614 ledit Roux a confessé avoir reçu dudit Roy les seize saumées de blé et conségal, et 60 livres, d'où quittance et promesse de les rendre comme indiqué dans l'acte ci-dessus. Fait en ce lieu, en présence de Jean Roy et Isnard Molinet, de ce lieu. [Signé : H Roux]

Sous-arrentement pour Honoré Roux – f°380

Le 01/10/1614 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Mathieu Rochel de ce lieu, présent, un dessus de maison à La Bourgade, un chenevier au Colombier, trois coins de terre au quartier de Raphineau, une terre au Plan, le tout appartenant à Jean Faizan, marchand de Marseille (13), tous les biens étant en ce lieu et issus de l'héritage de demoiselle Claire Reynaud femme dudit Faizan, suivant acte d'arrentement passé ce jour entre ledit Roux et François Roy chez ce notaire. Le tout moyennant 11 florins pour la maison et le chenevier chaque année, une saumée moitié annone, moitié conségal cette année pour les guérets qui sont dans les terres et pour les années suivantes deux saumées et demi moitié blé annone moitié conségal, le tout à payer aux termes de l'acte d'arrentement. De plus, ledit Rochel donnera audit Roux vingt coupes de vin à raie de tine que ce premier doit bailler audit Roy. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : M Rochel, H Roux, Anthoine Vassal, Billard]

Le 18/06/1616 ledit Roux a confessé avoir reçu dudit Rochel une demie saumée de conségal et cinq panaulx de blé ainsi que 11 florins pour la rente de l'an dernier, d'où quittance. Fait en présence de Me Claude Gavaudan et Georges Rougier de ce lieu. [Signé : H Roux, M Rochel]

Le 14/09/1619 lesdits Roux et Rochel se font quittance réciproque et l'acte est barré. Fait en présence de Claude Fournier et Antoine Maximin de ce lieu. [Signé : H Roux]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°381

Le 02/10/1614 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, deux charges de blé annone mesure courante, une demie charge de conségal, le tout pour semer cette saison dans ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Andrieu de ce lieu et Isnard Luque de Rians (83). [Signé : J Danjou, Lombard, Luque]

Le 01/09/1615 ledit Lombard a consenti à faire barrer cet acte. [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°382

Le 02/10/1614 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et une charge de conségal, pour semer en ses terres à La Motte-d'Aigues (84), à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Laugier et Pons Aubin.

Quittance pour Jean Poizard et reconnaissance pour Magdeleine Poizard – f°383

Le 07/10/1614 a comparu Jacques Perben habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de Magdeleine Poizard, fille des feus Alezi et Jeanne Verdillon, de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Poizard dudit lieu, son beau-frère, présent, la somme de 15 livres à bon compte de 30 livres pour la dernière paie échue le 15 août dernier des 90 livres données à ladite Magdeleine par son contrat de mariage chez Me François Habert notaire de Beaumont-de-Pertuis en août 1613, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard de ce lieu et Louis Sauvecane de Pertuis (84). [Signé : Billard, Sauvecane]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°384

Le 07/10/1614 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone et une demie

saumée de conségal, mesure courante, pour semer en ses terres audit lieu aux quartiers de La Costière et Le Boigas, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier.

Le 05/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

Dettes pour sieur Salomon Lombard – f°385

Le 07/10/1614 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en leur nom et en celui de leurs frères, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal mesure courante, pour semer cette année en leurs terres quartier de Vaumalle, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 27/08/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Sauvecane. Fait en présence d'Antoine Pourchier et Antoine Richier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Dettes pour sieur Salomon Lombard – f°386

Le 07/10/1614 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal et trois charges de blé annone, pour les semer cette année aux terres qu'il a à La Motte-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques, avec hypothèque des semés et de deux mules, poil gris et bouchard. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Le 21/11/1616 sieur Lombard a fait quittance audit Ravel. Fait en présence de Monet Romane et Barthélémy Arnoux de La Motte-d'Aigues.

Dettes pour sieur Salomon Lombard – f°388

Le 07/10/1614 a comparu Vinson Mothon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et deux charges de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Roux et Pons Aubin.

Le 10/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Mothon. Fait en présence d'Antoine Roux et Jean Sauvat.

Dettes pour sieur Salomon Lombard – f°388

Le 07/10/1614 a comparu Pierre Mothon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé moitié annone moitié conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Roux et Pons Aubin.

Dettes pour François Roux – f°389

Le 07/10/1614 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Roux de Montbrun (26), présent, la somme de 24 livres pour reste de 45 livres au prix de deux bœufs poil rouge, reçus précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Vincens dudit Montbrun et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : F Roux, H Roux]

Le 21/09/1617 acte barré suivant quittance privée écrite au bas du billet du susdit acte, signée par Me de Roquemartine notaire de Montbrun (26), billet fiché dans ce feuillet [du registre du notaire] et exhibé par ledit Honoré Roux en présence de François Charpin de ce lieu et Jean Brocard de Montbrun qui « ont attesté avoir veu et cogneu ledit notere et qu'il a escript et signé ladite quittance. » [Signé : F Charpin, H Rous]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°390

Le 08/10/1614 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées et demi de blé annone et deux saumées et demi de conségal, pour semer en ses terres à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bouzon Le Jeune de ce lieu et Honoré Verdolin y habitant. [Signé : Honore Werdoli]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°391

Le 08/10/1614 a comparu Michel Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une saumée moitié blé moitié conségal, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Le 11/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Roux, présent. Fait en présence de Louis Porre et Antoine Escoffier de ce lieu.

Dette pour Jean Miolan – f°392

Le 08/10/1614 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miolan marchand de Marseille (13), présent, la somme de 12 livres, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Il a baillé audit Miolan « en gage ung pistolet sans talier ayant son forreau et bource de veloux vert fort uzé que ledit Miolan luy randra en payant la susdite somme. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Roy, Jehan Miollan]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°393

Le 08/10/1614 a comparu Barthélémy Silvy, maître menuisier, ancien prier de la confrérie Saint-Joseph de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir précédemment reçu « du temps qu'il estoit en charge » de Guillaume Bœuf vitrier habitante en ce lieu, présent, la somme de 9 livres que la communauté de ce lieu devait à la confrérie suivant délibération du conseil du 10/04/1612 et « dont en avoit expédié mandat adressant audit Beuf deuement signé par les consulz en ladite année en datte du quinzième septembre audit an, par ledit Silvi presentement remis audit Beuf pour luy servir d'aquict envers ladite communauté sur ce qu'il doit des payes escheues du pris d'ung chenevier qu'il a achepté d'icelle, acte receu par mestre Loys Sauvecane notere royal dudit La Tour l'an et jour y contenu. » D'où quittance envers la communauté et ledit Bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Icard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°395

Le 09/10/1614 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, trois charges et demi de conségal et une charge d'orge gros, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Pierre Laugier. [Signé : I Lantelme]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°396

Le 09/10/1614 a comparu David Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans de ce lieu et Michel Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : JH Constans]

Le 06/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Bret. Fait en présence de Jean Porre et Claude Favier de ce lieu.

Procuracion pour monsieur Salomon Lombard – f°397

Le 09/10/1614 a comparu monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, lequel a nommé pour procureur Me Barthélémy Chabert, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour « se presenter sur certain adjournement fait contre luy pardevant monsieur le lieutenant general audit siege a la requestre de mestre Jean Dufour de la ville de Maurasque et sur ce fere toutes les deffances requises et neccesseres jusques a sentence diffinitive aveq pouvoir d'en appeler si besoing est. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Desmichels et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Lombard, Pierre Desmichielz]

Dette pour Jacques Gueidan – f°398

Le 12/10/1614 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de Jacques, de ce lieu, absent, une saumée et demi de blé touzelle pour semer cette année dans ses terres à La Réalle, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et François Gabriel de ce lieu.

Le 31/08/1615 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Barthélémy. Fait en ce lieu en présence de Brancais Vian et Etienne Silvy de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°399

Le 12/10/1614 a comparu Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée et demi de blé annone et deux saumées de conségal, pour semer en ses terres, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés et à porter dans le château aux dépens du débiteur. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Roman Queyrel et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84). [Signé : R Queyrel]

Le 02/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Meynier. Fait en présence de Jean Pourret et Jaumet Goirand de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°400

Le 13/10/1614 a comparu Jacques Maurel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal et deux charges de blé annone, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Christophe Escoffier.

Le 17/08/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Maurel. Fait en ce lieu en présence de Louis Porre et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°401

Le 13/10/1614 a comparu Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal et une charge de blé annone, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Claude Favier de ce lieu.

Le 11/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Rouet. Fait en présence de Vinson Mothon et Jean Martin de ce lieu. [Signé : J Martin]

Procuracion pour Louis Gueidan – f°402

Le 13/10/1614 a comparu Louis Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, absent, pour recouvrir de [blanc dans l'acte] de Foissard, sieur de Saint-Jeannet, frère et héritier de feu Marc Antoine de Foissard de Villeneuve, vivant seigneur de Calas, la somme de 600 livres qu'il lui a léguée par son testament chez ledit Me Hupais en avril dernier, en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Pierre Laugier. [Signé : Louis Gaudin, JH Constans]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°404

Le 14/10/1614 a comparu Pierre Croux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Reynaud et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 24/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Croux. Fait en présence de Claude Favier et Antoine Chansaur de ce lieu.

Investiture pour Me Jacques Vian – f°404

Le 14/10/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de Charles de Créquy par moyen de la substitution de procuracion chez ce notaire le 14/02/1613 qui lui a été faite par Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice générale dudit Créquy, lequel informé de l'acquisition faite par feu Me Jacques Vian de ce lieu, vivant visiteur général des greniers à sel pour sa majesté en ce pays, des pièces suivantes : un pré à La Bastidonne (84) quartier de Reibaud, de quatre émines une cosse avec un coin de terre limitrophe de six émines trois cosses confrontant la draie allant à la métairie de la communauté de ce lieu, terre de Louise Rey, terre qui appartenait à Claude Roy ; une terre audit quartier d'une saumée sept émines une cosse confrontant pré de Georges Vian neveu dudit sieur Vian, le chemin allant au Réal, terre de la communauté de La Tour-d'Aigues ; un coin de terre audit quartier sur la ribe de neuf cosses et demi confrontant terre ci-dessus vendue ; un pré dans le Valon de la Thuilière de deux sétérées une émine sept cosses confrontant pré de l'acheteur de deux côtés, la draie du Réal ; une terre audit quartier et au-dessous du chemin de deux émines dix cosses confrontant terre de Roman Queyrel, le grand ribas du collet, terre de la communauté de La Tour-d'Aigues et la draie ; une terre audit quartier d'une saumée deux cosses confrontant terre dudit Roman Queyrel, la draie, le Gros Colet et terre de Marie Bonafoy ; une terre audit quartier de deux saumées une émine une cosse deux tiers confrontant vigne de la métairie de ladite communauté, la draie, le chemin de Beaumont et terre de ladite métairie ; et finalement une terre de deux saumées quatre émines quatre cosses audit quartier de La Thuilière confrontant le chemin de Beaumont, terre des hoirs d'Henry et Jean Queyrel ; toutes les terres sont à La Bastidonne et ont été acquises de la communauté pour le prix de 556 livres 10 sols suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu le 16/06/1614, pour laquelle acquisition Me Jacques Vian docteur en droit, avocat en la cour, neveu et héritier avec inventaire dudit feu Me Vian en a payé 25 écus pour le droit de lods et trézain audit Martin, d'où quittance. Ledit Martin a approuvé, homologué et ratifié audit héritier, et l'acte sera à faire ratifier par Georges

Vian bourgeois de Pertuis (84) père de l'héritier dans un mois, lesdits transferts de propriétés et l'a investi dessus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04), Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu. [Signé : Martin, Viany]

Mègerie de semé pour Joseph Danjou – f°410

Le 14/10/1614 a comparu Catherine Darbon femme autorisée de Joseph Danjou, présent, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a passé une convention de mègerie avec Sauvaire Bertet de ce lieu, présent, de semer cette année sur une terre de deux saumées au quartier du Revest confrontant la draie de La Thuilière et l'isclé de Bertrand Coussin. Les mariés paieront les factures jusqu'à la récolte et ledit Bertet ne paiera qu'un sèzain par saumée de semence et fournira les semences. La récolte se partagera à parts égales, les pailles appartiendront audit Danjou. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Quittance pour Baptiste Gilly et Etienne Ferrat – f°411

Le 15/10/1614 a comparu Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), tant pour lui que pour Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Baptiste Gilly et Etienne Ferrat de La Bastidonne (84), présents, vingt-deux charges de conségal, dix-huit charges de blé annone, quatre charges d'orge et quatre charges d'avoine, pour la rente du droit de dîme qu'ils doivent pour la paie échue au 15 août dernier suivant l'acte d'arrentement chez ce notaire en 1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et César Vian de ce lieu. [Signé : Candolle]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°412

Le 16/10/1614 a comparu Marguerite Gouirand veuve de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Palon de La Motte-d'Aigues et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 03/11/1615 ledit Lombard a fait quittance à ladite Gouirand. Fait en présence de Barthélémy Volonne et Claude Favier de ce lieu.

Achat pour monseigneur de Créquy – f°413

Le 16/10/1614 a comparu Pierre Beymond laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel a vendu à sire Charles de Créquy, absent, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur et intendant en ses affaires, présent, une terre d'une saumée mesure de dextre audit lieu près de l'aire confrontant la métairie de La Bonde, l'étang, le chemin allant de la vallée à Pertuis et terre de Nicolas Olivier. La vente est faite pour le prix de 30 livres, somme qui a été compensée par ledit Martin audit Beymond pour le paiement de la même somme à laquelle il a été condamné pour sa part d'une amende adjugée par sentence du juge de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°416

Le 16/10/1614 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Pierre Laugier.

Le 05/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Beymond. Fait en présence de Claude Ferrier et Jean Pourret de ce lieu.

Mègerie pour François Charpin – f°417

Le 16/10/1614 a comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à François Icard de ce lieu, présent, vingt-quatre brebis de port, un annonce mâle et deux femelles, six chèvres de port et « ung cabrillon », le tout reçu précédemment d'où quittance, pour un an jusqu'à la Saint-Michel prochaine. Si du bétail meurt, « appartiendra tout audit Charpin pour les caps et pour le creu [croît] par moitié chascun proveu que ce ne soit par le deffault dudit Icard, que si c'estoit par sa faulte la pure perte sera sur luy. » Ledit Icard devra donner audit Charpin quatre livres de fromage par chèvre et une livre et demi par brebis. A la fin du terme, ledit Charpin récupèrera son bétail et le croît sera partagé ainsi que la laine au moment de la tonte. Le tondeur sera nourri par ledit Icard et salarié par ledit Charpin [note : le notaire commet une erreur en disant : « a la charge que ledit Charpin nourrira le tondeur et ledit Icard le nourrira ». Nous respectons ici l'usage qui veut que le propriétaire salarie l'employé et que le fermier le nourrisse]. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Christophe Boyer et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : F Charpin, Icard]

Ratification avec compte-final pour François Brun – f°419

Le 18/10/1614 a comparu Me Jean Sauvecane, fils de feu Me Jean, habitant Apt (84), lequel « considerant aux recherches verbales que Francois Brun marchand habitant de la ville de Pertuis luy fait journellement, s'en voullant randre plaintif en justice pour raison de certaines fournitures faictes audit Sauvecane ces années passées par ledit Brun et dont il luy en avoit fait compte final et passé acte d'insolutondation d'ung chenever situé au cartier du Colombier de quatre emines confrontant cheneviers de Marguerite Mombrienne, des hoirs de feu Jehan Blanchet pour le pris de septante deux livres, ledit acte receu par mestre Claude Martin notere royal dudit Pertuis du dernier aoust en l'année mil six cens douze, que ledit Brun craignoit pouvoir estre suget a recherche causant la minnorité dudit mestre Sauvecane lhors de la passation dudit contract d'insolutondation, pour laquelle dispute fere cesser, recognoissant icelluy Sauvecane ladite somme de septante deux livres estre legitiment deue et ledit acte avoir esté contracté aveq bonne et juste occasion, a icelluy apreuvé et comfirmé audit Brun, present » la valeur de l'acte. De plus, ledit Sauvecane confesse devoir audit Brun 66 livres pour le prix de marchandises de sa boutique fournies en plusieurs fois selon leur compte-final fait à l'instant, dont ils en avaient tenu compte via des cédules privées désormais retirées et rompues par ledit Sauvecane, et ce pour toutes les affaires qu'ils ont eues jusqu'à ce jour. Cela comprend la somme de 21 livres qui est décrite dans « une lettre missive escripte de sa main et cedulle au dessoubz escripte de la main de mestre André Gondon son beau pere pour marchandise expédiée audit Gondon lhors de ladite cedulle estant encores en mains dudit Brun, laquelle il randra lhors qu'il en sera requis a condition que si treuvoit d'argent deub plus que desdites vingt une livres selon ladite promesse ledit mestre Sauvecane sera tenu payer le surplus audit Brun, et par contrere si ne se treuvoit tant deub, ledit Brun randra ce que sera de plus. » En paiement de ladite somme de 66 livres, ledit Sauvecane a cédé semblable somme à prendre sur Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, son frère, sur ce qu'il doit audit Jean pour ses droits paternels et maternels. Si son frère fait des difficultés pour payer, alors cette cession sera annulée, et ledit Me Jean Sauvecane devra payer les 66 livres dans les trois mois qui suivront l'intimation de la cession audit Louis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard et Claude Favier de ce lieu. [Signé : F Brun, J Sauvecane, J Menard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°423

Le 20/10/1614 a comparu Jean Bouchard laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout

reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Raymond Morillon et Gaspard Reboul dudit lieu. [Signé : Gastard Reboul]

Dette pour Jean Roy – f°424

Le 20/10/1614 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Roy couturier de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu précédemment, avec son bât, mors et « licel » [licol], à payer 15 livres à la Toussaint prochaine en un an et le reste au 15 août suivant avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Honoré Thurin. [Signé : Anthoine Mallet, H Turin]

Le 27/01/1617 ledit Roy a fait quittance audit Gabriel. Fait en présence de Jean La Coste et François Rougon de ce lieu. [Signé : Jehan Roi]

Cession pour Georges et Honoré Thurin – f°425

Le 21/10/1614 ont comparu Georges et Honoré Thurin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Me Claude Pigenat bourgeois d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 36 livres 19 sols à prendre de Pascal Chalier de ce lieu qu'il doit auxdits Thurin tant en principal que dépens taxés suite à une sentence du juge, avec cession d'actions. Cette cession est faite pour s'acquitter de ce que lesdits Thurin doivent en partie chacun audit Pigenat. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Barthélémy de ce lieu et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : G Thurin, H Turin]

Le 21/10/1614 ladite cession a été intimée audit Chalier « qui n'a rien voulu répondre. » Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, B Goirand]

Déclaration et quittance pour monseigneur de Créquy – f°427

Le 21/10/1614 a comparu Jean Garcin marchand habitant Marseille (13), lequel « soy disant [ayant] charge et ample pouvoir de Oratio padoan marchand bourgeois de ladite ville » a confessé et déclaré à Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires de Charles de Créquy, présent, « avoir prins et receu dans les greniers du château en cedit lieu de La Tour la quantité de quatre centz charges bled annone et quatre centz charges consegail vandues audit sieur Padoan par ledit sieur Martin audit nom pour le pris et en la condition portée en l'acte sur ce passé pardevant mestre Barthelemy Maurel notere royal d'Aix du dix huictiesme septembre dernier, d'en lequel temps ledit Garcin receust les clefz desdits greniers et lesdits grains en son pouvoir, conformément audit contract », d'où quittance pour le seigneur et décharge pour ledit Martin pour l'expédition. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Guillaume Sicard et Guillaume Darbon. Ledit Garcin ne sait pas écrire. [Signé : Martin, Darbon, Sicard]

Arrentement de jardin pour monseigneur de Créquy – f°429

Le 22/10/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires de sire Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a arrenté à Guillaume Nicolas jardinier de Pertuis (84), présent, un jardin limitrophe du château du seigneur du côté des moulins, sans y comprendre le parterre au-dessus des « encoules », comprenant toutefois le petit jardin joignant le grand, le tout pour trois ans à partir du 01/01/1616 [« comenceant du premier janvier prochain venent en ung an »] contre une rente annuelle de 165 livres, à payer en deux paies égales, l'une à Pâques et l'autre à la Toussaint dont la première paie aura lieu à la Pâques prochaine en un an. Ledit Nicolas devra planter les arbres requis et fournis par le seigneur sur le lieu, « et baillera outre ce deux douzeines de melons, prandra d'eau des molins pour l'arroubage dudit jardin come de costume et sans abus. » Comme à l'entrée, ledit Nicolas trouvera l'hortolaille que l'actuel rentier, Jean Jouvent, laissera suivant son acte, il a été convenu que ledit Nicolas s'en occupera et en laissera

à la sortie de son arrentement pour la même valeur et s'il en laisse plus, la différence lui sera payée. Ledit Nicolas devra cultiver les arbres mûriers qui sont dans le jardin « et les nettoyer. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Claude Duqua de l'Isle [sur-la-Sorgue, 84] et Michel Chivalier de ce lieu. [Signé : Martin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°432

Le 22/10/1614 a comparu Jean Estienne maître maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal et une charge de blé annone, pour semer cette année aux terres de sa femme à La Motte-d'Aigues (84) et à Saint-Martin-de-la-Brasque, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Gobin de ce lieu. [Signé : Billard]

Le 12/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Estienne. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°432

Le 22/10/1614 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal et une charge de blé annone, pour semer cette année aux terres qu'il possède à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues et Honoré Thurin l'aîné de ce lieu. [Signé : H Turin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°433

Le 23/10/1614 ont comparu Antoine et Barthélémy Reynier, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé et une charge de conségal, pour semer cette année aux terres qu'ils tiennent à rente de leurs pleiges audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Furent présents Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se sont portés pleiges pour leurs rentiers. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon de ce lieu et Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 07/09/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Reynier, absents. Fait en présence de Jean Sauvat et Claude Favier.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°434

Le 23/10/1614 a comparu Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer cette année aux terres qu'il a audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 05/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Goirand. Fait en présence de Jean et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84).

Déclaration pour Me Jacques Martin – f°435

Le 23/10/1614 a comparu Constance Allard femme de Jean Maurizan, de Peypin-d'Aigues (84), laquelle a déclaré à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), ayant charges aux affaires pour monseigneur de Créquy, présent, « qu'elle a expresse charge dudit Maurizan [pour] fere ceste presente declaration, qu'ilz n'empechent ains veullent et consantent que ledit sieur Martin jouisse de la culture d'une saumée de terre au cartier du Gres terroir dudit Peypin, labourée de quatre rayes, pour la semer et en prandre les fruitz ceste année, et ce pour paiement et en deduction de ce que

ledit Maurizan luy doibt pour la nourriture a luy fournye pendant le temps de son emprisonnement a la requestre de Jehan Richard dudit lieu, a condition que ladite culture sera extimée par mestres Pascal Sicard et Claude Darbon rantiers des droictz seigneuriaux dudit Peipin accordés et nommés par les parties pour cest effect, prométant de demeurer a leur liquidation et extime. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Martin]

Dette pour Antoine Pourchier – f°437

Le 23/10/1614 a comparu Claude Pelat fils de feu François, laboureur de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 47 livres 3 sols 6 deniers pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honorat de La Bastide-des-Jourdans et Valentin Clemens de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°438

Le 23/10/1614 a comparu Jean Honnorat de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 66 livres pour l'achat de deux vaches poil rouge, reçues précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au 15 août suivant, avec hypothèque des vaches. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini de ce lieu et Claude Pelat de La Bastide-des-Jourdans. [Signé : A Martini]

Procuration pour Louise Pourret – f°439

Le 25/10/1614 a comparu Louise Pourret femme d'Antoine Guion, présent et autorisant l'acte, laquelle a nommé pour procureur Me Traversier procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et tous les autres, absents, pour, en son nom, « se presenter pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix poursuivre et deffandre certain proces intanté sur la clame expozée par Pierre Mairetet habitant de cedit lieu comme soy disant cessionnere d'Esperit Pourret frere de la constituante jusques a fin de proces. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin de ce lieu et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Emin]

Testament de François Daumas – f°440

Le 28/10/1614 testament de « discret homme » François Daumas, laboureur, fils des feus Georges et Louise Gavaudan, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, que ces derniers célèbrent une grande messe des morts, une novaine juste après, un cantage ensuit et un autre cantage au bout de l'an de son décès, le tout à payer selon la coutume après chaque célébration. Il veut aussi que soit dit en ladite église par les prêtres « ung anniversere » tous les ans durant dix ans dès l'année de son décès à la Sainte-Anne.

Il lègue à Me Claude Gavaudan de ce lieu, son cousin, la somme de 45 livres à payer par son héritier, moitié deux ans après son décès et moitié un an après.

Il lègue à chacune des filles de Jaume Bertrand, de La Bastidonne (84), ses nièces, 3 livres à payer à leur mariage.

Il lègue à Marguerite Pourret, femme de Mathieu Hupais, sa cousine, 3 livres, et 3 livres à Marguerite Paul de ce lieu, à payer dans l'an de son décès.

Il lègue 3 livres à Marie Daumas, fille de Jean Daumas, à payer dans l'an de son décès.

Il lègue à la fille d'Ambroise Abelit 30 sols à payer à son mariage.

Il lègue audit Jean Daumas 6 livres à payer dans l'an de son décès.

S'il « se treuvast aulcune autre personne plus proche de consanguinité que son heritier et legateres cy dessus nommés et que soubz le pretexte de proximité et autrement comme ce soit pourroient ou vouldroient rechercher sondit heritier », il lègue à chacun desdits parents 5 sols.

« Se souvenant ledit testament des bons et agreables offices et services qu'il a receu et reçoit assiduellement » d'honnête personne Martine Bertrand, sa femme « byen aymée, esperant continuera pour l'advenir », il lui lègue l'usage et usufruit de l'une des instances et habitations de la maison où il habite à présent, celle qu'elle choisira pour y loger sa vie durant en gardant l'état de viduité. Si son héritier préfère, elle s'installera ailleurs dans un logement équivalent qu'elle choisira. Il lui lègue tous les meubles, grains et autres choses qu'il aura à son décès, « fors les papiers servantz a sondit heritage qu'elles laissera audit heritier », comprenant vingt-six coupes de vin dans un de ses tonneaux dans sa cave, le reste du vin de cette année appartiendra par contre à son héritier. « Davantage veult qu'elle jouisse des semés que sont de present en ses terres pour sa norriture de l'année suivante apres son deces que sont deux années qu'elle jouyra desdites terres pour y prendre les semés que y sont ou que seront lhors de sondit trepas et apres ledit temps le fondz desdites terres sera remis au comble de son heritage. » En plus, il lui lègue une pension de quinze panaulx moitié blé annone moitié conségal par an, à chaque 15 août, dix coupes de vin à chaque Saint-Michel à loger dans une boutte qui est dans sa cave, une paire de souliers et une paire de chausses tous les ans, une robe tous les deux ans à Noël, pour dix ans « que se compteront apres deux années qu'elle aura jouy desdites terres seront spirées et se comancera le premier paiement aux jours cy dessus designés. » Cette pension est à condition qu'elle ne puisse rien demander à son héritier pour la répétition de l'augment de dot dans la donation prévue dans leur contrat de mariage, lui laissant cependant la liberté de recouvrer sa dot. « Et au cas qu'elle fist recherche de plus que de ladite donation la pention a elle laissée cy dessus demeurera estaincte et sans aulcune velleur. »

Il nomme pour héritier universel Jean Allemand de ce lieu, son cousin. Il nomme pour gadiateurs Jacques Germain et Jaumet Goirand de ce lieu.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de Pierre Bourcet maréchal, François Chabert, Michel Barthélémy, Jean Sauvat maçon, François Blanc tisseur de draps, Valentin Clemens et Antoine Berard, de ce lieu. [Signé : Barthelemy, Francois Chabert]

Le 31/10/1617 ledit Jean Daumas a confessé avoir reçu de Jean Allemand, présent, les 6 livres qui lui ont été léguées, et 3 livres léguées à Marie Daumas sa fille, par ledit testament, employée en une robe pour elle, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Noël Rougier et Me Arnaud Le Long de ce lieu. [Signé : A Le Long]

Obligation pour demoiselle Honorade Laugier – f°448

Le 28/10/1614 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Honorade Laugier, veuve de Mathieu Jacquet de Pertuis (84), absente, trois charges de blé annone mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Me Vincent May de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Le 29/10/1614 acte barré suivant une quittance écrite par Me Motte notaire de Pertuis (84). Fait en présence d'Antoine Pourchier et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Quittance pour Anne Brunet – f°449

Le 29/10/1614 a comparu Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne, héritière testamentaire de celui-ci, laquelle a confessé avoir reçu d'Anne Brunet veuve de Jean Fabre de La Motte-d'Aigues (84), présente, une demie charge de blé annone et trois émines d'orge gros, le tout prêt par ledit feu Estienne suivant acte par main publique « ne se souvenant a present du nom du notere qui a receu les actes », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Sauvecane et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthelemi Gedan]

Dettes pour Pierre Mairetet – f°450

Le 29/10/1614 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une saumée d'avoine mesure courante, en prêt, pour semer cette année sur ses terres, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Georges Thurin et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Barthémi Gedan]

Dettes pour monsieur Salomon Lombard – f°450

Le 04/11/1614 a comparu Monet Romane laboureur de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et une demie charge de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Monier de ce lieu et François Consolin de Gap (05).

Arrentement pour Me Jean Brun – f°451

Le 05/11/1614 a comparu Me Jean Brun habitant Aix-en-Provence (13), lequel a arrenté à Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), présent, une vigne à La Motte-d'Aigues (84) quartier des Prés qui était à Jean Rouet, confrontant vignes de Jean Gouirand et les prés ; plus une terre de trois saumées audit lieu, quartier de Curnier confrontant terres de Pierre Reymond de Cabrières qui était aussi audit Rouet. Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière contre une rente annuelle de quatre panaulx de blé annone et trois panaulx de conségal, mesure courante, à payer à chaque 15 août à partir du prochain en un an, à porter aux dépens du fermier en ce lieu. Ledit Perin hypothèque tous les fruits provenant desdits biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Sauvair Roman et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Brun]

Quittance pour Arnoux Richaud – f°453

Le 05/11/1614 a comparu Marie Estienne femme et « soy disant procuratrice » d'Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Arnoux Richaud habitant en ce lieu, présent, la somme de 13 livres 10 sols cédée audit Pourchier par Jean Durand sur le prix d'une terre, acte chez ce notaire le 14/09/1614, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Jaume Pardigon de ce lieu.

Convention pour monseigneur de Créquy – f°454

Le 06/11/1614 a comparu Pierre Arquier bourgeois habitant Ansois (84), fermier des droits seigneuriaux de Céreste (04), tant pour lui que pour le baron de Céreste, lequel a vendu à monseigneur de Créquy, absent, Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur intendant en ses affaires présent, l'herbage de la montagne du Lebreon aux terroirs de Céreste et Vitrolles pour y nourrir et faire paître les juments du seigneur « jusques au temps des febvres prochains » pour la somme de 55 sols par bête à payer à Noël jusqu'à cent bêtes et au-delà de cent, le surplus sera à payer après en deux paies, moitié à Noël prochain, moitié en mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : Martin, Pierre Arquier]

Le 30/03/1616 acte barré en présence desdits Martin et Arquier, moyennant le paiement de 21 écus 40 sols, somme reçue par ledit Arquier des mains du sieur Lombard argent de la dame de Créquy, pour le nombre de 100 bêtes qui ont hiverné en ladite montagne à raison de 55 sols la bête, d'où quittance réciproque. Fait en présence du capitaine André Brunel et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : Martin, Pierre Arquier]

Quittance pour Antoine Pourchier – f°456

Le 06/11/1614 a comparu David Mure habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Marguerite Girard, mère et éducatrice testamentaire de Charles Pourchier, fils et héritier universel de feu Jean Pourchier, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier de ce lieu, absent, Marie Estienne sa femme présente, comme tuteur dudit Charles, une saumée et demi de blé conségal et une demie saumée de blé annone, sept coupes et demi de vin et 7 livres 10 sols en argent pour la nourriture dudit Charles pour cette année, finissant à la Saint-Michel, suivant le testament dudit feu Pourchier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°457

Le 06/11/1614 a comparu Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 23/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Boyer. Fait en présence de Jean Pourret et Claude Rougon de ce lieu.

Dette pour Jean Roy – f°457

Le 07/11/1614 ont comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Daniel Roux de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Roy tailleur de ce lieu, présent, la somme de 34 livres et demi pour l'achat d'une ânesse poil gris avec son bât, licol et mors, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, 21 livres au 15 août et le reste au même jour l'année suivante. Les acheteurs affirment que l'ânesse sera en commun entre eux dans leur mègerie suivant leur contrat ; ils hypothèquent l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Claude Berard. [Signé : J Danjou]

Le 16/12/1615 ledit Roy fait quittance ayant reçu le paiement des mains dudit Roux. Fait en présence de Jean Louis Le Long et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : J Le Long, T Sauvecane]

Dette pour Antoine Pourchier – f°459

Le 08/11/1614 ont comparu Jacques Gueidan et Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier marchand de ce lieu, présent, la somme de 65 livres 5 sols pour l'achat de deux vaches, l'une poil noir, l'autre poil rouge, reçues précédemment d'où quittance, à payer en de deux fois, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des vaches. Sur cette somme, ledit Gueidan devra payer 14 livres 13 sols et demi et ledit Bouzon le reste, suivant leur acte de mègerie et le rapport des experts qui a suivi, acte chez ce notaire le 21/11/1613 et les vaches seront incluses dans la mègerie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 31/10/1626 ledit Pourchier a confessé avoir reçu de Me Balthazar Gueidan notaire royal, l'un des enfants et hoirs dudit feu Jacques, présent, la somme de 50 livres de principal en déduction et à bon compte du prix desdites vaches avec les intérêts depuis le terme de l'obligation jusqu'à ce jour au denier seize, et ce pour la part concernant ledit Jean François Bouzon, déduction faite de 8 florins que ledit Pourchier a dit avoir reçu de lui. Ledit Gueidan paie comme contraint et compulsé. D'où quittance, ainsi que de 14 livres « pour son tiers et part le concernant de ladite obligation », avec cession d'actions tant contre ses frères que contre ledit Bouzon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Solliers et Claude Pourpe de ce lieu.

Quittance pour Jacques Gueidan – f°461

Le 08/11/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 30 livres en déduction et à bon compte du prix d'un bœuf, suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu,

chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°462

Le 13/11/1614 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, mesure courante, en prêt, pour les semer cette année en ses terres audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Christophe Escoffier, de ce lieu.

Quittance portant compte-final entre Jacques Gueidan et Jean François Bouzon – f°463

Le 13/11/1614 ont comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jean François Bouzon de ce lieu, lesquels ont déclaré que chacun a fourni sa part pour les grains qui sont semés en l'affat des terres dudit Gueidan suivant leur acte de mègerie, chez ce notaire, ledit Gueidan ayant fourni trois panaulx de blé annone de plus qu'il récupérera à l'aire lors de la récolte. Comme les grains fournis par ledit Gueidan « excèdent en bonté et beauté celluy que ledit Bouzon a fourny, ont convenu que ledit Gueidan prandra sadite fourniture sur les grains qu'il a fourny et tout le reste se partagera conformément a leudit contract, et pour eviter toute dispute pour raison du fruitage ledit Bouzon jouyra des arbres et prandra entierement tous les fruitz des poiriers seullement moiennant douze livres qu'il payera le quiziesme aoust durant le temps de ladite megerie annuellement sans prejudice audit Gueidan de ses autres reserves contenues audit acte. Davantage demeure ledit Bouzon chargé payer audit jour quinziesme aoust douze livres pour le prix d'ung paise, declairant ledit Bouzon estre payé pour la carterade de vigne que ledit Gueidan luy a baillé ayant compté sur ledit prix quinze livres qu'il devoit bailler audit Gueidan, dont en demeure quicte et deschargé sans qu'il puisse demander alucune chose pour deux porcelades des trueyes de la megerie pour avoir le tout compancé. Demeure encores ledit Bouzon debteur audit Gueidan outre les vingt quatre livres cy dessus quatre livres dix soulz que sera en tout vingt huit livres dix soulz, sur lesquelles se deduire douze livres sur ce que ledit Gueidan luy doibt fournire cette année pour la moisson. » Ledit Bouzon confesse aussi devoir audit Gueidan une saumée grosse mesure d'avoine à lui rendre à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Marron et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°465

Le 14/11/1614 ont comparu Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Valentin Clemens, de ce lieu.

Le 01/12/1618 ledit Lombard fait quittance auxdits mariés. Fait en présence de Jean Roux et Claude Favier.

Accord entre Jean François Bouzon et Antoine Fedon – f°466

Le 17/11/1614 ont comparu Jean François Bouzon et Antoine Fedon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels souhaitant éviter un procès à cause « de la megerie des biens que ledit Bouzon avoit baillé audit Fedon » suivant acte chez ce notaire, via l'arbitrage d'Antoine Pourchier de ce lieu et Charges Gerard de Pertuis (84). « Que combien que le terme de ladite megerie n'est presque arrivé, d'autant que ledit Fedon a seullement semé ceste année et saison les terres contenues audit acte des grains fournys par moitié entre les parties y compris une terre que ledit Bouzon avoit arranté de mestre Anthoine Ange au cartier du Grand Valon joignant le chemin allant a Beaumont, ledit Bouzon reprend des ce jourd'huy tous sesdits biens ensemble deux muletz poil noyr qu'il avoit

baillés audit Fedon par le mesme acte de megerie pour le pris y contenu dont en avoit receu en argent soixante livres douze soulz et sera ledit acte en consideration du present accord de nul effect et valeur, barré et cancellé nonobstant l'absence desdites parties par la seule exhibition des presentes, pour desdits biens, fruictz, semés que y sont de present par la culture faicte par ledit Fedon depuis ledit contract en jouyr et user par ledit Bouzon comme si ladite megerie n'avoit esté contractée. A condition expressement comme qu'icelluy Bouzon sera tenu bailler audit Fedon deux saumées consegal et une saumée bled annone a la recolte prochaine quinziesme du mois d'aoust des grains que se recuilliront ausdites terres et outre ce relevera ledit Fedon et les siens de tout ce qu'il a emprumté ceste année pour les semances employées ausdites terres a peyne de tous despans, dommages et interestz. » Les parties ne pourront se rechercher concernant ladite mègerie et se font quittance réciproque et renoncen au procès intenté devant les officiers de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme de ce lieu et Jean Vilamus de Mirabeau (84). [Signé : Vyllamus]

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°468

Le 17/11/1614 ont comparu Etienne Silvestre tant pour lui que pour son frère Chabert, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Georges Rougier de ce lieu, lesquels ont convenu que ledit Rougier devra labourer avec son bétail cinq saumées de terres appartenant auxdits Silvestre en ce lieu, et y donner trois raies par temps et saison lorsque lesdits Silvestre le demanderont, contre le prix de 36 livres, somme déjà reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan de ce lieu et Nicolas Constans marchand de Pertuis (84). [Signé : Nlas Constans]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°469

Le 17/11/1614 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée d'orge, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Palon de La Motte-d'Aigues et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Le 26/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Gouirand. Fait en présence de Barthélémy Volonne et Jean Roux.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°470

Le 19/11/1614 a comparu Vincent Durand habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : Billard]

Arrentement pour Raymond Borrillon – f°471

Le 19/11/1614 a comparu Raymond Borrillon habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Honoré Pascal de ce lieu, présent, une vigne d'une carterade quartier de Pieliboux confrontant vignes de Denis Brun et des hoirs de Jean Mallet, pour une durée de [blanc dans l'acte] à partir de ce jour contre une rente de 4 florins sur laquelle il devra payer la taille et le reste sera à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pascal Chalié de ce lieu.

Mariage entre Paulet Cassan et Peyronne Richier – f°472

Le 20/11/1614 contrat de mariage entre Paulet Cassan fils des feus Giraud et Batrone Jove vivants de Montbrun (26), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et « honneste feme » Peyronne Richier,

veuve de Pierre Escoffier, fille des feus Barthélémy et Gentille Alimantesse de ce lieu de La Tour-d'Aigues.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a reçu à l'instant 20 livres 8 sols en argent et en meubles, d'où reconnaissance.

L'époux devra faire faire à ses dépens une robe et un aubergeon de drap de maison, neuf, pour l'épouse, d'ici au jour du mariage ; les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Richier, à la bourgade, en présence de Barthélémy Gueidan, Antoine Escoffier, Mathieu Nel et Pierre Desmichels de ce lieu. [Signé : Escoffier, Pierre Desmichiel, Barthemi Gedan, H Rous]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°476

Le 20/11/1614 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Isnard Brun de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour Claude Bernard – f°477

Le 20/11/1614 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Bernard marchand de Pertuis (84), absent, la somme de 4 écus 18 sols, reçue précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fut présent Antoine Roux de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Meyran fils de feu Henry et Grégoire Richaud de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°478

Le 24/11/1614 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, mesure courante, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : H Turin, J Lelong]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°479

Le 24/11/1614 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, trois saumées trois panaulx de conségal, mesure courante, et une charge quatre panaulx et quatre « picotins » de blé annone, le tout en plus de l'obligation contractée précédemment, le tout semé en ses terres audit lieu, donc bien reçu d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Toussaint Sauvecane. [Signé : Lombard, T Sauvecane]

Le 05/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Beymond. Fait en présence de Jean Sicard et Denis Brun.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°480

Le 25/11/1614 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal, en prêt, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 19/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Rougon. Fait en présence de Guillen Nicolas et Michel Bret.

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°480

Le 25/11/1614 ont comparu Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Pellegrin de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et une demie charge de conségal, mesure courante, ledit Felissian une charge de blé et ledit Pellegrin le reste, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et François Bertet de ce lieu. [Signé : H Turin]

Le 18/01/1616 ledit Lombard a fait quittance auxdits Felissian et Pellegrin. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel.

Mègerie entre Honoré Thurin et Jacques Thorame – f°481

Le 27/11/1614 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jacques Thorame, présent, une vigne sur laquelle il a été colloquée, quartier de La Garrigue, confrontant vignes du capitaine Bernard Roy et de François Escoffier, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Thurin devra loger les raisins et le vin dans sa tine et ses tonneaux sans faire payer la location durant ledit temps. Le vin se partagera chaque année, laissant audit Thorame la liberté de loger sa part où il veut « en donnant avis audit Thurin ung mois advant la vandange affin qu'il ne recoyve aucun prejudice pour ne pouvoir arranter ses thoneaulx ailleurs. » Ledit Thorame paiera toutes les cultures et transformation en vin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et de Raymond Berard de ce lieu. [Signé : H Turin, Jaques Tourame, Emin]

Quittance pour Jean Jouvent – f°483

Le 29/11/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur et intendant aux affaires pour madame de Créquy, épouse et procuratrice générale de monseigneur de Créquy, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 67 livres 10 sols en déduction et à bon compte de la rente du jardin près de la fontaine qu'il tient en arrentement du seigneur, paie échue à la Toussaint pour cette année, d'où quittance. Est compris dans la quittance ce qu'il a fourni d'hortolaille pour le service de la maison « sans prejudice audit Jauvent du mandat qu'il a dit avoir en suite du rapport d'extime pour les dommages et interests par lui prethendus du fait du parterre et sauf a mondit seigneur l'imputer sur l'extime de l'hortolaille a la fin de ladite ferme. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Martin du Champsaur. [Signé : Martin, Martin]

Quittance pour Joseph Just – f°485

Le 29/11/1614 a comparu frère Jean Maleval vicaire au couvent de l'Observance du Tourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, assisté de frère Elzias Palus ancien gardien et « autres religieux dudit couvent », lequel a confessé avoir reçu de Joseph Just de Marseille (13), présent, la somme de 29 livres 15 sols pour reste et entier paiement de 150 livres pour le parfait paiement de 400 livres suivant acte d'obligation passé par ledit Just audit couvent chez ce notaire le 25/11/1613, ladite somme de 29 livres 15 sols étant due à la Sainte-Magdeleine dernière a été retirée par Michel Barthélémy syndic spirituel dudit couvent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le réfectoire dudit couvent, en présence de Bastien Trouchaud de ce lieu et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84). [Signé : Pallus, Jean Maneval, Bertrand, Barthelemy, Gouet]

Dette pour Louis Garcin – f°486

Le 30/11/1614 [jour incertain] a comparu Esprit Pourret, lequel a confessé devoir à Louis Garcin, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Jaume Roman de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 02/01/1617 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Pourret. Fait en présence de Vincent May et François Charpin de ce lieu. [Signé : V May, F Charpin]

Arrentement des moulins à huile pour monseigneur de Créquy – f°487

Le 06/12/1614 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge de monseigneur de Créquy, lequel a arrenté à Salomon et Claude Jourdan, frères, et Antoine Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, le moulin à huile que le seigneur a en ce lieu avec ses droits et appartenances et l'usage de l'eau venant de l'étang pour cette année et récolte seulement pour le temps où les habitants y porteront leurs olives, contre une rente de huit quintaux d'huile d'olive à porter à leurs frais dans les piarres d'huile qui sont dans le château au Carément. Lesdits fermiers moudront les olives du seigneur provenant de ses oliviers du Castellas et autres, ainsi que provenant de la tasque des lieux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) sans frais, sauf à retenir « le grignon », « demeurant mondit seigneur en pouvoir de fere ung enfer a part. »

Pour la nourriture des fermiers et travailleurs pendant les travaux, ils toucheront comme est de coutume suivant les précédents contrats. Pour le droit de mouture, ils prendront aussi comme est de coutume. Le seigneur devra entretenir le molin en bon état et les fermiers « prandront les engins et sportins par rolle tant que mondit seigneur leur en fera bailler jusques a deux douzeines de neufz outre les vieulx que y sont ensemble peyrol et thoneau pour l'enfer ou reposeront les eaues et randront le tout a la fin et yssue de leur ferme. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Martin, Lombard, P May]

Dette pour Antoine Pourchier – f°490

Le 06/12/1614 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a promis à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de la Tour-d'Aigues, présent, de lui rendre et rembourser la somme de 38 livres 10 sols que ledit Pourchier « a respondu payer » pour ledit Long à cause de l'achat d'un mulet poil caillet que Jacques Gueidan [présent, signe] de ce lieu avait fait vendre à l'encan public en septembre 1613 suivant la « responsion » acte chez Me Louis Sauvecane ladite année. Il fera le paiement au premier jour du Carême avec les intérêts de ladite somme depuis le temps de la « responsion » jusqu'au paiement. Ledit Long hypothèque le mulet et deux autres mulets poil noir qu'il a, avec leur bât. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Vian et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Pierre Vian, Jaques Gaydan]

Procuration pour Jacques Gueidan – f°492

Le 08/12/1614 ont comparu demoiselle Lucrèce Vian, femme de Jacques Gueidan, Me Balthazar Gueidan notaire, Georges et Jacques Gueidan, frères, enfants de ladite Vian, lesquels ont nommé pour procureur Me Chavet procureur au siège de Forcalquier (04), absent, et tous les autres, pour « se presenter pardevant monsieur le lieutenant audit siege et deffandre come opposantz aux executions faictes sur leurs biens a la poursuite du sieur de Barsac cessionnere de monseigneur de Crequi et en ce fere toutes les deffances et poursuites requizes et neccesseres jusques a fin de proces, appeler ou aquiescer des jugementz que interviendront pour raison de ce que dessus. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Gueidan, J Gueidan]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°494

Le 08/12/1614 a comparu monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, comme ayant charge de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour madame, laquelle comme épouse et procuratrice générale de monseigneur de Créquy, lequel a arrenté à Brancais Rastoul et Claude Brunel de Saint-Martin-de-Castillon (84), présents, le droit de tasque des olives que les habitants possédant biens aux lieux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) doivent au seigneur pour cette année et saison

seulement contre la rente de seize panaulx d'huile d'olive à payer à Noël et à porter à leurs frais dans les piarres d'huile au château.

Fut présent Olivier Baignol de Saint-Martin-de-Castillon, fermier de la bastide Sainte-Catherine, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Martin du Champsaur. [Signé : Lombard, Martin]

Achat de fruits d'une terre pour Catherine Queyrel – f°497

Le 08/12/1614 a comparu Honoré Pascal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Catherine Queyrel, veuve d'Antoine Pourret, de ce lieu, présente, les fruits et usufruits d'une terre d'une saumée à La Bastidonne (84) que ledit feu Pourret tenait en arrentement dudit Pascal, quartier de La Parotte, confrontant vigne de Pons Verne, terres des hoirs dudit feu Pourret, pour six ans à partir de la Toussaint dernière contre le prix de 12 livres 16 sols, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin de ce lieu et Jean Pardigon de Mirabeau (84).

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°499

Le 08/12/1614 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demi de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°500

Le 09/12/1614 a comparu Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Honoré Roy, de ce lieu. [Signé : L Allard]

Le 27/10 [pas d'année, on suppose 1615] ledit Lombard a fait quittance audit Allard. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu. [Signé : L Allard]

Compromis entre Jaume Meisonier et Louis Rougier – f°500

Le 09/12/1614 ont comparu Jaume Meisonier, comme mari de Catherine Castel, d'une part, et Louis Rougier comme mari de Catherine Castel, lesquels souhaitant sortir du procès qu'ils ont entre eux par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues « a cause de l'occupation d'une terre que ledit Meisonier demande audit Rogier au prejudice du partage de leurs piecces contenus au contract sur ce passé », ils passent par l'arbitrage de Jaume Monier et Laurent Solliers de ce lieu qui rendront leur sentence dans quinze jours. Les parties devront la respecter sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Jean Antoine Baignol de ce lieu.

Sentence arbitrale entre Jaume Meisonier et Louis Rougier – f°502

Entre Jaume Meisonier, mari de Benectine Castel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur pour avoir déséparation de la terre citée dans leur conflit, et Louis Rougier, comme mari de Catherine Castel, défendeur.

Vu par les arbitres, Jacques Monier et Laurent Solliers, l'acte de compromis passé hier chez Me Bernard notaire royal de ce lieu ; les requêtes données par les parties contenant la dispute et le différent pour raison de l'occupation de la terre dudit Meisonnier suivant le contrat de partage entre les sœurs Castel, acte chez ledit Me Bernard ; ayant entendu les propositions et défenses desdites Meissonier et Rougier.

Les arbitres ont décidé que ledit Meisonier doit jouir de la quantité de terre qui lui a été baillée par l'acte de partage. Ils sont allés sur la terre dont il est question avec Me Vincent May, pris pour tiers,

qui a, ce dernier, arpenté la terre et a trouvé que ledit Rougier en occupait trois cosses un quart. Après avoir fait de nouveau le partage et avoir planté deux bornes sur la terre, l'une contre le chemin allant à La Bastidonne et l'autre au bout de ladite pièce, « distant l'ung [terme = borne] de l'autre trente six cannes et demye, declairant neanmoinz que les arbres agriotiers que sont au milieu desdites terres et vigne seront arrachés et chascun en aura la moitié et prandra ledit Meisonier son passage pour entrer et sortir dans sa piece douze cannes dans icelle et le passage dudit Rogier demeurera au lieu où il est. » Les parties doivent être hors de procès. [Signé : V May, J Monier, *marque dudit Solliers*]

Le 10/12/1614 la sentence a été publiée et les parties ont acquiescé. Fait en présence de Me Louis Ange et Laurent Vian de ce lieu. [Signé : L Vian, Ange]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°504

Le 10/12/1614 a comparu Guillaume Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Il a emprunté le blé « expressement pour les fournir comme il a fait a [blanc dans l'acte] son rantier pour les semer ceste année en ses terres au terroir de ce lieu. » Ledit Sicard « a speciallement affecté et ypothéqué audit sieur Lombard creancier le mesme droict d'ypothèque qu'il a contre sondit rantier pour le fait desdites semances pour le prandre des mains d'icellui si bon semble audit sieur Lombard sans se despartir de son action contre ledit Sicard dont en a protesté en force des obligations tant de l'ung que de l'autre conformément aux contractz. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Martin, du Champsaur. [Signé : Lombard, Sicard]

Le 11/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Sicard. Fait en présence d'Antoine Roux et Barthélémy Icard. [Signé : Sicard, B Icard]

Dette pour dame Jeanne de Bourdon – f°506

Le 10/12/1614 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Jeanne de Bourdon, d'Aix-en-Provence (13), dame de Saint-Hilaire, absente, deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Darbon fils d'Etienne et Jean Roy tailleur de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°507

Le 11/12/1614 a comparu Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu, absent, la somme de 46 livres 10 sols pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié un an après au même jour, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de feu Jean et Roman Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : J Martin, R Queyrel, C Darbon]

Le 08/06/1618 ledit Pourchier a fait quittance audit Martin. Fait en présence de Louis Olivier et Me Melchion Jacquet de Pertuis (84). [Signé : Jacquet]

Cession pour Jean Martin – f°508

Le 11/12/1614 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel pour payer douze panaulx de conségal qu'il doit à Jean Martin fils de Pierre, présent, pour rente de terres, il lui a cédé la somme de 9 livres à prendre de Joseph Just de Marseille (13) qu'il doit audit Queyrel pour rente de sa maison l'an dernière, terme échu à la Saint-Michel dernière. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège et de Me Jean Orcel baile de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : R Queyrel, J Martin, J Orcel, C Darbon]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°509

Le 13/12/1614 a comparu le capitaine Claude Pelissier de Simiane (04), comme cessionnaire des hoirs de Jean Arnaud de Pertuis (84), lequel a confessé avoir précédemment reçu de Jean Garcin et Me Pons May maître chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Garcin présent, la somme de 50 livres pour reste et entier paiement de 550 livres que la communauté doit auxdits hoirs pour « interestz exprimés aux estatz qu'elle a donné ausdits Garcin et May » comme trésoriers en 1608 et 1610. Ladite somme, ledit Pelissier ou le sieur Suffren Motte bourgeois de Pertuis (84) son beau-frère et procureur exprès, a été reçue en divers paiement, l'argent venant de leur recette, d'où quittance incluant toutes les autres, publiques ou privées, et incluant celle faite par ledit Motte le 07/01/1611 « qui feust rejectée au compte desdits tresoriers, presentement retirée des mains dudit Garcin par ledit cappitaine Pelissier. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84) et Guidon Mombriion de ce lieu. [Signé : Pellysier, J Garcin]

Cession pour Marquet Martin – f°511

Le 13/12/1614 a comparu André Bermond de Vachères (04), lequel a cédé à Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-frère, présent, la somme de 7 florins et demi de principal et 2 florins 8 sols pour les dépens taxés à prendre de François Silvy maçon de Beaumont-de-Pertuis (84) pour ce qu'il doit audit Bremond « pour procedures et condamnations intervenues pardevant les sieurs officiers du lieu de Montfuron. » Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit Bermond doit audit Martin « pour argent presté », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : C Darbon, C Tamisier]

Mariage entre Elzias Duserre et Françoise Roman – f°512

Le 14/12/1614 contrat de mariage entre Elzias du Serre fils de Louis et de Louise Reymondon, originaires de La Bastide-des-Jourdans, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Françoise Roman fille de Jaume et de Claude Auman, habitants de ce lieu. Les époux sont assistés de leurs pères et mères.

Le père de l'épouse lui a constitué en dot un dessous de maison d'haut en bas en ce lieu quartier de la rue de l'Amorier confrontant dessus de maison restant audit Roman, maisons de Marguerite Mallet, de François Gabriel et la rue publique. Il se réserve « l'hors qu'il pourra » la possibilité de « fere une cave audit dessoubz de maison, chascun entrera par moitié a la despance d'icelle et jusques a ce luy sera permis de tenir le thoneau que y est a sa libre volanté sans pouvoir estre déplacé si non lhors que ladite cave se fera, ou seroit que les parties feront ung creuz au lieu le plus comode dudit dessoubz de maison a leurs comungz despans pour y demeurer jusques a la perfection de ladite cave dans laquelle outre ledit thoneau, ledit Roman pourra loger une bouthé lhors que luy plera pour la y garder a tousjours, luy et les siens, sans aucune difficulté, a condition aussi que chascun entrera par moitié a la conservation et entretenement du couvert de ladite maison. »

De plus, il cède à sa fille une saumée de terre à prendre sur une plus grande, de long en long, du côté de ville, confrontant terres des hoirs de Claire Reynaud ou de Marie May, terres de Claude Ferrier et de Jacques Gueidan, quartier de Rorabeau. Il se réserve les fruits pendants et la jouissance du dessous de maison jusqu'à la Saint-Michel « a la charge que la sortie de la rante appartiendra audit Elzias du Serre. »

Le père de l'époux, si le cas arrive que son fils et lui ne puissent plus vivre ensemble, lui promet de lui bailler une saumée de conségal, une bassache et deux linceuls ainsi que les outils nécessaires pour le travail et la culture « acostumé entre travailleurs. »

Fut présent Me Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues (84), oncle maternel de l'épouse, lequel a donné deux panaulx de conségal à prendre à la récolte prochaine.

Fut présente Honorade Felissian, femme de ce dernier, qui a donné une nappe d'une canne de long, à la récolte prochaine.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf, teint de la couleur qu'elle voudra, pour le jour du mariage, et ce, aux dépens des parties. De plus, ledit Roman fera faire à sa fille une robe et un aubergeon de drap de maison l'an prochain. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation dudit Roman, en présence de Claude Ferrier de ce lieu, Grégoire Queyrel de La Bastidonne (84) et Louis Reymondon de La Bastide-des-Jourdans. [Signé : C Ferrier]

Compromis entre les hoirs de feu Jean Pourchier et les hoirs de feu Guillaume Pardigon – f°519

Le 15/12/1614 ont comparu Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme tuteur et administrateur des personnes et biens des enfants et hoirs de feu Jean Pourchier, de ce lieu, d'une part, et Jean et Michel Pardigon et Jean Mirabeau époux de Marie Pardigon, tous cohéritiers « mediatz » de feu Guillaume Pardigon, de Mirabeau (84), lesquels souhaitant mettre un terme au procès qui existe entre eux « sur la clame exposée par ledit tuteur contre lesdits Perdignons pour avoir paiement du reste du dot de feu Catherine Perdigonne femme dudit feu Porchier, habitz nuptiaux et outre ce le supplement en bonne monoye de tout ce qu'a esté payé dudit dot conformément au contract de mariage receu par mestre Boyer notere de Beaumont du mois de juillet en l'année nonante, et partie dudit dot payé suyvant les actes de reconnaissance sur ce faitz en l'année nonante deux, a quoy lesdits Perdignons resistent disant ledit dot avoir esté bien payé, sans aulcung desbordement et l'expedition des habitz nuptiaux avoir esté faite lhors dudit mariage et n'estre aulcunement de rien plus tenus pour les justifications et raisons qu'ils entendent deduire. » Pour éviter les frais, les parties passent un compromis avec l'arbitrage du capitaine Eyriès Roy et Suffren Vernet bourgeois de Pertuis (84), qui pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord, et rendront leur sentence dans quinze jours. Les parties devront la respecter sous peine de 30 livres d'amende, moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Mouret de Peypin-d'Aigues (84) et Me Louis Ange de ce lieu. [Signé : M Pardigon, Ange]

Achat de terre et cazal pour Isnard Monier – f°522

Le 15/12/1614 a comparu Mathieu Martin laboureur de Villemus (04), lequel comme mari d'Alayette Ricard, fille et héritière de feu Denis dudit lieu, a vendu à Anne Bernard, fille de feu Christophe, femme d'Isnard Monier, dudit Villemus, présent, sa femme absente, un cazal d'haut en bas avec une terre de douze émines limitrophe, mesure au dextre, audit lieu, quartier du Vivaiet confrontant bâtiment dudit Monier, terres des hoirs de Jacques Ricard, Esprit Pousson, Lucrece Morel et de Nicolas du Cros. La vente est faite pour la somme de 81 livres, expressément pour s'acquitter de la somme de 54 livres pour liquider la dot et intérêts de feu Anne Ricard tante de ladite Alayette suivant acte chez Me Cathelin[ot ?] notaire royal de Manosque (04) du 08/01/1614, sur laquelle ledit Monier au nom de sa femme paiera ainsi : 30 livres maintenant à Bastien Ricard de Grambois (84) comme père et légitime administrateur de ses enfants héritiers de ladite feu Anne, somme reçue d'où quittance « en deduction et a bon compte de ladite somme pour ledit dot suvant ledit acte d'accord. » Pour les 24 livres restantes des 54 livres, ledit Monier tant en son propre qu'au nom de ladite Anne Bernard, devra les payer en deux paies, moitié à la Saint-Sauveur et moitié à la Saint-Michel suivante. Pour le reste, du parfait paiement de 81 livres, ce sera à payer au Noël suivant.

Pour les 30 livres, ledit Ricard en fait reconnaissance au profit de ses enfants. Les parties déclarent qu'une vente des fruits desdits biens a été faite il y a deux ou trois jours suivant acte chez Me Poussin notaire de Villemus, et que cet acte est désormais de nul effet. Ledit Monier déclare la susdite somme provient des droits qu'il a retiré de sa dite femme dont il n'avait pas passé de

reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun de ce lieu, du capitaine Michel Isnard de Reillanne (04) et d'Etienne de Villamus de Villemus. [Signé : Michel Isnart]

Quittance pour François Icard – f°526

Le 15/12/1614 a comparu Marie Etienne femme et procuratrice d'Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de François Icard de ce lieu, présent, la somme de 96 livres pour le prix de bœufs achetés audit Pourchier suivant deux actes d'obligation chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan, Icard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°527

Le 15/12/1614 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Brunel de Pertuis (84) et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°528

Le 19/12/1614 ont comparu Antoine Roux en principal et Salomon Jourdan en pleige, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de conségal, mesure courante, en prêt, reçue précédemment par ledit Roux d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Antoine Volaire de ce lieu.

Le 17/10/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Roux, présent. Fait en présence de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Louis Porre de ce lieu. [Signé : P Roman]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°529

Le 19/12/1614 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Antoine Volaire de ce lieu.

Le 20/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°529

Le 20/12/1614 a comparu Nicolas Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège et Philippe Astoin de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Compte-final pour Jacques Olivier – f°530

Le 22/12/1614 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Olivier maître tailleur de ce lieu, présent, la somme de 54 livres ainsi que quatre panaulx de conségal suivant leur compte-final fait de « toutes fournitures et prest tant en marchandise de drap que grains et argent de tout le passé jusques a present », à payer au 15 août. Ledit Brigas hypothèque sa part et moitié de la soie qu'ils feront ensemble cette année selon leur convention. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Louis Garcin de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Quittance pour Marquet Berard – f°531

Le 24/12/1614 a comparu Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, comme ayant charge expresse de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et intendant aux affaires de ladite dame, elle-même épouse et procuratrice de monseigneur de Créquy, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Marquet Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres en argent et 4 livres 10 sols au prix « d'amarines ». [acte inachevé]

Dette pour Antoine Pourchier – f°532

Le 27/12/1614 a comparu François Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil noir garnie de son bât, avec son poulain même poil, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des deux bêtes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Sauvaire Roman de ce lieu.

Quittance pour Claude Rougon – f°533

Le 27/12/1614 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Rougon de ce lieu, présent, la somme de 22 livres 10 sols en déduction du prix d'un bœuf, pour la première paie suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Sauvaire Roman de ce lieu.

Quittance réciproque pour Benoît Abel et Catherine Laugier – f°534

Le 29/12/1614 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme père et légitime administrateur de ses enfants, héritiers de feu Marguerite Bremond, lequel a confessé avoir reçu en plusieurs fois de Catherine Laugier, femme en secondes noces de Michel Boyer, de Forcalquier (04), auparavant veuve de feu Elzias Bremond de Saint-Michel (04), présente, ainsi que son mari, la somme de 120 livres pour « satisfaction de mesme somme » que ledit Abel lui avait cédé par acte chez Me Bodo notaire de Saint-Michel et pour raison de laquelle ladite Laugier s'est faite colloquer sur une terre de l'héritage de Jaume Bremond, père de ladite feu Marguerite pour raison de la constitution de dot « d'icelle », d'où quittance. « Ladite Laugiere autorisée de sondit mary en tant que besoing pourroit estre, a declairé et declaire audit Abel stipulant comme dessus qu'elle a tousjours jouy et jouist a present paisiblement et sans trouble ny empchement de ladite terre en force de ladite cession et s'en tenant pour contante en a quitté ledit Abel. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porri et Pons Aubin de ce lieu.

Quittance avec mègerie pour Jean Richard – f°536

Le 29/12/1614 a comparu Marguerite Silve femme de Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant le pouvoir qui lui a été donné par son mari, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 3 livres 12 sols à bon compte de ce qu'il lui doit suivant « les ordonnances et indicatz sur ce intervenus entre les parties pardevant les officiers de cedit lieu où Jaume Roux tailleur dudit La Tour est en instance. » D'où quittance. Elle déclare que son mari « c'est despari et despart de son action pour raison d'une pourcelle poil noir feissade de blanc que ledit Ferrier avoit fait saisir en gagerie sans prejudice du reste pour la megerie et adjudications par luy obtenues et de continuer ses executions tant pour le principal, interestz que despans dont en a protesté en forme. Ayant esté ladite somme payée par Pierre Bret de Peipin pour l'achept de ladite pourcelle a luy vandue par ledit Richard pour ladite somme de six florins du consantement et en la presence dudit Jaume Roux, nonobstant les actes de megerie et ypotheques sur ce passés dont il s'en despart pour ladite beste tant seullement. Et a mesme instant ledit Pierre Bret comme proprietere de ladite pourcele a icelle baillé, cédé et remis audit Jehan Richard present

et stipulant [une truie] en titre de megerie qu'il a receue cy devant pour quatre ans entiers du jourdhuy comptables et finissant la derniere année le jour et feste Saint André. » Si la truie ou une partie du croît meurt, chacun y participera par moitié sauf si ledit Richard est responsable. Lorsque du bétail sera vendu, chacun en aura la moitié. Ledit Bret devra fournir audit Richard un panau de seigle et un panau d'orge par portée de porcs. A la fin, la truie et son croît se partageront à parts égales. Tout le bétail est hypothéqué au profit dudit Bret. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Barthélémy de ce lieu. [Signé : J Richard, C Darbon]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°539

Le 29/12/1614 a comparu Antoine Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 7 livres 10 sols en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Jean Menard, maître menuisier de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Menard]

Le 30/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Barthélémy. Fait en présence de Barthélémy Icard et Claude Favier de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Dette pour Marguerite Paul – f°540

Le 31/12/1614 a comparu Marie Arnaud veuve de François Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Marguerite Paul de Manosque (04), présente, la somme de 60 livres en prêt amiable, somme reçue précédemment d'où quittance, à rendre à la Saint-Sauveur. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Arnaud, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et Pierre Laugier de ce lieu ; [Signé : J Lantelme]

Le 25/04/1618 acte barré en présence de ladite Paul qui fait quittance à ladite Arnaud. Fait en présence d'Isnard Lantelme et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : I Lantelme]

Quittance pour Jean Antoine, Gilles et Claude Baignol, frères et reconnaissance pour Marguerite Baignol – f°541

Le 31/12/1614 a comparu Pascal Gelu de Grambois (84), comme mari de Marguerite Baignol, lequel a confessé avoir reçu de sa femme, absente, et des mains de Jean Antoine, Guillaume et Claude Baignol frères de ladite Marguerite, de Saint-Martin-de-Castillon (84), présents, la somme de 36 livres en déduction et à bon compte de la dot de ladite Marguerite constituée par ses frères suivant son contrat de mariage reçu chez Me Louis Ricard notaire royal de Grambois en 1612. Il a reçu 24 livres sous la forme de la culture de terres qu'ils ont labouré pour ledit Gelu et 12 livres en argent, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent Blanc et Louis Garcin de ce lieu. [Signé : JA Baignol]

[fin du registre]